



Normand Toupin: des réponses évasives

La lune de miel est finie entre Toupin et les milieux agricoles

par Jean Chartier
envoyé spécial du JOUR

QUÉBEC — La lune de miel est définitivement terminée entre le ministre Toupin et les cultivateurs. Dans une salle remplie à pleine capacité, hier, près de 2,000 cultivateurs, eux qui sont d'ordinaire si calmes, ont conspué le ministre durant une bonne partie de l'après-midi alors qu'il refusait de répondre à la satisfaction de l'auditoire aux questions qui lui étaient posées. Cette assemblée a sans

conteste constitué la plus importante manifestation des cultivateurs depuis 1971 alors que le bill 64 sur le syndicalisme agricole faisait l'objet d'un vaste débat public.

Les dirigeants de l'UPA, tout au long de cette assemblée, sont même apparus fort conservateurs à côté des troupes qui avaient décidé d'obtenir succès coûte que coûte.

Au moment de mettre sous presse, il apparaissait évident qu'on ne pourrait en venir à une entente et qu'une marche se déroulerait sur la Colline parlementaire au cours des prochaines semaines. À de très

nombreuses occasions, l'on a apostrophé le ministre en lui disant: "Arrêtez de patiner, répondez précisément à la question."

Les cultivateurs voulaient à tout prix faire endosser par le ministre le principe du salaire à \$5 de l'heure pour l'agriculteur d'une rémunération de l'ordre de 7 pour cent pour la gestion de la ferme. Le ministre Toupin s'est contenté de dire qu'il était d'accord avec une rémunération pour le cultivateur qui s'établirait à partir du salaire moyen du Québécois, qu'il situe à \$9,000.

Au cours d'une intervention pathétique, une fermière devait rappeler au ministre qu'il est profondément injuste de ne pas tenir compte du travail de la femme et des enfants dans la rémunération accordée aux cultivateurs.

Plusieurs ont souligné que leurs fils gagnaient plus qu'eux-mêmes en travaillant sur les chantiers ou dans les usines. "Mon fils qui sort du Cégep vaut plus que moi, a lancé un cultivateur; il gage \$4.67 de l'heure comme apprenti dans un chantier forestier alors que moi, le mieux je n'en fais que \$2.20. Comment voulez-vous qu'il reste à la maison, M. Le ministre," a-t-il lancé.

Sur cette question du salaire et de la rémunération de la gestion, les cultivateurs n'acceptent aucun compromis. Ils exigent en outre qu'on définisse les prix payés pour la

viande et le lait à partir des coûts de production, cependant, ils n'ont tiré qu'une promesse de négociation du député de Champlain.

Les producteurs de bœuf n'ont obtenu que des explications vagues sur la possibilité d'obtenir un subside supplémentaire du gouvernement fédéral la semaine prochaine et d'une légère aide supplémentaire de Québec. De nombreux cultivateurs ont exprimé leur déception face au comportement de M. Toupin comme ministre et aux applaudissements de tous, M. Bourassa a été blâmé de ne pas avoir daigné se présenter devant l'assemblée. Le chef de l'Opposition, M. Jacques Yvon Morin, a défendu l'idée de la création d'un Office québécois des grains de provenances et appuyé à 100 pour cent les demandes pour le salaire horaire de la rémunération des cultivateurs.

LE JOUR

où nous serons maîtres chez nous

Vol. 1 — No 189

18 pages

20 cents

1974

le vendredi
11 octobre

Généralement
enseoleillé

Celsius (°C)	Fahrenheit (°F)
Minimum: 1.5	Minimum: 35
Maximum: 13	Maximum: 55

Laurence Hanigan dévoile le budget de la CUM Sans subvention, Montréal haussera ses taxes de 65%

québec

Une solution
en vue à la
United Aircraft?

page 3

Le rapatriement de la constitution

Sur le problème, récemment relancé par le premier ministre canadien, du rapatriement de la constitution, on se pose de nombreuses questions. Claude Morin y répond.

page 5

canada

La pension:
\$350 en 1985

Le ministre de la Santé, M. Marc Lalonde, a déposé hier un projet de loi apportant des modifications fondamentales aux régimes de pensions du Canada. Selon cette loi, la pension mensuelle atteindrait \$350 en 1985.

page 14

monde

Italie: on tente
de replâtrer la
coalition de
centre-gauche

page 10

éditorial

La loi 22 ou
l'anglais officiel

Un document du MQF prouve que la "loi du français langue officielle" donne en fait à l'anglais 14 droits nouveaux et de première importance. Alain Pontaut commente ce document en éditorial.

page 4

économie

Le pipeline en
danger de mort

page 9

par Evelyn Dumas

Il faudrait que Québec donne une subvention de \$90 millions à la Communauté urbaine de Montréal en 1975 pour éviter une hausse de taxes de l'ordre de 65%. C'est ce qu'a expliqué hier le président de la CUM, M. Lawrence Hanigan, en présentant à la presse le budget 1975 de l'organisme inter-municipal.

Sans cette aide de Québec, et en supposant que l'évaluation foncière de l'île atteigne cette année un montant de \$11.5 milliards (le rôle d'évaluation ne sera déposé que le 15 novembre), la taxe communautaire des municipalités desservies par le transport en commun devrait passer de \$1.034 du cent dollars d'évaluation à \$1.707 environ, tandis que la taxe pour les municipalités non desservies par le transport en commun passerait de \$0.856 le cent dollars à \$1.09516.

Le budget de la CUM pour 1975 est de \$225,118,207, soit une augmentation de près de \$55 millions dans les dépenses. Pour arriver au montant de \$90 qu'il réclame de Québec, M. Hanigan y ajoute le budget supplémentaire de \$13 millions pour la police (ce budget sera étudié jeudi prochain) et le montant de \$22 millions que Québec a donné en subvention cette année et qui devra être répété si la CUM veut éviter un recul au chapitre de ses revenus.

M. Hanigan a dit que le gouvernement provincial s'est montré "surpris" de l'ampleur des besoins de la CUM quand ceux-ci lui ont été exposés au cours des derniers jours. Mais il a bon espoir que Québec aidera la CUM.

L'augmentation substantielle des dépenses de la CUM est dû avant tout aux postes de la police et du transport en commun qui, ensemble, absorbent plus de 86% du budget. Le budget de la police augmente de \$26 millions, celui de la Commission de transport passe de \$39,996,031 à \$65,119,391.

M. Hanigan a dit que, pour l'avenir, il est urgent que le gouvernement de la province assure à la Communauté, sur une base permanente, des sources de revenus à la mesure des responsabilités qu'il lui a confiées.

Les travaillistes au pouvoir

Un gouvernement majoritaire pour les Britanniques

À moins d'un revirement bien imprévisible, il semblait, quatre heures après la fermeture des bureaux de scrutin en Angleterre, que les travaillistes seraient assurés d'une majorité absolue au Parlement. Cette majorité ne sera pas écrasante comme on l'avait prévu en début de soirée, mais tout semble indiquer qu'elle permettra au gouvernement Wilson de réaliser les principaux points de son programme électoral.

Selon les projections des ordinateurs, les travaillistes pourraient obtenir entre 325 et 340 sièges, la grande majorité de leurs gains étant effectuée aux dépens des conservateurs. La majorité absolue est de 318. À la suite des élections de février dernier, le parti de M. Wilson détenait 301 sièges, les conservateurs 296, les libéraux 15, les nationalistes écossais 7, les unionistes de l'Ulster 10. On comptait aussi 2 nationalistes gallois et quelques travaillistes indépendants.

Ce sont les conservateurs qui sont les grands perdants de cette élection et si la défaite de février n'avait pas provoqué de changements profonds dans le parti, il n'en sera pas ainsi cette fois-ci. Il ne fait aucun doute que M. Heath, que les militants conservateurs n'ont jamais complètement accepté, devra quitter son poste de chef. Bien plus, la succession sera difficile: les conservateurs ne peuvent compter sur personne qui puisse actuellement réclamer sans diviser le parti, le poste que M. Heath devra abandonner.

Les libéraux, semble-t-il, maintiendront leur position. S'ils conservent le même nombre de députés et à peu près le même pourcentage du suffrage populaire, ils n'en devront pas moins

faire un sérieux examen de conscience. Promus vedettes instantanées en février alors qu'ils récoltaient 20% des voix, ils ne pouvaient cette fois-ci se permettre de piétiner, d'autant plus que le prochain gouvernement sera majoritaire et qu'ils ne pourront exercer qu'une influence marginale sur les débats politiques durant les 5 prochaines années. C'est donc pour le parti de M. Thorpe une défaite morale.

Impasse et confusion dans les négociations Débrayage des pompiers?

par Pierre Tanguay

Au moment d'aller sous presse, la situation dans le conflit qui oppose la Ville de Montréal à ses 2,400 pompiers, était confuse. Une nouvelle formule de négociation qui venait d'être proposée par le ministre du Travail, M. Jean Cournoy, à l'exécutif de l'Association des pompiers, devait être soumise aux pompiers réunis en assemblée générale depuis 9.30 heures hier matin dans une brasserie à quelques centaines de pieds du ministère du Travail. Cette formule n'avait pas encore été soumise à la Ville qui avait, plus tôt au cours de la journée, rejeté une formule semblable. La menace d'un débrayage semblait planer.

Depuis 10.00 heures, hier matin, les membres de l'exécutif de l'Association des pompiers de Montréal étaient au ministère du Travail, rue Crémazie, dans le nord de la métropole, afin de



Photo Jean-Claude Champagne

Pour les pompiers de la ville de Montréal, le "gros méchant", c'est Jean Drapeau. Toutes les images et tous les slogans sont bons pour décrire l'attitude du maire dans le présent conflit.

discuter cette formule. Les membres de l'exécutif, le président Jean L'Abbé en tête, ont circulé toute la journée de la salle de conférence où ils étaient réunis, au bureau du ministre Cournoy, afin de tenter de s'entendre sur la formule de négociation.

Ils avaient été mandatés un peu plus tôt dans la journée par près de 1,200 pompiers pour aller informer le ministre du Travail et la partie patronale qu'ils n'acceptaient de négocier leur prochaine convention collective que lorsqu'ils auraient obtenu satisfaction pour leur demande d'un montant forfaitaire pour 1973-74. Comme on le sait, les pompiers qui sont, depuis deux ans, sous le coup d'une décision arbitrale, estiment que les hausses de salaire qu'ils ont obtenues sont insatisfaisantes.

Finalement vers 3.00 heures, M. Gérard Niding, président du Comité exécutif de la Ville de Montréal, a informé le ministre Cournoy qu'il ne pouvait accepter la formule de négociation. Formule, qui tentait à la fois de satisfaire les exigences des pompiers qui voulaient d'abord régler 73-74 et à la fois satisfaire la Ville qui voulait négocier 75 immédiatement.

Pendant que se poursuivaient les négociations, une partie des 1,200 pompiers manifestait à l'extérieur du ministère. Pendant des heures, ils ont attendu que leur exécutif vienne les renseigner sur l'état des négociations.

Il semble que l'exécutif ait craint d'aller les informer que la situation était dans une impasse et ait plutôt préféré attendre et tenter un ultime effort pour trouver une nouvelle formule d'entente.

le point du jour

Cinq ans
pour changer
l'Angleterre

M. Harold Wilson deviendra pour la quatrième fois premier ministre du Royaume Uni. Cela ne s'était pas vu depuis Gladstone, il y a belle lurette. Cependant, ce n'est plus le Wilson de 1964 qui prend le pouvoir pour 5 ans avec une majorité absolue, ce n'est surtout plus le même Parti travailliste, ni la même Angleterre sûre d'elle-même.

Les Anglais n'avaient pas à choisir entre deux partis quasi identiques, comme au Canada ou aux États-Unis; plus que jamais, la différence entre les conservateurs et les travaillistes était grande. Ce choix qu'on peut qualifier de radical, les Anglais le font dans une période particulièrement difficile, durant laquelle non seulement l'inflation remet en question le fonctionnement des institutions, mais où l'ensemble de la société britannique connaît de profonds bouleversements.

Nos anciens maîtres ont choisi un parti qui ne croit presque plus à l'illusion social-démocratie telle que pratiquée par les Allemands, un parti qui a bien peu de parenté avec les prophètes du "welfare state", ce que Robert Bourassa appelle "sa" social-démocratie.

M. Edward Heath dans sa dernière allocution télévisée a voulu faire peur aux Anglais, un peu comme il l'avait fait sans grande efficacité en février dernier. "Attention, a-t-il dit, si vous élisez les travaillistes, vous ne reconnaîtrez plus l'Angleterre dans 5 ans. Vos enfants paieront le prix de cette erreur". Il semble bien que les citoyens d'Albion, maintenant plus réalistes mais tout aussi déterminés qu'avant, ont décidé que tel était bien leur désir: changer l'Angleterre. Cela Wilson pourra le faire s'il peut compter sur une majorité assez large. Ces changements seront nombreux et en premier lieu, modifieront par le contrat social entre autres, les relations traditionnelles entre les syndicats et l'État.

L'intervention de l'État que les travaillistes avaient plus ou moins reléguée aux oubliettes reviendra à la place d'honneur; plus question de subventionner sans discernement les entreprises déficitaires. Si celles-ci veulent être aidées, elles devront rendre des comptes à l'État, elles devront en particulier accepter que le gouvernement soit représenté dans l'administration. Les entreprises importantes ne pourront plus orienter leur production selon leur seul bon vouloir, elles devront planifier en harmonie avec les priorités que le gouvernement établira.

La participation du gouvernement à la marche de l'économie sera en outre accrue par la nationalisation d'entreprises dans les secteurs prioritaires de l'aéronautique, des installations portuaires, des chantiers navals, des produits pharmaceutiques et surtout des fabuleux gisements de pétrole de la mer du Nord. Le Parti travailliste entend aussi mettre fin à la spéculation foncière d'une façon radicale en remettant la propriété des terrains urbains aux communautés locales qui seront libres de les utiliser à leur gré, prélevant les revenus qu'elles jugeront justes et nécessaires.

Gil Courtemanche

les régions

Pour la Regent Knitting Mills de St-Jérôme

Un plan de relance en trois étapes, axé sur la participation des ouvriers

par Gisèle Tremblay

L'usine Regent Knitting Mills de St-Jérôme, fermée le 7 juin dernier par ses propriétaires, a été déclarée rentable par une firme de conseillers en gestion administrative et sera relancée par ses 425 syndiqués (FTQ) mis à pied, selon un plan en trois étapes:

1. **Production d'inventaire:** d'ici quelques jours, une centaine de travailleurs complèteront bénévolement, pendant quatre à six semaines et sous la direction du syndicat, la production laissée inachevée. C'est en même temps, pour le syndicat, l'occasion de prouver son efficacité et de tester ses formules d'opérations. Il ne reste que quelques points de détail à régler avec les propriétaires à ce sujet.

2. **Projet pilote:** en février prochain, les travailleurs loueront l'usine et y reprendront la production, selon un nouveau mode de fonctionnement qui prévoit leur participation à toutes les phases de l'exploitation. Cette période de 18 mois leur permettra d'éprouver réellement la rentabilité de l'usine.

3. **Relance définitive:** si le projet pilote est concluant, les travailleurs tâcheront d'appliquer des politiques à long terme qui relanceront l'usine pour de bon. Celle-ci pourra entrer alors dans une période de développement.

La rentabilité de l'usine, à la condition de procéder par étape pour minimiser les risques, est la conclusion

sion essentielle d'une étude commandée en septembre dernier par le ministère de l'Industrie et du Commerce à la demande du syndicat et remise au ministre Guy St-Pierre il y a quelques jours.

D'ici l'an prochain

La firme Poly-Avis Inc., qui a réalisé l'étude de rentabilité, analysera maintenant la reprise des opérations: structures de travail, planification, étude du marché, financement. Le syndi-

cat, pour qui la FTQ a retenu les services d'experts, doit soumettre aujourd'hui au ministre son plan d'action à ce sujet.

Le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, a indiqué hier que quant au financement, le ministre est ouvert aux formes originales de propriété, coopérative ou cession, par exemple. Mais les syndiqués devront faire en sorte d'impliquer les gens du milieu (St-Jérôme) dans leur entreprise, et le gouvernement appuyera dans leurs contacts avec les institutions prêteuses. Il semble exclu, toutefois, que le gouvernement investisse directement dans l'affaire.

Relativement à la location de l'usine pour la période d'essai, les propriétaires ne devraient pas opposer d'obstacles: ils avaient fait une offre de \$20,000 par mois en juin

dernier. Mais on peut se demander s'ils ne profiteront pas de l'intérêt que suscite la relance de l'usine pour hausser leur prix ou poser de nouvelles conditions.

Les 425 travailleurs de Regent Knitting ont en moyenne 45 ans d'âge, dont 17 passés au service de la compagnie. Après la fermeture de l'usine, ils s'étaient réunis en journées d'étude pour décider de reprendre éventuellement la production.

La plupart d'entre eux, depuis leur mise à pied, vivent des prestations de l'assurance-chômage. Mais environ une centaine, parmi les plus jeunes, ont trouvé de l'emploi ailleurs et ne reviendront sans doute pas. Le Syndicat des travailleurs du textile (FTQ), a cependant réuni ses membres régulièrement, afin de conserver la cohésion du groupe.



Photo Michel Giroux

Les employés de la Regent Knitting réunis en assemblée pour étudier un plan de relance de l'entreprise qui les laissait tomber le printemps dernier.

Le conflit à Québec-Téléphone de Rimouski

L'abbé Fortin empêché de prononcer une homélie en faveur des travailleurs

RIMOUSKI (PC) — Un prêtre de Rimouski qui avait pris position publiquement en faveur des grévistes de la compagnie Québec-Téléphone a dû annuler une homélie qu'il devait prononcer dimanche dernier, en la cathédrale de l'endroit.

L'abbé Pierre Fortin, professeur à l'Université du Québec à Rimouski, a révélé, mardi, que le curé de la paroisse Saint-Germain, où est située la cathédrale, lui avait demandé de ne pas répéter son homélie, déjà prononcée la veille, parce qu'elle avait suscité plusieurs protestations.

Selon l'abbé Fortin, ces protestations, adressées à lui-même ainsi qu'au curé de la paroisse et à l'évêché, provenaient de gens à l'aise

qui seront peut-être appelés à consentir, eux aussi, à l'indexation des salaires de leurs employés si le conflit à Québec-Téléphone, le gros employeur local, se règle de cette façon.

De son côté, le curé de la paroisse Saint-Germain, l'abbé Euclide Ouellet, a confirmé qu'il avait demandé à l'abbé Fortin de ne pas répéter son homélie à la suite de protestations qui venaient de "sources variées".

Dans cette homélie, l'abbé Fortin traitait de l'exploitation des travailleurs et affirmait que tout vrai chrétien doit obligatoirement prendre la défense des exploités.

Après avoir rappelé la parabole de Lazare et du

mauvais riche, il avait aussi repris des paroles du prophète Amos, en déclarant: "Malheur à ceux qui vivent bien tranquilles dans Rimouski, qui se croient en sécurité dans leur temple paroissial. Ils chantent des psaumes de fraternité, d'amour et d'actions de grâces, ils mangent le corps de Jésus, ils boivent son sang et ils ne se soucient guère du désastre qui rend leur société malade. C'est pourquoi ils devront répondre un jour de leur silence."

Rappelons que les quelque 1,500 téléphonistes, techniciens et employés de bureau de Québec-Téléphone sont en grève depuis le 16 août. L'indexation des salaires est au centre du litige.

quoi faire au québec?

QUÉBEC — Québec: 20h. Ouverture du 32e congrès annuel de l'Union des Conseils de comté, au Québec-Hilton.

BEAUHARNOIS — Valleyfield: 31e congrès annuel de l'Ordre Loyal des Moose.

Lettre de Théo Gagné sur United Aircraft M. Trudeau, souvenez-vous de Murdochville

M. Théo Gagné, aujourd'hui coordonnateur des Métallurgistes (FTQ) dans le nord-ouest québécois, était président du syndicat lors de la fameuse grève de Murdochville en 1957. C'est son congédiement qui déclencha la grève, dont l'enjeu était la reconnaissance du syndicat. La compagnie obtint un bref de prohibition qui gela la requête en accréditation. Des "scabs" continuèrent la production, et du haut de la colline, lançaient des pierres aux grévistes auxquels se joignaient souvent un journaliste de Cité libre, M. Pierre-Elliott Trudeau. Le conflit, qui dura 7 mois, se

termina sans la reconnaissance syndicale et sans le réengagement de M. Gagné. Celui-ci a écrit mercredi à M. Trudeau pour lui rappeler qu'à United Aircraft, où la grève a neuf mois, l'un des enjeux est précisément la protection du syndicat, par la formule Rand. (G.T.).

Monsieur le Premier Ministre,

Comment comprendre qu'un jour vous parlez de nationaliser United Aircraft et que le lendemain vous vous défilez parce que ça pourrait en même temps régler un conflit ouvrier. Comment comprendre qu'en 1957 vous faites près de 1200 milles pour nous appuyer, grévistes de Murdochville alors qu'on avait seulement cinq mois sur sept de grève dans le corps et qu'en 1974 vous refusez de descendre de votre tour pour accueillir des grévistes qui viennent à vous de Longueuil avec neuf mois de grève dans le corps.

En 1957, vous étiez en bas de la colline à Murdochville face aux voyous, aux roches, aux fusils des forces de l'ordre, complices d'un régime de terreur que vous dénonciez (je conserve votre texte, que celui qui était alors à votre place n'a même pas daigné lire).

Aujourd'hui, faut-il comprendre que vous êtes

sur la colline devant ou derrière des fusils? Vous pirotez à si vite dans vos idées d'une journée à l'autre que j'essaie de comprendre.

Lors de la crise d'octobre 1970, je vous posais la question. J'attends la réponse.

Faudrait-il définitivement comprendre que vous êtes pas mieux que tant d'autres qui disent des choses parce qu'ils ne sont pas au pouvoir et pour arriver au pouvoir, mais qu'une fois au pouvoir, ils réalisent que d'autres contrôlent les manettes et n'ont pas le courage d'avertir ceux qui s'étaient fait des illusions? Faut-il comprendre que les ouvriers d'Asbestos, de Murdochville, vous ont servi de piédestal pour arriver au sommet de la colline et qu'une fois là, vous êtes prêt à défendre votre poste avec l'aide de ceux qui naguère nous tiraient dessus?

Je voudrais comprendre, allez-vous cette fois daigner me répondre? Répondez aux gars de United Aircraft, car avec le vide de pouvoir ici à Québec, actuellement, cette question s'adresse à vous avant de se poser partout ailleurs et entre nous.

Je demeure, dans l'attente d'une réponse claire et nette.

Bien vôtre,
Théo Gagné,
C.P. 445, Rouyn, Qué.

PROFITEZ BIEN DE LA LONGUE FIN DE SEMAINE!



Salut!

Avec modération, on apprécie mieux les bonnes choses.

LE JOUR

LE JOUR est publié par la société SODEP INC., qui a son bureau principal au 387 Lebeau, Ville Saint-Laurent, Montréal 379. Il est imprimé à l'imprimerie Trans-Continental Inc., 433 Lebeau. La composition et le montage se font à l'atelier de composition D.S.C. Inc., 385 Lebeau.

La Presse Canadienne et l'Agence France Presse sont autorisées à publier les informations du JOUR. Abonnement: édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.25 par semaine; par la poste: \$52 par année et \$30 par six mois. Édition du samedi: \$12. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 3299. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

collaborateurs

Rédaction

Rédacteur en chef: Yves Michaud
Secrétaire général de la rédaction: Jean-Pierre Fournier
Chef de pupitre: Pierre Godin; adjoints: Roch Côté, Bruno Dostie, Paul Paré
Politique: Jacques Guay, Maurice Giroux, Evelyn Dumais, Gil Courtemanche, Claude Grégoire
Consommation: Marie Vallée
Travail et éducation: Paule Beaugrand-Champagne, Gisèle Tremblay
Affaires urbaines: Rose-Anne Giroux.

Économie et finance: Jean Chartier, Pierre Sormany
Vie et Culture: Alain Pontaut, Jean-Pierre Tadros
Reporters: Marcelle Bourque, Pierre Tanguay, Pierre Bertrand
Photographie: Antoine Désilets, Michel Giroux
Caricature: Berthio
Documentation: Ginette Héty
Sport: Alain Gerbier, Christian Nobert, Jean-Marc Desjardins
Tourisme: Bougainville

Administration

Directeur administratif: Robert St-Jean
Contrôleur: Marcel Latendresse
Comptable: Ginette Roy
Assistante comptable: Johanne Marier

Tirage

Directeur: Marcel Pinsonnault
Adjoint: Michel Gagné

TÉLÉPHONE: 331-8961 (lignes groupées)

Publicité

Directeur: Publicité locale et nationale: Gérard Lapointe
Représentants: Jacqueline Avril, Jean-Normand Senay, Pierre LaRocque, Armand Lavigne, Richard Bradette, Francine Tremblay, Robert Pepin
Carrières: Suzanne Asselin, Margot Reddy
Petites annonces et Avis légaux: Ginette Tremblay

Le JOUR

United Aircraft

Cournoyer fait une "sorte" de médiation

par Pierre Tanguay

Assisterons-nous dans les jours qui viennent à un déblocage dans le conflit de la United Aircraft?

Une lueur d'espoir, la millième peut-être depuis 10 mois que dure la trêve, est apparue hier après-midi alors que le président de la FTQ, monsieur Louis Laberge, accompagné de membres de l'exécutif du local 510 de TUA (Travailleurs Unis de l'Automobile) rencontrait le ministre du Travail, monsieur Jean

Cournoyer.

"Une sorte de médiation", c'est dans ces termes que le porte-parole des grévistes de la United Aircraft, monsieur Jean-Marie Gonthier, a qualifié l'intervention du ministre du Travail, dans cette grève qui persiste depuis le 7 janvier dernier.

Les représentants des grévistes de même que le ministre Cournoyer, ont discuté pendant quelque deux heures des points en litige. Ils ont par la même occasion abordé ensemble le rapport Dufresne

pour la première fois.

Ce rapport qui a été remis il y a maintenant deux semaines, était l'aboutissement d'un travail d'un mois de l'enquêteur spécial, monsieur Pierre Dufresne. Monsieur Dufresne concluait dans son rapport qu'il n'y avait aucun moyen d'amener un règlement du conflit, soit par la médiation, soit par la négociation.

La publication des conclusions du rapport Dufresne avait entraîné la semaine dernière, une réaction

très violente de la part des grévistes. Quatre cents d'entre eux avaient envahi les abords de l'usine de la United Aircraft sur le boulevard Marie-Victorin à Longueuil. Plusieurs voitures avaient alors été détruites, trois manifestants arrêtés.

Hier après-midi, malgré que les délégués syndicaux et le ministre du Travail aient été avertis de commentaires, on a quand même pu apprendre que les discussions se poursuivaient aujourd'hui. Les délégués syndicaux doi-

vent présenter aujourd'hui un dossier complet de leur revendications au ministre du Travail. Ces discussions pourraient peut-être amorcer de véritables négociations entre la compagnie United Aircraft et les représentants des grévistes. Le point litigieux le plus important reste toujours l'acceptation par la compagnie de la formule Rand, qui rend obligatoire la syndicalisation de tous les travailleurs à l'intérieur de l'usine. Cette revendication, la compagnie l'a jusqu'à maintenant rejetée.



Jean-Marie Gonthier, porte-parole des grévistes de la United Aircraft

Le transport en commun à Laval

La Chambre de commerce réclame une rencontre tripartite entre Laval, Québec et Ottawa

par Rose-Anne Giroux

"Il n'y a pas tellement de contacts entre Laval et le fédéral: c'est anormal!"

C'est ce qu'a fait valoir, hier, la Chambre de Commerce de Laval, lors d'une conférence de presse où elle a pris position sur le problème du transport en commun dans cette ville, en écartant, d'abord, l'hypothèse d'un prolongement du métro (payable par les lavallois) au profit d'une intégration au système de transport général rapide devant relier Montréal-Mirabel (payable par Ottawa et Québec).

Mais la conférence de presse n'avait pas été convoquée uniquement pour annoncer une prise de position qu'un peu tout le monde pouvait prévoir: d'échanges en échanges, les journalistes en sont venus, plutôt, à comprendre que les commerçants de Laval viennent de commencer une campagne de pressions sur le maire Lucien Païement et son conseil... pour qu'ils fassent à leur tour les pressions nécessaires en vue d'un rapprochement avec Ottawa et son ministère des Transports et son ministère de l'Expan-

sion économique et régionale!

En d'autres termes, ceux d'une résolution que la Chambre de Commerce de Laval a expédiée au Conseil municipal, les commerçants insistent très fortement pour que les autorités mettent immédiatement en branle toutes les démarches nécessaires à la convocation, dans le plus bref délai, d'une rencontre tripartite entre les représentants du fédéral, du provincial et de la deuxième plus grande ville du Québec.

Une hérésie?

Comme les journalistes n'ont pu s'empêcher de faire remarquer aux représentants de la C de C qu'ils se trouvaient à favoriser une hérésie, dans le contexte constitutionnel actuel, où seul le provincial est habilité à rencontrer le fédéral, au nom des municipalités sous sa juridiction, l'un d'entre eux, Me Denis Gauthier, a rétorqué que la Chambre n'avait pas l'intention de "s'embarquer" dans les débats juridiques du genre.

Comme président du Comité de la C de C sur le transport en commun, Me

Gauthier a fait valoir en fin de compte les mêmes arguments que l'Union des municipalités du Québec. Qui ne voit vraiment pas pourquoi le Québec persiste à refuser aux municipalités le droit de traiter avec Ottawa, quand c'est ce palier de gouvernement qui dispose de la solution numéro un à tous leurs maux: l'argent.

C'est ainsi qu'à la suite de rencontres avec divers représentants gouvernementaux, dont le député libéral fédéral de Laval, M. Marcel Roy, la Chambre de Commerce a pu avancer, hier, qu'une intégration au système de liaison Montréal-Mirabel ne coûterait probablement rien aux contribuables lavallois, dans la mesure où Ottawa et Québec assumeraient respectivement 60 pour cent et 40 pour cent des coûts d'implantation pour ne laisser aux municipalités impliquées que la responsabilité de l'exploitation.

Rappelons qu'en vertu du projet TRRAMM, soit le mode de liaison rapide Montréal-Mirabel retenu jusqu'ici par les gouvernements, les experts se proposent de doter la région d'un

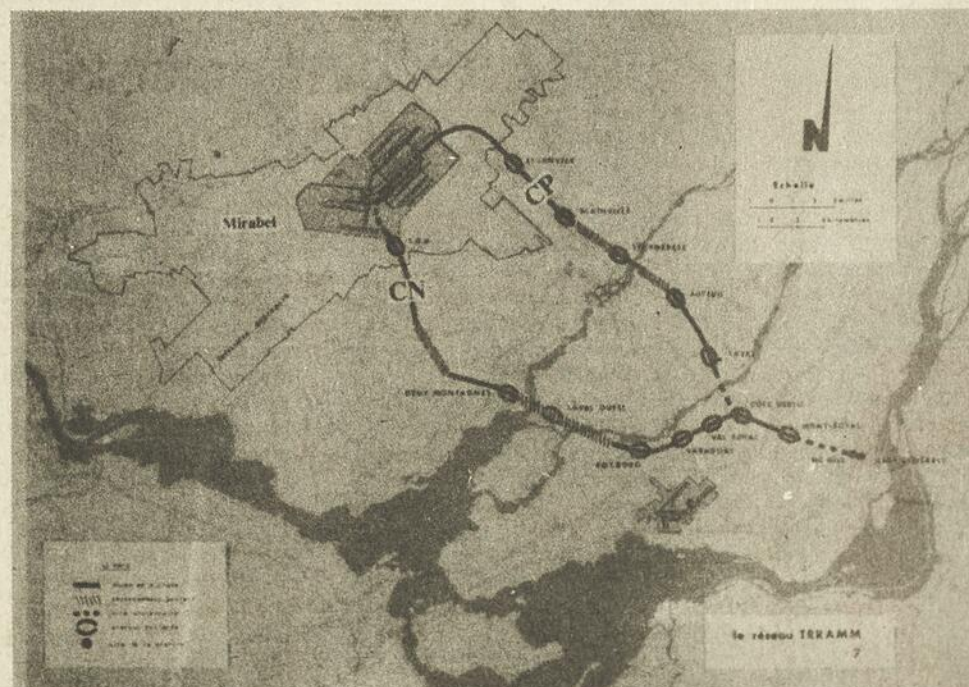
double réseau de chemins de fer électriques qui s'inscriraient l'un, dans le tracé actuel du CN qui longe la partie ouest de Laval, soit la liaison la plus directe; l'autre, dans le tracé, des lignes du CP, de façon à desservir non seulement Mirabel, mais toute la région dans l'axe Laval-Saint-Jérôme, en passant par Sainte-Thérèse.

Comme les gouvernements n'ont pas les moyens de réaliser d'un seul coup le projet TRRAMM, qui est évalué à plus de \$400 millions, il faudra procéder par étapes, c'est-à-dire opter pour l'un ou l'autre des tracés, le CN ou le CP. C'est dans ce contexte que la Chambre de Commerce de Laval a finalement pris position, hier, en faisant valoir que le gouvernement provin-

cial pencherait lui aussi en faveur du CP, même si le CN apparaît depuis toujours comme un favori. Le CN ne rejette-t-il pas d'Ottawa? N'est-il pas mêlé depuis le début à toute l'opération Mirabel? N'offre-t-il pas le tracé le plus direct?

Tout en reconnaissant que la solution du CN serait plus économique à court terme, la Chambre de Commerce reste persuadée que l'autre voie serait également rentable, dans la mesure où elle contribuerait à l'essor de toute une région.

Enfin, pour la Chambre de Commerce de Laval, il n'y a qu'un moyen de "s'assurer" que les technocrates ne l'emporteront pas sur la population: se rapprocher d'Ottawa, le centre de décisions, (SSS).



En vertu du projet TRRAMM, la liaison Montréal-Mirabel pourrait s'effectuer à partir des lignes actuelles du CN et du CP, qui auraient un tronçon commun de la Gare centrale à la station de Côte-Vertu. Comme il fallait s'y attendre, la Chambre de Commerce de Laval favorise prioritairement le CP, dont le réseau contribuerait de son centre-ville.

La vérification des listes à St-Léonard

1,150 demandes de radiation d'électeurs francophones retirées sans explications

(R.-A.G.) — Coup de théâtre à Saint-Léonard: au moment, hier, où le bureau de révision des listes électorales commençait à siéger sous la présidence du juge Arthur Boivin, les trois personnes qui avaient demandé la radiation d'au moins 1,150 électeurs aux noms francophones... ont retiré leur demande, sans fournir aucune explication!

C'est ce que la présidente d'élections, Madame Micheline Mohammed, a

confirmé au JOUR, hier soir, en rappelant que ces trois personnes, Jean-Guy Foucher, Antoinette di Murro et Florida Lancôt, avaient précédemment allégué qu'elles avaient de bonnes raisons de croire que les 1,150 électeurs étaient illégalement inscrits sur les listes.

Par contre, le trio a maintenu ses demandes concernant l'inscription de 2,382 nouveaux noms... à consonnance néo-québécoise! Bref, le bureau de re-

vision devra continuer de siéger pendant quelques jours encore.

au jour le jour

• 11h
Conférence donnée par le Centre d'information et de références des femmes et le Comité d'action de la rue Saint-Urbain, au 3595, rue Saint-Urbain.

• 18h30
3e banquet des citoyens du monde, à l'hôtel Bonaventure. Invité: Jean Bienvenue, ministre de l'Immigration.

• Congrès annuel de la Société d'hypnose clinique et expérimentale au Ritz-Carlton.

• Campagne de sensibilisation au port de la ceinture de sécurité, initiative du ministère des Transports, à la Place Longueuil Inc., 1, Place Longueuil.

• Semaine du Tiers-Monde parrainée par la section canadienne du Service universitaire mondial, à l'Université McGill.

Justice

Le procès Desjardins

Les \$46 millions obtenus après une "visite bruyante" de 150 travailleurs

(par P.B.) — "L'entrée était fracassante et l'atmosphère était impressionnante" révéla hier le directeur-général de la Commission de l'industrie de la construction, Jean-Louis Renaud, appelé à raconter la visite qu'il a reçue le 14 juin dernier au 4e étage des locaux de la CIC. Premier personnage à témoigner dans le procès d'André Desjardins et Jean-Claude Sureau, accusés de complicité et d'extorsion d'une somme de \$46 millions à la CIC, M. Renaud a évalué à environ 150 le nombre d'ouvriers venus réclamer le 14 juin la remise des chèques de paies de vacances à tous les employés membres de la FTQ-construction.

Ces chèques devaient normalement être distribués le 27 juin mais le grabuge verbal ("cris et blasphèmes") de la délégation ont conduit le directeur-général à accepter de prendre les mesures nécessaires afin que les chèques soient prêts pour la fin de semaine. Ce qui fut effectivement fait.

La négociation de cette entente, raconta hier M. Renaud, s'était faite dans son bureau avec une délégation de 10 travailleurs, dont Jean-Claude Sureau, mais le terme "négociation" correspondait peu à peu à l'atmosphère de la discussion puisque les 140 situés de l'autre côté de la porte "tappaient dans le mur" et "criaient pas mal fort".

M. Renaud tentait ce jour-là d'expliquer au groupe des 10 que la distribution des chèques était impossible car les chèques en blanc ne pouvaient être disponibles avant le lundi suivant. Ce à quoi lui aurait rétorqué Jean-Claude Sureau: "Toi, kâlisse, viens raconter ces peurs-là

à nos gars de l'autre côté et tu vas voir ce qui vas arriver".

L'entente

Après consultation avec son directeur du service de l'informatique, M. Jean-Louis Renaud a finalement proposé "qu'avec l'aide nécessaire", les chèques pourraient être imprimés et distribués le dimanche. Cette discussion avait lieu, rappelons-le, le vendredi 14 juin à la fin de l'après-midi.

Le délégué de la FTQ-construction, Jean-Claude Sureau aurait alors assuré M. Renaud que le système d'air conditionné paralysant le service d'informatique serait réparé sur l'heure malgré la grève officielle des employés de la construction. Ce scénario fut respecté et les chèques de vacances furent envoyés par la poste le dimanche après-midi.

M. Renaud a confirmé n'avoir vu André Desjardins qu'un mois après cet incident et ce dernier l'aurait informé que la "visite" du 14 juin, dont il n'était pas, ne visait aucunement le directeur de la CIC.

Le procès ajourna hier après qu'une querelle juridique eût opposé la Couronne et la défense au sujet de l'admissibilité en preuve du témoignage de M. Renaud relatif à un avis de droit préparé par un des conseillers juridiques de la CIC. Cet avis concernait la légalité du versement prématuré des chèques de vacances, étudiée en fonction du décret sur la construction. Le juge Bisson aura à trancher là-dessus dès ce matin.

RENAULT
Nouveau concessionnaire
2230 rue Viau
(angle Rouen)



Réduction de
\$185⁰⁰ à \$500⁰⁰
RENAULT 1974

• Echanges acceptés
• Financement facile
Venez essayer une

RENAULT
Au Grand Salon

2230, rue Viau

Tél.: 254-9974

DOURTHE

Un grand nom dans les vins de Bordeaux.

Le vignoble bordelais produit une multiplicité de vins. Comment s'y retrouver quand on veut déguster un bon bordeaux? Exigez le nom Dourthe Frères sur l'étiquette. Vous serez assuré d'avoir un vin rigoureusement

sélectionné, bien élevé, vieilli à point. Depuis 1840, de génération en génération, la famille Dourthe Frères s'est créée une excellente réputation dans ce domaine.

DOURTHE FRÈRES
Représenté par Gabriel Bousson Inc.

Chateau La Terrasse.
Un bordeaux supérieur, velouté, recommandé avec toutes les viandes.
No. 394A \$5.25



Chateau La Terrasse
BORDEAUX SUPERIEUR
APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE
No. 394A \$5.25

CHATEAU
MAUCAILLOU



Chateau Maucailou.
Un vin d'une grande finesse, provenant du Haut-Médoc.
No. 394B \$5.55

Dourthe Réserve.
Vin rouge léger, surprenant par sa qualité et son prix abordable!
No. 394C \$2.10



Dourthe Réserve
VIN ROUGE LÉGER
No. 394C \$2.10

Éditorial

Au moment où le Mouvement Québec Français prépare pour le 19 octobre prochain sa "grande marche" de toutes les régions vers la capitale québécoise pour démontrer à Bourassa-Cloutier le caractère inique et servile de la loi 22, on se souvient de ce qui fut maintes fois démontré par M. François-Albert Angers et d'ailleurs jamais contesté, à savoir que, depuis la conquête, le Québec a pu demeurer un pays français parce qu'il a toujours été reconnu comme tel par ses chefs politiques et par Londres.

Avec la loi 22, suite aggravée du projet de loi 85 et de la loi 63, étape nouvelle d'une agression planifiée et accélérée, Bourassa, qui prétend faire pour la première fois du français la langue officielle du Québec, lui enlève au contraire toute possibilité d'être entérinée comme telle et remplace la consécration urgente d'une réalité historique par l'officialisation d'un bilinguisme porteur de mort puisqu'il n'est qu'un état de transition vers la déjà visible (mais non du tout inévitable) suprématie de l'anglais.

Un document du MQF illustre d'ailleurs parfaitement le dérisoire et l'odieuse des prétentions de Bourassa à consolider la langue des Québécois par la loi 22. Alors que l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne reconnaît de droit à l'expression anglaise qu'au Parlement et devant les tribunaux, la loi 22 donne à l'anglais en quatorze nouveaux domaines de très grande importance des droits que fatalement elle retire du même

L'anglais langue officielle

coup, et autant de fois, à une langue française très historiquement officielle parce que très massivement majoritaire.

Ces droits nouveaux concernent l'obligation de fournir des versions anglaises des documents officiels (article 8), l'obligation d'une rédaction anglaise, aussi authentique que la française obligatoire, des documents municipaux (article 9), l'acceptation de toute demande en anglais adressée à l'administration publique (article 11) ou l'officialisation de l'anglais égalitaire dans les mairies et écoles dont les administrés sont majoritairement anglais (article 13).

Par les vertus de l'article 14, on peut être désormais unilingue anglais dans les postes administratifs du gouvernement. L'article 15 stipule qu'on peut parler anglais partout dans l'administration publique du Québec, et non plus au seul Parlement comme le fixait l'article 133 de l'AANB. L'article 17 donne le droit absolu de rédiger en anglais tout contrat passé avec Québec. L'article 20 fait obligation aux services d'utilité publique, de transport et aux corps professionnels de fournir une version anglaise de toutes leurs communications. L'article 24 impose la même obligation à tout employeur dont le personnel est en partie de langue anglaise.

L'article 26 confère à une majorité simple de syndiqués salariés le droit de négocier et de rédiger les conventions collectives en anglais. La formulation et les procédures de griefs dispo-

sent elles aussi du plus parfait libre choix entre l'anglais et le français (articles 28 et 20). La rédaction des contrats, bons de commande, factures, reçus, etc... peut se prévaloir du même droit (article 39).

Et tandis que l'article 41 de cette fameuse "loi du français langue officielle" donne à tout consommateur le droit d'exiger un contrat d'achat en anglais, l'article 48 donne, lui, aux commissions scolaires le droit d'enseigner en anglais si elles ont commencé à le faire, avec interdiction de cesser de le faire sans l'autorisation du ministre!

C'est bien l'anglais langue officielle et l'on comprend de reste que le ministre en question ne puisse plus aller dialoguer dans les universités ou les écoles. Comment pourrait-il bien se justifier à propos de ces droits nouveaux, qui consacrent point par point une situation de monde renversé?

Pour ces hommes-là, qui provisoirement nous gouvernent, assurer la survie de la langue française au Québec, cela signifie donner à l'anglais en d'innombrables domaines ce que deux siècles de conquête et de présence anglaises n'ont jamais pensé ou osé imposer à la compacte majorité francophone du Québec! Et si, sans aucunement faire de littérature, cela ne s'appelle pas de la trahison, c'est que vraiment les mots ne veulent plus rien dire.

Alain Pontaut

commentaires

Petit "bébé mouillé" pour M Pelletier

Même si c'est frustrant de l'admettre, un ministre lancé sur le sentier de la guerre peut probablement se rendre plus loin qu'un journaliste. Il est donc possible que M. Gérard Pelletier obtienne du CRTC des explications que le Conseil n'a pas daigné encore communiquer aux journalistes. Il ne saurait être question, en tout cas, que le CRTC se tire sans explication satisfaisante de l'admissible décision qu'il vient de rendre en faveur de Télé-Inter-Cité.

Revoilà le contexte. Conformément à ses habitudes, le Conseil canadien de la radio-télévision a fait savoir l'an dernier que des permis de télévision étaient disponibles à Québec et à Montréal et il a invité tous ceux qui s'intéressaient à la chose à se présenter devant lui. Lorsque les audiences eurent lieu, en décembre 1973, les groupes d'inspiration coopérative n'avaient pu pousser leurs travaux de préparation aussi loin que des requérants Civitas et Télé-Inter-Cité. Ces groupes d'inspiration coopérative demandèrent un sursis d'un an de manière à poursuivre jusqu'à son terme un travail d'animation et de consultation nécessairement fort lent. Le CRTC jugea la demande irrecevable et accorda les permis à Télé-Inter-Cité.

Telle qu'elle fut rendue le 4 avril 1974, la décision du CRTC se défendait. En effet, la position des groupes populaires aurait été plus convaincante si on l'avait définie dès le départ. En d'autres termes, les coopérateurs devaient savoir au commencement de la course que leur travail de consultation requerrait plus de temps que n'en accordait le CRTC. C'est alors qu'il aurait fallu solliciter un délai. En attendant pour se plaindre que le moment du verdict soit arrivé, les coopérateurs s'exposaient à une rebuffade. Pourquoi, en effet, avaient-ils accepté les règles du jeu? Pourquoi avaient-ils laissé les entreprises privées engager des sommes considérables en fonction d'une date précise? Cette erreur stratégique des coopérateurs, bien que d'importance très secondaire, permettait néanmoins au CRTC de maintenir l'échéance du 4 avril et de rendre une décision favorable à Télé-Inter-Cité: ou bien l'on saura qu'on doit attendre de cet organisme des verdicts définis par une balance menteuse. Ou bien M. Pelletier contraindra le CRTC à plus de limpidité et d'équité, ou bien il portera lui aussi l'odieuse d'une décision qui, jusqu'à preuve du contraire, s'apparente de près à la discrimination.

Dès le mois suivant, les choses devaient se compliquer. En effet, le 27 mai, c'est-à-dire à peine quelques semaines après le verdict du CRTC, voilà que Télé-Inter-Cité invoquait des difficultés d'ordre technique et immobilier pour demander à son tour un délai d'un

an. Face à une telle demande, n'importe quel honnête "preneur aux livres" aurait parié en faveur d'un rejet instantané. En effet, comment le CRTC pouvait-il permettre à l'un ce qu'il venait de refuser à l'autre?

Notre preneur aux livres y aurait perdu sa chemise. Le CRTC, en effet, par une contorsion qui demeure encore inexplicable, rendait le 24 juillet une décision sympathique à Télé-Inter-Cité. L'entreprise pouvait donc retarder de septembre 1975 à septembre 1976 son entrée en ondes. Depuis lors, le CRTC s'en est tenu au mutisme le plus complet à ce propos. Seul un avis public du 27 septembre est venu attirer l'attention sur les nouveaux avantages concédés à Télé-Inter-Cité: L'avis nous apprend, en effet, que le permis octroyé à cette entreprise sera valide jusqu'au 31 mars 1979.

Heureusement, M. Pelletier a compris qu'il devait s'occuper de ce petit "bébé mouillé". Lors de Politique-Atout, dimanche dernier, M. Pelletier a reconnu honnêtement qu'à première vue la décision du CRTC lui paraissait étonnante. Il n'entendait pas blâmer le CRTC avant de l'avoir entendu, mais il reconnaissait tout de même avoir besoin de plus amples renseignements. Pour peu que M. Pelletier consente à satisfaire la curiosité du public autant que la sienne, peut-être les groupes coopératifs qui s'intéressaient l'an dernier à la télévision pourront-ils bénéficier d'une seconde chance.

Ni M. Juneau ni M. Pelletier ne doivent cependant se faire d'illusion: ils auront besoin d'une imagination furibonde et de dons oratoires du superbe calibre s'ils prétendent nous convaincre que rien ne peut plus changer. On croira peut-être, moyennant un petit effort, que Télé-Inter-Cité a éprouvé en mai les difficultés que l'entreprise ne pouvait prévoir en mars. On ne croira jamais, cependant, que le délai demandé par les groupes coopératifs relève de la folie pendant que le même délai, lorsque requis par Télé-Inter-Cité, devient une exigence normale.

Ou bien le CRTC remet en jeu les permis de Montréal et de Québec et permet à tous les intéressés de présenter une nouvelle requête, ou bien l'on saura qu'on doit attendre de cet organisme des verdicts définis par une balance menteuse. Ou bien M. Pelletier contraindra le CRTC à plus de limpidité et d'équité, ou bien il portera lui aussi l'odieuse d'une décision qui, jusqu'à preuve du contraire, s'apparente de près à la discrimination.

Laurent Laplante

"Clarifications nécessaires"

Passant en quelques heures d'une apparente dignité à une brutalité de langage surprenante, le directeur du Devoir accuse notre nouveau collaborateur Laurent Laplante "d'être parti dans des conditions d'incorrection et de sauvagerie comme il n'en avait pas vues en 25 ans de métier". L'affirmation de M. Ryan est outrancière, ce qui est déjà le premier signe d'une incorrection qu'il reproche à son ancien collaborateur, mais chose plus grave, elle juge un comportement qui loin d'être incorrect témoigne au contraire d'une éthique rigoureuse.

M. Ryan aurait été le premier à trouver incompatible le fait que Laurent Laplante reste au Devoir le temps même d'un soupir une fois qu'il eut accepté de passer au JOUR pour y occuper les fonctions de rédacteur en chef adjoint, compte tenu de la situation concurrentielle dans laquelle se trouvent les deux quotidiens. Cela tombe sous le sens commun. On comprend facilement que le départ de Laurent La-

plante n'ait pas été reçu avec allégresse par le directeur du Devoir mais cela ne l'autorise pas pour autant à formuler des commentaires injustes à l'endroit d'un confrère.

LE JOUR n'a pas l'intention d'éterniser le débat là-dessus. Mais il ne peut passer sous silence des interprétations de situation qui le concernent directement. Par exemple, un commentaire de M. Ryan rapporté dans le quotidien anglophone The Gazette, laissant entendre que nous aurions pu être mêlé de près ou de loin à un quelconque "complot" pour affaiblir Le Devoir. Vérification faite, auprès de celui-ci, M. Ryan affirme qu'il n'a pas fait allusion au JOUR quand il a parlé de complot.

Prenez acte de cette première "clarification nécessaire" en espérant que d'autres suivront une fois que le directeur du Devoir aura retrouvé sa sérénité.

Yves Michaud

LE BILL OMNIBUS
la femme sera obligée de fournir
à son mari les nécessités de la vie



vous avez la parole

Marchand a-t-il abusé des travailleurs pour se faire une carrière politique?

Des dizaines de milliers de travailleurs faisaient confiance à leur leader Jean Marchand alors qu'il était chef syndical. Je fus celui qui avait confiance en cet homme, ce surhomme aux yeux de plusieurs, parce que pendant douze ans, il préconisa l'arbitrage des prix, un organisme non manipulé par la finance comme semble l'être la Commission dirigée par madame Plumtre, mais un système d'arbitrage qui aurait mis un frein aux hausses de prix imposées par les monopoles sous prétexte, entre autres, des augmentations de salaires.

Les salaires ont toujours suivi les augmentations de prix: jamais le contraire ne s'est produit. Monsieur Marchand, devenu ministre, était conscient du cercle vicieux de réclamer des augmentations de salaires pour rattraper les prix: c'est pourquoi il voulait, du temps qu'il était chef ouvrier, que le gouvernement établisse un système d'arbitrage des prix, selon une formule conçue par un économiste de renom, l'actuel sénateur Maurice Lamontagne. Les syndiqués avaient endossé cette formule d'arbitrage des prix que monsieur Marchand suggéra au gouvernement durant douze ans.

Lorsque monsieur Marchand décida de faire le saut en politique avec deux de ses confrères, messieurs Pierre-Elliott Trudeau et Gérard Pelletier, formant le trio des trois colombes, les travailleurs, surtout les syndiqués qui s'étaient fait écorcher les oreilles pendant douze ans par les discours enflammés de leur chef sur l'urgence d'instituer un système d'arbitrage des prix, ces travailleurs, dis-je, l'ont élu au Parlement d'Ottawa, endroit par excellence pour que monsieur Marchand mette en application sa formule logique. Mais il devint ministre et ce fut un mutisme complet à la grande déception des travailleurs qui l'avaient élu.

Il serait plus que temps que les travailleurs s'unissent pour réclamer de leurs unions une intervention auprès de l'honorable Jean Marchand pour qu'il établisse son système logique d'arbitrage des prix. Si monsieur Marchand se défend que les augmentations de salaires, les travailleurs syndiqués devraient lui réapprendre que les augmentations de salaires se répètent dans les prix qui vont être de nouveau augmentés; non seulement cela, le gouvernement va venir

chercher en impôts un bon pourcentage des augmentations de salaires, de sorte que les travailleurs seront dans une situation pire qu'auparavant.

Ce qui reste incompréhensible, du moins pour le soussigné, c'est de constater que les travailleurs ont réélu monsieur, pardon l'honorable Jean Marchand, malgré son reniement des positions qu'il avait prises durant douze ans. Aurait-il abusé des travailleurs durant tout ce temps pour se faire un tremplin politique? Au lieu de l'arbitrage des prix, le gouvernement a institué une commission des prix et des revenus. Comme ce n'était pas la formule espérée, les centrales syndi-

cales ont refusé d'y participer. On a présentement une certaine commission dirigée par une dame Plumtre, qui jette les hauts cris, mais les hausses de prix continuent...

Le parlement est en session à Ottawa. La hausse du coût de la vie sera à l'ordre du jour. Les centrales syndicales, toutes puissantes qu'elles sont, devraient faire pression sur l'honorable Jean Marchand pour que la Commission Plumtre soit remplacée par un régime d'arbitrage des prix.

Maurice Dussault
Québec

Pauvre Haïlé Sélassié!

Dans LE JOUR de mercredi le 2 octobre, on a vu J.M. Blin de l'Agence France-Presse s'apitoyer sur le sort du pauvre Haïlé Sélassié, "victime d'une tragédie à la mesure de notre époque implacable".

Avec nostalgie, M. Blin évoquait l'époque où les courtisans approchaient l'Empereur en faisant trois "profondes révérences" et se retiraient à reculons en répétant leurs courbettes. Le Négus, naguère si respecté, a été destitué. Il n'a plus l'occasion d'aller nourrir ses lions. Quel drame pour le Roi des Rois, qui "n'a même plus de secrétaire privé" et devant qui "les jeunes capitaines de sa garde ne se mettent plus à genoux". Réfugié dans la prière, Haïlé Sélassié "médite sur l'ingratitude des hommes".

Les Éthiopiens, ces ingrats ne remercient même pas leur Empereur magnanime pour les avoir laissés crever de faim par milliers alors qu'il donnait dans ses luxueux palais de fastueux banquets dont les victuailles étaient servies dans la vaisselle d'or par des légions de laquais en livrée.

Les Éthiopiens, ces ingrats, ne remercient même pas leur bon Négus pour avoir laissé les membres de sa famille et ses hauts fonctionnaires se servir dans le trésor de l'état et se remplir les poches de l'argent destiné à secourir les victimes de la famine.

Les Éthiopiens, ces ingrats, ne remercient même pas le généreux Roi des Rois pour avoir entassé dans les banques suisses des millions qu'il aurait dû employer à secourir ses sujets qui crevaient par milliers sous ses regards indifférents.

Les Éthiopiens, ces ingrats, ne remercient même pas Haïlé Sélassié pour avoir laissé une minorité de propriétaires terriens exploiter les misérables paysans dans le cadre d'un système déshéant et pourri.

Il était si charitable, le bon Négus qui, des fenêtres de sa rutilante limousine, jetait des billets de banque à ses sujets comme on jette un os à une meute de chiens affamés.

Quelle gratitude que celle des Éthiopiens. Pauvre Empereur, destitué et humilié par un peuple sans coeur.

Alexandre Davard
Montréal

billet

Les comètes libérales

Avez-vous remarqué qu'on n'entend plus beaucoup parler de la souveraineté culturelle? Le fédéralisme rentable est également disparu de l'horizon verbal de notre premier ministre. Il ne reste plus que la social-démocratie, mais si peu.

Moi, tout cela me frustre. Chaque fois que notre Innovateur national agit une nouvelle expression, je me promets de m'amuser. Puis, insensiblement, l'objet de mon ironie bienveillante s'évanouit dans les limbes de l'oubli politique.

Et dire que je n'ai jamais au juste su ce qu'était la souveraineté culturelle, variété libérale. Pour rendre service, j'avais pris la peine d'en fournir bénévolement une définition qui me paraissait montrable. Peine perdue. Mon louable effort demeura stérile et l'ère de la souveraineté culturelle s'écoula sans qu'on sache mieux à quoi s'en tenir sur le contenu réel de la trouvaille du Grand Inventeur.

Sans non plus qu'il n'en reste de trace perceptible. Vous vous souvenez de cette fameuse comète de Kohoutek qui devait, en janvier dernier, embrasser nos nuits polaires. Elle perdit sa queue en contournant le soleil et s'éffaca dans le vide sidéral. Personne ne la vit jamais à l'oeil nu. Même chose pour la souveraineté culturelle et pour le fédéralisme rentable. Deux comètes verbales qui ont perdu leur queue au contact de l'astre fédéral.

La comète de la social-démocratie risque d'être aussi éphémère. Elle mourra également sans qu'on n'ait jamais connu sa véritable identité, victime pas-

sive d'un incognito calculé.

C'est ainsi que, d'une année à l'autre, la nuit politique québécoise est sillonnée de vagues concepts mystificateurs au destin sciemment avorté. Sous la baguette magique de l'Enchanteur, ils naissent pour satisfaire aux besoins capricieux de la déesse Image.

Mais le spectacle n'est pas terminé. Reste maintenant à savoir quelle nouvelle découverte scintillante nous réserve notre Illustre Imaginatif.

Les spécialistes de l'astrophysique libérale ont décelé certaines caractéristiques constantes des comètes bourassiennes. D'abord, elles sont de structure binaire, c'est-à-dire composées de deux termes évocateurs. Ensuite, elles sont remplies de vide, ce qui constitue un trait tout à fait unique dans les annales de la Création. Enfin, elles ne signifient rien de particulier, mais en même temps on peut à volonté leur donner le sens désiré. De ce fait, elles contiennent une haute teneur d'un ingrédient qu'on appelle l'opportunisme.

À l'aide de ces données techniques, il n'est pas interdit de penser qu'on finira par entendre parler, et bientôt peut-être, de gauche conservatrice, de droite dynamique, de stabilité progressiste, de progrès stable, de souplesse radicale, de détermination modérée, d'extrême-centrisme ou encore, pourquoi pas, d'inaction créatrice.

Jusqu'au jour, sait-on jamais, où on arrivera au fédéralisme souverainiste!

Claude Morin

le fond des choses

Définitions et implications

Rapatrier la constitution, ça veut dire quoi?

par Claude Morin

La semaine dernière, le premier ministre Trudeau annonçait son intention de rapatrier la constitution canadienne. Ce projet, qui paraît de prime abord surtout technique, a en réalité une grande portée politique.

M. Trudeau a également fait allusion à la formule de modification de la constitution qui avait été proposée en 1971 et qui faisait partie de ce qu'on appelait alors la "Charte de Victoria". Il a laissé entendre qu'elle pourrait fournir un bon point de départ.

Dans ce qui suit, je traite de ces sujets en procédant par questions et réponses, de façon à en dégager aussi simplement et clairement que possible les nombreuses implications.

Question: Pourquoi vouloir rapatrier la constitution?

Réponse: La loi de l'Amérique britannique du Nord forme la base de la Constitution du Canada (qui comprend également d'autres lois ainsi que des jugements de tribunaux et diverses coutumes). Cette loi a été adoptée en 1867 par le Parlement britannique. Il s'agit donc d'une loi anglaise régissant les colonies de la Grande-Bretagne en Amérique du Nord.

Au moment où cette loi fut promulguée, le Canada n'était pas un pays souverain; il n'avait pas le droit en conséquence de la modifier lui-même. Depuis que le Canada est devenu souverain, la même loi britannique a continué à s'appliquer.

De temps à autre elle a été amendée. Sauf pour ce qui est la constitution interne des provinces et des attributions exclusives du gouvernement fédéral (depuis 1949), il a chaque fois fallu s'en référer au Parlement britannique qui, seul, avait le pouvoir de modifier une loi qu'il avait lui-même adoptée. En rapatriant la constitution, on transférerait donc au Canada ce pouvoir d'amender la loi de 1867; il ne serait plus nécessaire de recourir à la Grande-Bretagne.

Actuellement, le Canada est le seul pays souverain au monde à ne pas pouvoir modifier lui-même sa propre constitution. C'est une anomalie.

La coutume de l'unanimité

Question: M. Trudeau a dit qu'il était temps qu'on dégage le Canada de la tutelle britannique. Pourquoi ne pas être d'accord avec lui à ce propos?

Réponse: C'est mal poser le problème que de le définir ainsi, la difficulté ne provient pas de ce que M. Trudeau appelle la tutelle britannique, mais du fait qu'en rapatriant la constitution telle qu'elle existe maintenant, le Québec se trouverait à accepter formellement un document juridique dont il a par ailleurs souvent contesté certaines dispositions majeures.

Question: Si la constitution de 1867 n'a jamais relevé directement de l'autorité des Canadiens, comment peut-on parler de "rapatriement"?

Réponse: Quoique consacrée par l'usage, l'expression "rapatriement" n'en demeure pas moins inexacte. C'est de "canadianisation" de la constitution qu'il faudrait parler.

Question: Il y a pourtant eu des changements à la constitution depuis 1867. Comment ces changements ont-ils été effectués?

Réponse: Comme il n'existe pas dans notre constitution de dispositions précises concernant son amendement, on s'en est tenu jusqu'ici à la coutume de l'unanimité. On s'est entendu pour que tout changement constitutionnel requérant l'action du Parlement britannique soit approuvé par chaque province et par Ottawa. Une fois cette unanimité établie, le gouvernement fédéral demande alors au Parlement de la Grande-Bretagne de procéder à l'amendement désiré.

Il est cependant important de noter que cette unanimité découle d'une coutume et qu'elle n'est pas à proprement parler obligatoire. Elle n'est pas de nature légale, comme le serait une formule d'amendement qui ferait partie de la constitution. En pratique, elle donne un droit de veto à chaque province et au gouvernement central sur toute modification constitutionnelle, mais il n'est pas interdit de penser qu'un jour cette coutume soit elle-même changée.

De toute façon, la procédure suivie jusqu'ici est apparue insatisfaisante à la plupart des provinces et à Ottawa. D'abord comme on l'a dit, elle n'a pas de fondement juridique formel. En outre, elle rend rigide et compliqué tout le mécanisme de l'amendement constitutionnel au Canada. Et, qui sait, un jour elle peut être remise en question.

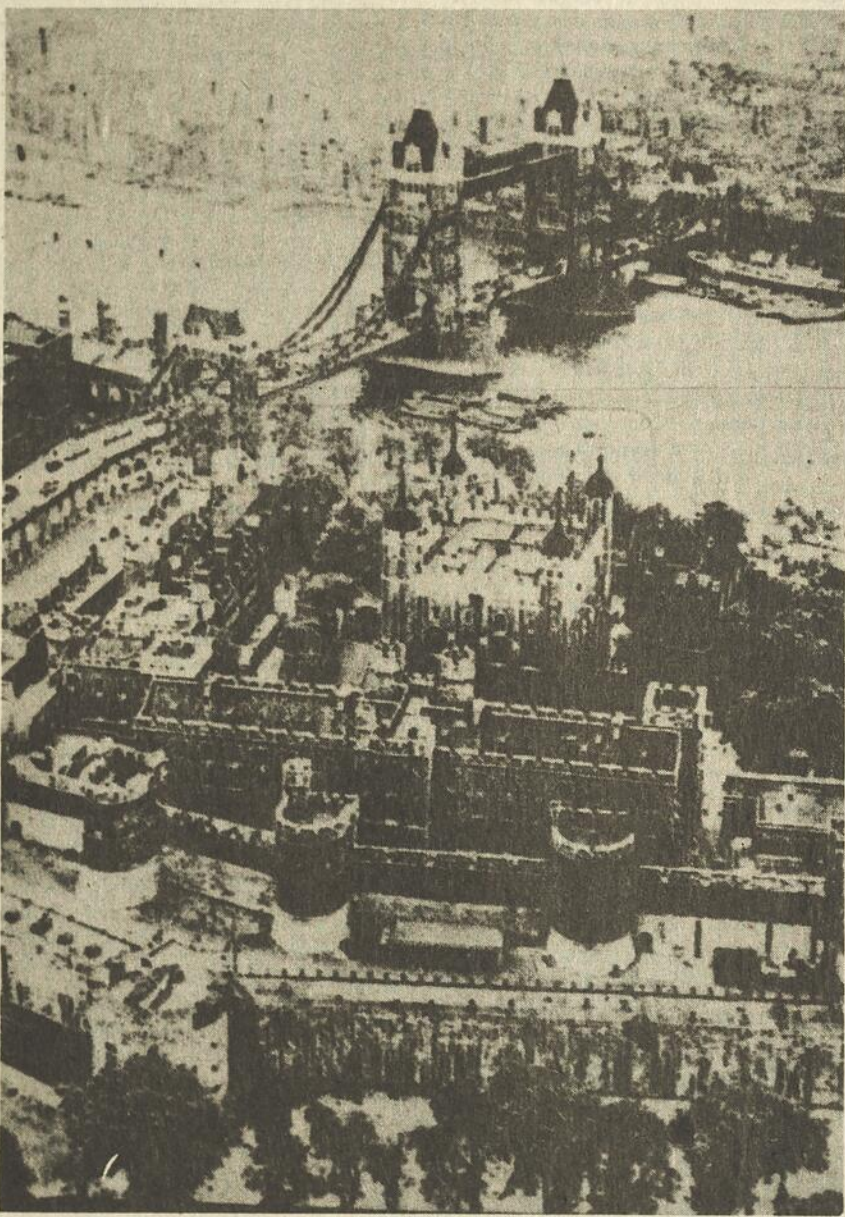
Question: Le Parlement britannique peut-il s'opposer aux amendements désirés par le Canada?

Réponse: Théoriquement oui, mais cela n'arrive pas. En réalité, la Grande-Bretagne est au plus haut point désireuse de se débarrasser de ce devoir anachronique et ne demande pas mieux que la constitution canadienne soit "rapatriée".

Le désir du Québec

Question: Le Québec s'est toujours montré fort réticent quant aux diverses formules d'amendement proposées. Pourquoi?

Réponse: Ces réticences ont surtout été manifestées au cours des quinze dernières années. Le problème est le suivant. D'une part le Québec, depuis quelques années, désire que lui soient transférés d'Ottawa les compétences dont il estime avoir besoin à cause de ses responsabilités par rapport à la nation québécoise. C'est ce désir insistant qui a donné lieu aux nombreuses conférences constitutionnelles, de 1968 à 1971. Le Québec voulait qu'on s'entende d'abord sur une répartition des compétences au Canada, quitte ensuite à établir une formule d'amendement constitutionnel qui ne lui empêche pas de progresser encore, mais qui puisse aussi lui garantir des gains réalisés. Autrement dit, pour le Québec, la formule d'amendement constitutionnel venait après l'entente sur la répartition des pouvoirs et non avant.



de Londres, ex-capitale de l'Empire...

D'autre part, cependant, pour le reste du Canada il ne se posait pratiquement pas de problème quant à la répartition des compétences. Ce qui l'intéressait, c'était de "rapatrier" la constitution et de trouver le plus tôt possible la méthode permettant de la modifier au Canada. C'est pourquoi, aux yeux du reste du Canada, la formule d'amendement était un prérequis à toute discussion ultérieure de partage des compétences. Tandis que pour le Québec, c'est le partage des compétences qui était prioritaire.

Cette attitude québécoise était motivée par le fait que l'insertion dans la constitution d'une formule d'amendement pouvait rendre l'évolution politique du Québec totalement dépendante de la volonté de quelques provinces anglophones, et ce, avant même qu'on se soit entendu sur un partage acceptable des pouvoirs entre Ottawa et Québec. En d'autres termes, le partage des pouvoirs se serait effectué en utilisant une formule d'amendement susceptible de placer le Québec dans un carcan constitutionnel, ce qui revient à dire qu'il n'y aurait jamais eu de partage acceptable des pouvoirs: Dans ces conditions, le Québec a jugé plus réaliste d'exiger d'abord une entente sur la répartition des compétences, de façon à voir de quoi serait faite la nouvelle constitution du Canada, quitte ensuite à étudier une formule d'amendement.

La charte de Victoria

Le Québec n'a pas réussi à faire accepter son point de vue. Le reste du Canada, au cours de la révision constitutionnelle, apporte une faible priorité

Nous avons demandé à notre collaborateur, Claude Morin, sous-ministre des affaires intergouvernementales de 1963 à 1971, de préparer un dossier d'information sur le rapatriement de la constitution et la conférence de Victoria. Le lecteur intéressé pourra trouver une description détaillée des événements politiques qui conduisirent aux fameux "Non" de M. Bourassa à Victoria, en juin 1971, dans le livre de Claude Morin "Le pouvoir québécois", publié aux Éditions du Boréal Express.

au partage des pouvoirs, mais s'intéressera davantage aux questions comme la modification de la constitution et aussi son rapatriement. Il en résulte qu'une formule d'amendement fut élaborée et qu'elle fit partie de ce qu'on a appelé la "Charte de Victoria" en 1971. C'est de cette formule de 1971 que M. Trudeau veut, semble-t-il, repartir.

Question: Quelle était cette formule?

Réponse: La Charte de Victoria comprenait 10 chapitres. Le 9e portait sur la modification de la constitution. Voici le paragraphe le plus important de ce chapitre: "La Constitution du Canada peut être modifiée en tout temps par une proclamation du Gouverneur général, portant le grand sceau du Canada, pourvu que le Sénat, la Chambre des Communes et les Assemblées législatives d'une majorité des Provinces aient, par résolution, autorisé cette proclamation. Cette majorité doit comprendre: 1) chaque Province dont la population comptait, à quelque moment avant l'adoption de cette proclamation, suivant tout recensement général antérieur, au moins

rejetteraient non pas tel ou tel chapitre de la Charte, mais celle-ci dans sa totalité.

Question: En quoi consistait la Charte de Victoria?

Réponse: En provoquant le débat constitutionnel, en 1967-68, le Québec voulait avant tout clarifier le partage des compétences au Canada et obtenir celles qu'il estimait lui manquer. Ottawa et les autres provinces avaient cependant d'autres préférences et, avec le temps, finirent par discuter d'un grand nombre de questions sauf du partage des pouvoirs, comme l'envisageait le Québec. C'est ainsi qu'un dossier fut constitué touchant les droits politiques, les droits linguistiques, la Cour suprême, les cours fédérales, les inégalités régionales, la modification de la constitution, etc. Par la suite, on ajouta un article portant sur la responsabilité en matière de politique sociale (le Québec ayant fermement insisté pour que cette question soit étudiée et tranchée). Ce dossier, ou document, devient la Charte de Victoria. Il était censé faire l'unanimité de tout le monde; c'est du moins ce qu'espérait Ottawa. Cette Charte fut soumise aux participants de la conférence de Victoria, en juin 1971. Elle fut rejetée par le gouvernement du Québec, dans la nuit du 22 au 23 juin 1971. Ce fut le "non" de Victoria.

Le partage des pouvoirs

Question: Fut-elle rejetée à cause de la formule d'amendement?

Réponse: En réalité, la Charte ne correspondait pas du tout aux attentes du Québec qui avait provoqué le débat constitutionnel. Elle ne résolvait pas le problème qui importait au Québec, celui du partage des pouvoirs. Cependant, le gouvernement québécois, en juin 1971, a laissé entendre qu'il rejetait la Charte non pas à cause de la raison qui précède (et qui est la véritable), mais à cause du fait que l'article sur la politique sociale ne lui convenait pas. Dans le communiqué alors émis par M. Bourassa (23 juin), on dit les deux phases suivantes: "Ainsi, les textes traitant de la sécurité du revenu laissent subsister une incertitude qui cadre mal avec les objectifs inhérents à toute idée de révision constitutionnelle. Si cette incertitude était éliminée, notre conclusion pourrait être différente". Cette prise de position incita Ottawa à croire qu'il suffirait d'une entente sur la sécurité du revenu (plus tard, on ne parla plus seulement que des allocations familiales) ou même d'un simple arrangement administratif acceptable au Québec pour que, celui-ci consente à la Charte de Victoria. D'où les nombreuses tentatives qui eurent lieu pendant l'été et l'automne 1971 pour faire accepter la Charte de Victoria par le Québec en échange d'un arrangement administratif. L'affaire cependant resta là. En refusant la Charte, le Québec rejetait aussi la formule d'amendement qu'elle contenait, puisque la Charte était à prendre ou à laisser, dans sa totalité.

Question: Existe-t-il d'autres formules d'amendement que celle de 1971?

Réponse: Oui, il y en eut un certain nombre dans le passé, la plus connue étant la formule Fulton-Favreau finalement rejetée par le Québec en 1965. Cette formule fut rejetée parce qu'elle constituait, selon plusieurs, un carcan constitutionnel inacceptable.

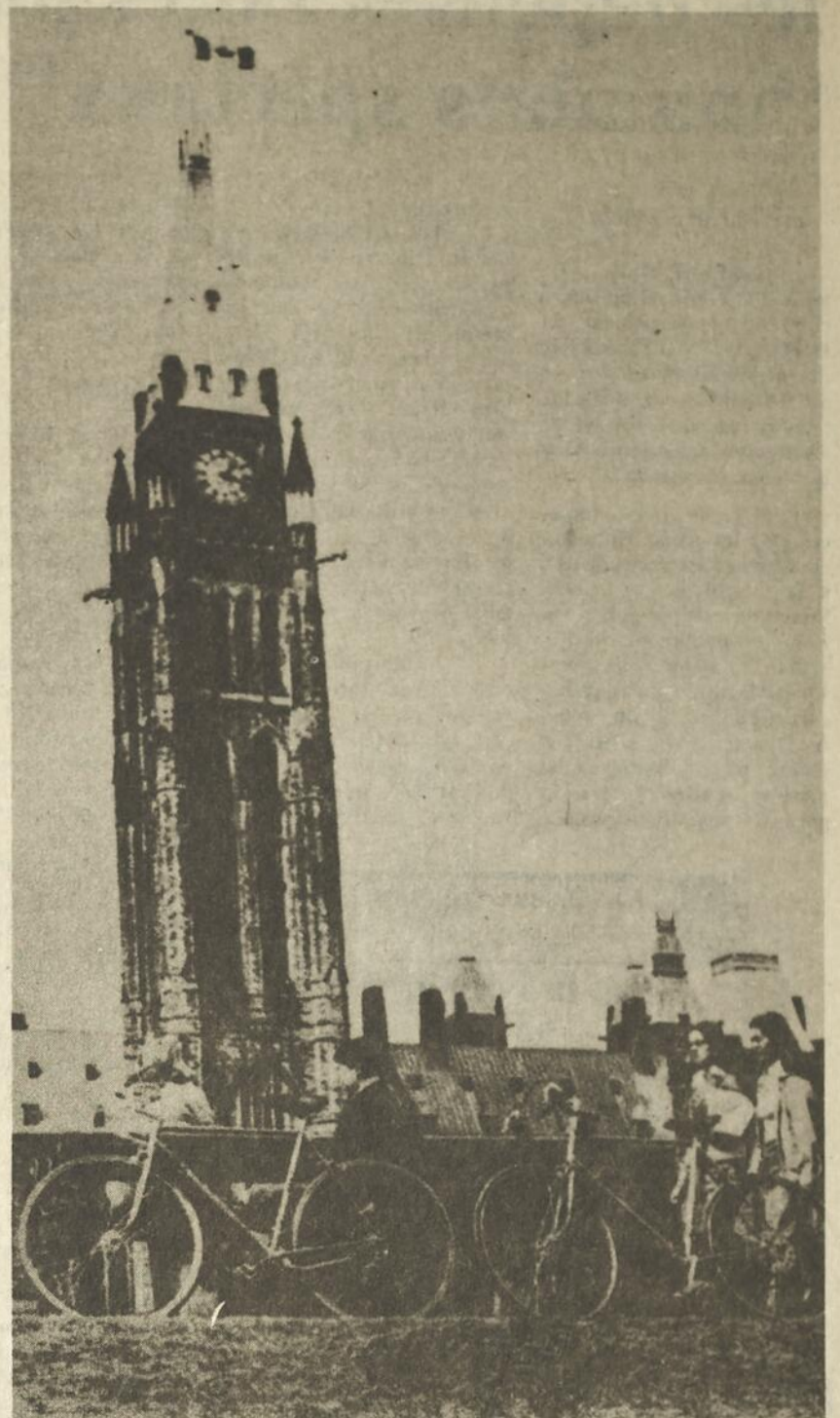
Question: En conservant le mode actuel d'amendement qui implique le recours à la Grande-Bretagne et à la coutume de l'unanimité, le Québec ne se trouve-t-il pas déjà dans une sorte de carcan?

Réponse: En pratique oui, sauf que, comme on l'a dit, la coutume de l'unanimité n'a pas du tout la valeur constitutionnelle et le caractère obligatoire qu'aurait une formule d'amendement précise que le Québec accepterait d'inclure dans la constitution. Le fait que le Québec soit dans une sorte de carcan maintenant ne justifie pas qu'il consacre cet état de choses en se ralliant à une formule d'amendement qui interviendrait avant une entente sur un partage acceptable de pouvoirs entre Ottawa et le Québec.

Ce qui importe

Question: En quoi le rapatriement et l'amendement de la constitution canadienne actuelle pourraient-ils intéresser un indépendantiste qui rejette le cadre politique fédéral?

Réponse: Il est évident que les commentaires qui précèdent s'appli-



au Parlement d'Ottawa.

quent surtout à un Québec qui désire rester dans le cadre fédéral. Il n'en demeure pas moins qu'un indépendantiste doit observer avec la plus grande attention ce qu'il advient, en régime fédéral, du pouvoir québécois. Car il ne lui sera pas indifférent, le jour où le Parti québécois sera élu, que le Québec soit ou non encore plus dépendant qu'il ne l'est aujourd'hui du pouvoir fédéral.

Question: Dans quelle position la réouverture par M. Trudeau du dossier du rapatriement de la constitution (et, par conséquent, de son amendement) place-t-elle M. Bourassa?

Réponse: Dans une position qui peut être embarrassante pour lui, soit envers les Québécois, soit envers le gouvernement fédéral.

En effet, si M. Bourassa accepte la formule d'amendement de 1971, il contredit la position habituelle du Québec en la matière car il consent

à une formule d'amendement précise avant que n'intervienne une entente de principe sur une répartition de compétence constitutionnelle plus acceptable au Québec que celle qui existe présentement. En outre, en cédant tout de suite sur la formule d'amendement, il se rend au désir du reste du Canada sans rien obtenir de vraiment substantiel pour le Québec.

D'autre part, si M. Bourassa la refuse, ou encore qu'il laisse entendre qu'il est prêt à y souscrire à certaines conditions, il peut se trouver obligé de faire redémarrer tout le débat constitutionnel, ce qu'il est plutôt porté à éviter systématiquement.

C'est pourquoi, jusqu'à maintenant, il a préféré répliquer à M. Trudeau qu'il jugeait l'inflation plus importante que la constitution... C'est là moins une véritable réponse, qu'une boutade.

vous avez la parole

Les fissures à la Manic font frémir

Au début du mois d'août, après deux journées de voiture, j'ai visité en bonne compagnie l'immense temple dédié au génie de l'homme de cette fin de siècle, je veux parler du barrage Manic 5.

Après une soixantaine de miles de gravelle que vous devez encore affronter, vous apercevez d'un coup comme une fabuleuse carte postale ce qui semble être un monstreux lézard préhistorique, couché de tout son long et qui respire lentement par des voûtes multiples.

À Manic 5, tout est prévu ou presque, vous avez perdu votre réservoir d'essence, un tuyau d'échappement, une roue crevée, le garage de l'Hydro est caché sous une voûte et donne un service digne des meilleurs garages en ville et ce, à bas prix. Des autobus scolaires en parfait état vous grimpent sur le dos du géant de fer et de béton, d'où vous avez la sensation d'être un busard qui guetterait sa proie, en l'occurrence un camion de vingt tonnes qui, de là-haut, semble grignoter un lacet d'asphalte. Avant cet envol, vous avez droit comme à l'école à une période d'information audio-visuelle, tout en français, avec un guide qui, ce jour-là, faisait loucher les demoiselles; il avait pratiquement répondu à tout. Ce jeune cicérone fut la cible de ma première question dans le groupe: "Avait-on pensé à préserver la faune animale en faisant ce monstre qui aspire sa vie d'un immense lac artificiel par des tubes de trente-six pieds de diamètre?" "Effectivement, les gros brochets du Nord qui peuplent la

Manicouagan ne se font pas démolir en passant près de l'arbre de chacun des rotors, mais des études démontrent qu'ils se multiplient de plus en plus". Mon côté de pêcheur était sécurisé. Puis, ma seconde question fut plus sérieuse: "Avait-on pris des mesures au cas où il adviendrait une guerre avec bombardement assez spécial comme ce fut le cas dans la Ruhr, en Norvège et ailleurs pendant la guerre de 39-45?"

Alors là, accrochez-vous à vos rames, des études furent faites et démontrèrent que si le barrage venait à céder d'un coup, avant qu'on puisse baisser le niveau des eaux à l'aide de deux portes d'urgence, l'impact des flots ainsi libérés ferait sur son chemin sauter tous les autres barrages en aval comme des capsules de liqueur douce, puis ce serait le néant, une immense batture limoneuse. Baie Comeau, Haute-Rive et tous les charmants villages voisins seraient rayés de la Côte-Nord, puis le raz-de-marée ainsi provoqué submergerait entièrement les villes de Matane, Rimouski, Mont-Joli et une grande partie de la Gaspésie. "Même que, dit notre guide, le Saint-Laurent monterait de cinq pouces à Montréal". C'est à y penser sérieusement, non! Les fissures décelées dernièrement dans le ventre du fauve ne sont pas sans m'inquiéter; injectez les gars, injectez du ciment dans les boyaux de ce mastodonte car s'il venait à y avoir un coup dur, je ne donne pas cher de ce qu'il resterait.

G. Lazartigues
Laval

québec

Les députés pourront scruter de près les dépenses faites par "mandats spéciaux"

par Norman Delisle

QUÉBEC (PC) — La loi de l'administration financière du gouvernement du Québec sera bientôt modifiée afin de permettre aux députés de l'Assemblée nationale de jeter un regard plus direct sur les dépenses faites par le biais de "mandats spéciaux".

Le ministre des Finances, M. Raymond Garneau, en a donné l'assurance, jeudi, à la commission parlementaire des Finances, des Comptes publics et du Revenu. Les députés Jacques-Yvan Morin du Parti québécois et Fabien Roy du Ralliement créditiste s'étaient plaints de l'utilisation faite par le conseil des ministres du gouvernement Bourassa de

ces mandats spéciaux.

Les membres du cabinet des ministres peuvent dépenser certains montants d'argent non-prévus dans les crédits des ministères "dans des cas imprévus, urgents et immédiatement requis pour le bien public." De tels mandats sont utilisés par le cabinet des ministres lorsque l'Assemblée nationale ne siège pas. Ce n'est que beaucoup plus tard, à la reprise des travaux parlementaires, que les députés sont mis au courant que de telles dépenses ont été effectuées.

S'appuyant sur le rapport du Vérificateur général du Québec, M. Gérard Larose, les députés Morin et Roy ont laissé entendre que ces dépenses effectuées sous le couvert des "mandats spéciaux"

n'étaient pas toujours faites pour des raisons d'urgence et ils ont réclamé que ces mandats soient soumis aux membres de l'Assemblée nationale dans les plus brefs délais.

Élections

C'est souvent par le biais de ces mandats spéciaux que le cabinet des ministres peut effectuer des dépenses à l'extérieur de la période de scrutin, afin d'attirer sur le parti gouvernemental l'attention des électeurs.

Ainsi, par exemple, une analyse des mandats spéciaux encourus par le gouvernement Bourassa entre le premier août et le 29 octobre 1973 permet de constater que des sommes totalisant \$61,125,000 ont été dépensées à cette époque.

La presque totalité de cet argent a été dépensée "pour des travaux d'entretien, de construction et d'amélioration des routes non prévus aux crédits".

Le caractère "urgent" de ces travaux de voirie en pleine campagne électorale a laissé sceptique les députés de l'Opposition.

Modifications

Parmi les modifications qui pourraient être apportées à la Loi de l'administration financière, M. Garneau a indiqué que l'analyse de ces mandats spéciaux par les élus du peuple pourrait avoir lieu à l'occasion d'une réunion spéciale d'une commission parlementaire, convoquée à l'automne par exemple, de sorte que l'exécutif ne puisse pas soustraire une partie des deniers à l'analyse des élus du peuple pendant plusieurs mois.

Le conflit au Devoir

Les journalistes n'acceptent plus le style paternaliste de Claude Ryan

par Maurice Giroux

Pendant que les journalistes du Devoir deviennent de plus en plus exaspérés face au style intransigeant de leur directeur, de son côté M. Claude Ryan qualifie de "farce monumentale" l'attitude de ses journalistes. Et tandis que le syndicat fulmine contre les conceptions personnelles, teintées de conservatisme social et politique de M. Ryan, celui-ci accuse le syndicat de s'adonner à une "propagande malhonnête".

On ne pourrait imaginer un climat plus pourri entre un directeur de journal et ses journalistes.

En réalité, c'était un bien pénible spectacle de voir, mercredi soir, dans les grands salons du Devoir, s'affronter par confrères interposés l'équipe de rédaction du Devoir et son directeur, M. Ryan.

Ce dernier a assisté tout d'abord à la conférence de presse donnée par ses journalistes en journée d'étude, se retenant d'intervenir, griffonnant furieusement quelques notes, laissant échapper à un certain moment un "C'est faux" à peine audible de l'assemblée.

Puis, une fois terminé l'exposé des journalistes, M. Ryan est allé occuper seul le bout de la grande table, pendant que l'on créait le vide autour de lui. Et c'est devant tous les membres de la salle de rédaction, formant hémicycle, que le directeur a prononcé son réquisitoire.

Un geste "sauvage"

Tout le monde y a passé: le syndicat pour sa "malhonnêteté", Laurent Laplante pour sa "sauvagerie", LE JOUR pour ses "attaques personnelles", plus certaines taloches à l'égard de trois ou quatre porte-parole de la salle, Jean-Pierre Charbonneau, Pierre Valières, Michel Guénard.

Claude Ryan a mis au défi le syndicat d'apporter un seul cas précis de censure de l'information. "Jamais nous n'avons empêché la vérité de sortir", affirme-t-il. Il ajoute que les normes d'information du Devoir sont parmi les plus hautes au Canada et même en Amérique du Nord.

Il prétend cependant que le caractère engagé de l'information constitue un handicap pour un journal et il cite en exemple le cas du JOUR!

A cela les journalistes du Devoir répondent que le journal n'a jamais eu pour vocation d'être au service du conservatisme mais bien au contraire d'être un organe de combat. Ils affirment que l'éditorial de Claude Ryan publié mercredi, soit le lendemain du départ de Laurent Laplante, les enferme dans un corridor qui est incompatible avec la tradition d'ouverture, de progrès et d'indépendance du Devoir.

Les Dix commandements

Dans cet éditorial, devenu la table des Dix commandements, Claude Ryan écrit:

● "Un journal comme le Devoir ne saurait chercher à servir en même temps des conceptions opposées de l'avenir canadien-français sans se détruire lui-même. Il doit opter pour certaines orientations..."

● "Ses choix seront toujours faillibles, comme ceux de n'importe qui. Il a néanmoins l'obligation de les faire, suivant des règles et des critères que dictent ses statuts et une longue tradition riche de liberté vécue..."

● "Pour les personnes, il découle de ce processus de clarification des conséquences non moins exigeantes. Dans la mesure où il s'agit d'institutions privées, ceux qui y travaillent doivent en accepter, ou à tout le moins en respecter positivement, les règles essentielles, les caractères fondamentaux et les orientations majeures..."

● "En cas de désaccord radical et insurmontable, ils doivent avoir assez de force pour consentir aux séparations nécessaires..."

Connaissant à l'avance les orientations que donne au Devoir son directeur actuel, les journalistes se sentent menacés par ces principes en apparence anodins. La liberté dont M. Ryan parle, c'est en réalité la liberté d'être d'accord ou non avec lui.

Un handicap: Le paternalisme

Il n'existe actuellement aucun mécanisme de consultation, et encore moins de participation, entre le directeur du Devoir et ses journalistes. Des tentatives ont eu lieu, il y a plusieurs mois, de constituer un forum au moyen de réunions conjointes de production. Mais le processus a échoué.

M. Ryan se réserve exclusivement le droit de décider en dernier

ressort des orientations du Devoir. Que les statuts du journal ne prévoient pas d'autre alternative à cette situation, la n'est pas la question fondamentale. Rien n'interdirait à un directeur perspicace et conscient de sa mission de faire participer ses journalistes à l'orientation générale et aux décisions importantes.

Le refus systématique de M. Ryan de se plier à une forme quelconque de co-animation du journal Le Devoir le rend non seulement coupable de paternalisme d'antan mais prive le Devoir du dynamisme et de la combativité qui furent jadis sa marque de commerce. Voilà un véritable handicap!

Une question de survie

M. Ryan regrette amèrement la perte de tirage du Devoir et en attribue toute la faute à la naissance du JOUR. Il oublie probablement que si le Devoir n'avait pas subitement cessé d'évoluer politiquement depuis 1972, le JOUR n'aurait probablement pas fait son apparition dans les kiosques à journaux.

Finalement, les journalistes,

du Devoir ont certainement raison lorsqu'ils s'inquiètent de l'avenir de leur journal. Les chiffres sont là pour démontrer qu'à moins de coup de barre énergique, c'est la survie même du Devoir qui est en cause. La trop lente remontée du tirage depuis la fin de l'été indique un malaise sérieux, que ne saurait expliquer la seule venue du JOUR.

Les deux journaux peuvent en effet vivre confortablement côte à côte, parce que leur clientèle peut en effet vivre confortablement. M. Ryan a lui-même avoué que la naissance du JOUR avait grignoté seulement 10 pour cent de la clientèle du Devoir. En admettant que ce soit en réalité 20 pour cent, cela prouve quand même que les deux journaux ont leur vocation propre et qu'il suffit d'améliorer leurs "points faibles" pour les rendre viables et rentables.

C'est ce que LE JOUR est en train de faire avec un succès certain, avec la participation efficace de ses journalistes. Le directeur du Devoir pourrait peut-être suivre cet exemple s'il ne veut pas que son bateau coule à pic.



Claude Ryan

630 Avis légaux - soumissions appels d'offres

Sous la rubrique 630 des petites annonces,

LE JOUR

publie vos avis légaux, soumissions et appels d'offres.

Communiquez avec:

Ginette Tremblay
331-8961

Les grévistes de la United Aircraft de Longueuil, afin de pouvoir subvenir à leurs besoins élémentaires, offrent en retour d'un don minimum de \$3.50 "La fleur de lys" fabriquées avec des clous de fer à cheval, (plaquée or, argent ou antique).



Ces œuvres artisanales sont fabriquées individuellement par des grévistes. Le profit réalisé est versé au fonds de dépannage de la grève. On peut s'en procurer en s'adressant:

Local "510" T.U.A. (travailleurs unis de l'automobile)
125-B rue St-Charles ouest, à Longueuil P.Q.
Téléphone: code 514-No: 679-2070
adressez vos chèques et mandats poste
adressez vos chèques et mandats poste
a/s M. Claude Rheault

SEPT-ILES

PROMOTION

AUTOMNE 1974

abonnez-vous en téléphonant au:

962-6727

SOCIÉTÉ CATHOLIQUE DE LA BIBLE

4e WEEK-END BIBLIQUE NATIONAL

Comment les chrétiens de la première génération Interpellent-ils les chrétiens d'aujourd'hui?

LES PREMIERS CHRÉTIENS... AUJOURD'HUI!

Deux jours de participation et de réflexion intenses, au contact des textes bibliques qui livrent les caractéristiques de la première Église, et avec une référence constante au monde d'aujourd'hui

Conférenciers invités: André Myre — Normand Wener — Jean Martucci
Panelistes: Emile Legault - Simone Chartrand - André Gignac - Robert Vachon

VALLEYFIELD, Polyvalente Baie St-François, les 25-26-27 octobre 1974

Renseignements et inscriptions:

Société Catholique de la Bible
6 est, boul. St-Joseph,
suite 22, Montréal,
tél.: (514) 849-9744

Sauvons Montréal accuse: La démolition de l'hôtel Laurentien est un acte obscène

(E.-D.) — Le mouvement "Sauvons Montréal" s'en prend au projet de démolir l'hôtel Laurentien, non pas tant à cause des vertus esthétiques de celui-ci, mais parce qu'il juge "obscène" de démolir un immeuble presque neuf pour le simple plaisir d'assurer le roulement d'un capital et l'accroissement des profits.

Au cours d'une conférence de presse, hier, le porte-parole de "Sauvons Montréal" sur cette question, l'architecte Michael Fish, a affirmé que ce projet de démolition de l'hôtel était l'équivalent de faire brûler des pro-

duits alimentaires pour faire grimper les prix.

La démolition du Laurentien s'inscrit dans un projet plus vaste de Marathon Realities, filiale du Canadien Pacifique dans le secteur immobilier, qui compte édifier tout un complexe au sud de Dorchester, englobant tant l'hôtel Laurentien et la gare Windsor que certaines rues existantes (Stanley et Lagacière).

M. Fish a signalé que, d'après les critères d'occupation définis par la Ville de Montréal, un immeuble situé sur l'emplacement du Laurentien ne pourrait occuper beaucoup plus de superficie que ce dernier.

Un monstre

L'hôtel, qui date de 1948, a une valeur de rempla-

cement de plus de \$20 millions, selon M. Fish, qui se demande comment on peut justifier sa destruction quand il y a tant d'autres priorités de projets immobiliers: logements pour les vieillards et les étudiants, habitants à loyer modique.

"Un monstre court comme un fou furieux dans le centre-ville, à l'aplomb de M. Fish. Vous vous en rendez compte quand vous verrez tomber le Laurentien."

M. Fish avait signalé que le Laurentien est l'un des rares hôtels à coût modique qui restent dans le centre-ville.

"Sauvons Montréal" fait appel aux autorités fédérales, provinciales et municipales, les priant d'exercer leurs pouvoirs respectifs pour empêcher la démolition.

Gérin-Lajoie se dit d'accord avec le PQ

BURNABY, C.-C. (PC) — M. Jean Gérin-Lajoie, qui dirige l'un des plus puissants syndicats au Québec, a affirmé hier, à l'université Simon Fraser, qu'il approuve le Parti québécois qui réclame la sécession du Québec du reste du Canada.

M. Gérin-Lajoie, directeur des Métallurgistes unis d'Amérique, comptant 40,000 membres, a cependant ajouté qu'il ne tient pas à ce que les syndicats soutiennent officiellement les partis politiques, le syndicalisme et la politique devant être deux cho-

ses indépendantes. D'ailleurs, dit-il, ni les syndicats provinciaux ni le Parti québécois ne seraient favorables à une telle alliance, et le Parti québécois ne veut pas recevoir de directives des dirigeants syndicaux.

La conférence de M. Gérin-Lajoie faisait partie d'une série sous le thème "Le Canada français, Québec et l'avenir du fédéralisme canadien". M. Guy Saint-Pierre, ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, sera le conférencier du 17 octobre.

en bref

Reprise de "Faisons de la musique"

QUÉBEC (PC) — Le ministère de l'Éducation reprendra à compter de lundi prochain, le 14 octobre, en collaboration avec Radio-Canada, la radiodiffusion de ses séries intitulées "Faisons de la musique".

Un communiqué gouvernemental précise qu'il y a une importante modification cette année, puisque ces émissions seront dorénavant diffusées sur les antennes FM de Radio-Canada, de façon à améliorer la qualité de la réception.

Dans les régions qui ne sont pas desservies par le réseau FM, elles pourront être captées sur les ondes des stations relais AM de Radio-Canada. À Sherbrooke et Rimouski, les émissions seront diffusées par des stations de Télé-média, et à Drummondville, par Radio-Intercité.

Ces séries s'adressent aux écoliers de l'élémentaire de la 1ère à la 5e année.

Le mandat de Bellemare sera probablement prolongé

QUÉBEC (PC) — Le mandat de M. Maurice Bellemare comme chef intérimaire de l'Union nationale sera vraisemblablement prolongé encore une fois, dimanche, le 20 octobre prochain, lors d'une réunion du Conseil national de ce parti politique à Montréal.

Une résolution visant à prolonger le mandat de M. Bellemare est en effet inscrite à l'ordre du jour par le président du Conseil exécutif, M. Fernand Grenier, et la récente victoire électorale de M. Bellemare dans le comté de Johson a créé un tel impact auprès des militants unionistes que la proposition de M. Grenier devrait être adoptée sans coup férir.

La réunion sera également M. Bellemare remettre aux militants de l'UN son "rapport moral". Le chef unioniste commentera alors la façon dont il a dirigé ses troupes depuis qu'il a succédé à M. Gabriel Loubier comme chef du parti, en mars 1974.

Un directeur du Parti conservateur démissionne et joint les rangs du PQ

par Claude Grégoire

Un des directeurs de l'exécutif national du parti progressiste-conservateur, Me Serge Simard, de Chicoutimi, a remis officiellement sa démission, hier, pour rejoindre les rangs du Parti québécois.

Me Simard était également membre du conseil provincial de l'association progressiste-conservatrice du Québec et président de l'association régionale du Saguenay-Lac Saint-Jean.

La thèse récente de Claude Morin sur l'accession démocratique à l'indépendance a été l'un des éléments déterminants dans la décision du progressiste-conservateur.

"Le Parti québécois indiquait par là son profond respect envers les Québécois et un sens particulier des responsabilités, advenant son accession au pouvoir" a expliqué Me Simard lors d'une conférence de presse donnée à Chicoutimi.

"Le Canada n'offre pas aux Québécois, je le

comprends maintenant, a-t-il ajouté, d'instrument politique qui leur permette d'atteindre leurs aspirations légitimes. Il n'y a rien à espérer du Canada et de ses instruments politiques traditionnels lorsqu'on est québécois et qu'on a les yeux ouverts".

Particulièrement heureux de cette nouvelle adhésion puisqu'elle vient de son comté, le député péquiste de Chicoutimi, Me Marc-André Bédard, s'affirme pour sa part, que cela prouve que la force d'attraction du PQ grandit de jour en jour, et ce, à trois ans des élections. Le député a souligné le fait que la décision de Me Simard ait été motivée en partie par le document de Claude Morin, document que Me Bédard avait déjà approuvé publiquement.

Le démissionnaire a travaillé activement au sein du PQ pendant trois années. "Même si ce n'est qu'aujourd'hui que l'expérience vécue au sein d'un parti politique fédéral me permet de l'affirmer, je pense qu'il nous

faut résolument faire confiance au Parti québécois" a-t-il déclaré.

Selon lui, il n'y a de place dans le parti conservateur pour un Québécois qui se respecte et qui respecte les Québécois. "Ce parti ne manifeste aucun intérêt réel, quoiqu'il en dise pour le Québec, et demeurer dans le parti conservateur serait pour moi me rendre complice d'une médiocrité confortable".

Me Simard a continué à critiquer sévèrement le PC en soutenant que les Québécois qui veulent exprimer des idées à l'intérieur de cette formation politique, "on les endort ou on les casse".

Il a reproché au chef tory Robert Stanfield de ne pas s'intéresser à ce que pense les Québécois.

"Sur le plan de l'action politique, ajouta Me Simard, le parti conservateur trahit de façon nette sa très forte volonté de tout centraliser, d'ignorer les besoins des Québécois, de même que leur force de vivre".



(Ottawa) — Les représentants de la Fraternité nationale des Indiens du Canada ont finalement rencontré le ministre des Affaires indiennes, M. Judd Buchanan. Harold Cardinal, à droite, est un des leaders qui ont présenté au ministre les revendications des Indiens qui réclament entre autres une enquête sur la conduite de la Gendarmerie Royale du Canada lors de l'ouverture du Parlement ainsi qu'une complète remise en question des politiques fédérales dans les domaines du logement, de l'éducation et de la santé chez les Indiens.

Manutentionnaires de céréales La loi d'urgence est adoptée

OTTAWA (PC) — Les Communes se sont prononcées, hier, pour l'adoption définitive du projet de loi ordonnant la reprise des activités des transbordement des céréales dans le port de Vancouver.

Le projet de loi, qui a été référé au Sénat, a franchi l'étape de la troisième lecture, sans débat, malgré l'opposition des conservateurs.

La législation entrera en vigueur après avoir obtenu l'assentiment royal.

L'intervention du Parlement visait à mettre un terme au conflit qui oppose, depuis le 26 août dernier, quelque 550 manutentionnaires de céréales à cinq compagnies céréalières, paralysant ainsi la presque totalité des expéditions canadiennes de céréales à l'étranger.

Le projet de loi prévoit le retour au travail sur la base des recommandations du rapport du commissaire-conciliateur, M. Neil Perry, qu'avait rejetées la partie patronale.

En vertu du règlement proposé, les employés bénéficieront de hausses horaires de 87 et 65 cents pour un contrat de deux ans, ainsi que de la contribution patro-

nale à la mise en oeuvre d'un régime universel de pensions et l'indexation des salaires au coût de la vie.

Conservateurs

En plus de dénoncer, à l'instar de la partie patronale, le caractère inflationniste des recommandations du rapport Perry, les conservateurs se sont opposés au projet de loi afin de protester contre l'ingérence du gouvernement dans le processus de la libre négociation.

Les conservateurs reprochent notamment au gouvernement de s'être prononcé au cours du conflit en faveur des recommandations du rapport Perry, cautionnant ainsi la position du syndicat, pendant ainsi impossible le prolongement de toute négociation.

La position gouvernementale vise avant tout à assurer la parité salariale entre les manutentionnaires de grain et les débardeurs du port de Vancouver.

La loi 22 inquiète un député libéral

OTTAWA (PC) — Un député libéral anglophone d'Ottawa, M. Lloyd Francis, s'est inquiété hier aux Communes, des retombées du bill 22 sur la langue de travail des fonctionnaires fédéraux à Hull.

Il s'est informé auprès du premier ministre Trudeau de la situation et le chef du gouvernement l'a assuré que les institutions fédérales ne sont pas sujettes aux dispositions de cette loi, qui fait du

français la langue prioritaire de travail sur le territoire québécois.

Depuis quelques années, plus de 4.000 fonctionnaires, dont plusieurs unilingues anglais, ont été transférés à Hull où le fédéral a construit un immense complexe, dans le cadre de son programme d'aménagement de la région de la capitale nationale répartie sur les deux côtés de la rivière Outaouais.

La subvention de cinq cents sur la pinte de lait Herb Gray est en complet désaccord avec le gouvernement

OTTAWA (PC) — L'ancien ministre de la Consommation et des Corporations, M. Herb Gray, s'est dissocié, hier aux Communes, de la politique gouvernementale, et s'est prononcé contre l'abolition de la subvention fédérale de cinq cents sur la pinte de lait.

Ramené au rang de simple député lors du dernier remaniement ministériel, M. Gray a vivement critiqué ses collègues de l'équipe ministérielle pour leur incapacité à défendre les intérêts des consommateurs en permettant ainsi la hausse des produits de première nécessité, ainsi qu'en laissant les agences de commercialisation des produits agricoles opérer au détriment des intérêts du consommateur.

M. Gray, qui prenait la parole au cours du débat en



Herb Gray

réponse au discours du Trône, s'est déclaré en complet désaccord avec la politique du gouvernement, qui désirent couper ses dépenses, commence par retrancher la subvention sur le lait.

"Je ne crois pas que cette mesure corresponde à

un partage équitable du fardeau à assumer pour juguler l'inflation", a-t-il dit.

M. Gray s'est par ailleurs déclaré favorable à la représentation significative des consommateurs au sein des agences de commercialisation des produits agricoles, et a demandé à cet égard que

les législations fédérales portant sur la composition de telles agences soient amendées de façon à permettre que des groupes autres que ceux représentant les intérêts des producteurs puissent avoir droit à la prise de décision.

M. Gray s'est réjoui d'autre part que le discours

du trône annonce la reconduction du mandat de la Commission de surveillance des prix des produits alimentaires, mais s'est inquiété du fait que le gouvernement ait omis de préciser que la Commission Plumptre gardera son rôle de faire des recommandations.

Compagnie des jeunes Canadiens

L'agitation sociale est un bon outil pour provoquer des changements sociaux

OTTAWA (PC) — Pour la Compagnie des jeunes Canadiens, l'agitation sociale constitue une stratégie valable pour apporter des changements sociaux réels par le biais de l'organisation communautaire.

Tel est du moins l'avis de son directeur général, M. Dal Brodhead, qui rendait public, hier, le rapport annuel de cette corporation de la Couronne, instituée en 1966 par le gouvernement Pearson pour "encourager le progrès social, économique et communautaire au Canada grâce au service volontaire".

Les méthodes d'organisation traditionnelles étant devenues inefficaces, explique M. Brodhead, le but de la compagnie est d'élaborer une stratégie à long terme, au sein de laquelle l'agitation sociale, comme expression de la frustration des groupes les plus démunis, constitue un moyen valable de transformation sociale et peut aller de pair avec l'animation sociale.

Cette conception du rôle de la compagnie rejoint en quelque sorte la conclusion de l'enquête de son conseil de direction qui, suite aux accusations de subversion formulées à l'endroit des volontaires de la CJC, en 1969, par l'administration Drapeau-Saulnier, affirmait qu'il "est inévitable qu'au cours de leur engagement avec certaines structures politiques, sociales et économiques".

Programme "cadeaux"

Au cours de la conférence de presse, M. Brodhead a par ailleurs dénoncé les programmes "cadeaux" du gouvernement fédéral, tels que les programmes Perspectives Jeunesse et Initiatives Locales, pour n'avoir pas modifié de manière significative la situation des défavorisés au Canada.



Dal Brodhead

Il a tenu à souligner qu'à l'heure actuelle, les crédits accordés à la compagnie sont nettement insuffisants pour répondre à toutes les demandes des groupes faisant appel à ses services.

Avec un budget de \$2.8 millions, la CJC appuie 263 projets à travers le Canada, alors que 423 volontaires constituent le groupe

d'encadrement de ces projets. Le tiers des effectifs nationaux de la CJC est concentré au Québec.

Au Québec

Les projets les plus significatifs entrepris au Québec pour l'année en cours ont mené notamment la création de la Coopérative de télévision de l'Outaouais, à l'organisation des travailleurs forestiers du Nord-Ouest, à la mise sur pied de la Coopérative de production de tomates de Manseau, ainsi qu'à une expérience de réinsertion sociale des détenus dans la région de Hull.

Sur le plan canadien, la compagnie a fourni l'assistance à la fondation d'un centre de secours pour les victimes de viol à Vancouver, au regroupement des pêcheurs de Val-Comeau, au Nouveau-Brunswick, ainsi qu'à la relocalisation des autochtones au Labrador.

L'action de la CJC vise à long terme à influencer les politiques gouvernementales, selon M. Brodhead. Il a donné l'exemple d'un projet de regroupement des travailleurs saisonniers québécois en Ontario, qui a amené récemment le ministre fédéral de la Main-d'oeuvre, M. Robert Andras, à inviter les provinces à amender leur législation ouvrière de façon à donner la même protection aux travailleurs du secteur agricole qu'à ceux du secteur industriel.



**Le quotidien
national des Québécois**

ABONNEMENTS PAR LA POSTE

Ci-joint mon chèque d'abonnement ☐

de \$15.00 pour 3 mois
de \$30.90 pour 6 mois

de \$52.00 pour 12 mois
Edition du samedi seulement \$12.00 pour 12 mois

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

TÉL: _____

POUR RENSEIGNEMENTS
COMPOSEZ - 331-8961

ABONNEMENTS PAR CAMELOTS (\$1.25 par semaine)

MONTREAL

Rive-Sud
Laval
St-Jean
331-8961
332-3890
CÔTE NORD
Baie Comeau
Hauterive
589-5017
Sept-Îles
Port Cartier
962-6727

OUTAOUAIS

Hull
Gatineau
Pointe-Gatineau
Touraine
771-7894

QUÉBEC

658-8920

LAC ST-JEAN - SAGUENAY

Chicoutimi
Jonquière
Alma
et les environs
543-5377

SOREL

742-3328
RIMOUSKI
723-5616

Les garçons et filles âgés

de 10 ans et plus qui désirent

devenir CAMELOTS n'ont qu'à

téléphoner aux numéros ci-dessus.

l'économie

La construction du pipeline Sarnia-Montréal sera à nouveau retardée, mais Ottawa refuse d'abandonner

par Fay La Rivière

OTTAWA (PC) — Les audiences de l'Office national de l'énergie (ONE), concernant l'octroi d'un permis à Interprovincial Pipeline Ltd. pour la construction d'un oléoduc Sarnia-Montréal, ont été suspendues sine die, jeudi, et conséquemment, les tra-

vau de construction de l'oléoduc vont être encore retardés.

Les procureurs du Québec, Mes Jean Piette et Pierre Fortin, ne se sont pas opposés à la demande d'ajournement déposée, mercredi, par Interprovincial, élément dont a tenu compte le

président des audiences, M. W. Scotland, pour motiver sa décision d'accorder à la compagnie l'ajournement réclamé.

Pas d'abandon

Malgré la suspension des audiences de l'ONE, dont

la décision est absolument nécessaire à la mise en chantier des travaux, le ministre de l'Énergie, M. Donald McDonald, déclarait jeudi, aux Communes, que le gouvernement n'a pas l'intention de revenir sur sa promesse de prolonger le pipeline de l'Ouest de Sarnia à Montréal.

Il a fait part de la décision du gouvernement de renvoyer les dirigeants de la compagnie Interprovincial Pipeline dans le but de négocier, si nécessaire, les modalités de construction de l'oléoduc, qui doit assurer à l'Est du pays la sécurité d'approvisionnement en pétrole canadien.

Cette déclaration du ministre Macdonald fait suite à la remise en cause, mercredi, de la possibilité même du projet, de la part du président de l'Interprovincial Pipeline, M. David Walden, alors qu'il témoignait devant l'Office national de l'Énergie.

En plus d'évoquer l'impact de l'inflation sur les coûts de construction, M. Walden a expliqué le changement de position de l'Interprovincial Pipeline en soulignant que de nouvelles projections indiquent que les réserves pétrolières canadiennes risquent de ne plus suffire dès 1980 pour les besoins considérables de l'Ouest du pays.

Lors de son témoignage, mercredi, devant l'ONE, le président d'Interprovincial déclarait justement que la construction de l'oléoduc n'était "qu'une mesure de sécurité dont le fardeau ne pouvait être supporté uniquement par Interprovincial. Notre compagnie a besoin de plus qu'un simple énoncé de politique du gouvernement au sujet du ravitaillement de Montréal avec 250,000 barils par jour pour se décider à construire l'oléoduc".

\$25 millions
par an

Précisant sa pensée, M. D.G. Walden a réclamé "un accord préalable prévoyant un tarif de 40 cents le baril transporté en plus d'un revenu minimum garanti égal à l'intérêt sur le capital investi, l'amortissement, les taxes foncières, certains coûts d'exploitation et d'entretien." Ce revenu minimum atteindrait environ \$25 millions la première année, au

cas où les 250,000 barils par jour promis ne seraient pas disponibles pour Montréal.

À la suspension des audiences de l'ONE, jeudi matin, le président d'Interprovincial déclarait aux journalistes qu'il avait discuté du sujet le matin même avec le ministre de l'Énergie, "qui ne semblait pas outre-mesure inquiet de la tournure des événements".

Aux Communes, plus tard, M. Macdonald confirmait que des échanges se poursuivaient et qu'il pensait que les difficultés financières d'Interprovincial devaient être résolues "par la structure des tarifs" de la compagnie.

Le président d'Interprovincial rejetait justement, mercredi, devant l'ONE, la possibilité d'augmenter ses

tarifs sur tout son réseau, soulignant les objections que ne manqueraient pas de soulever l'Ontario.

Causes

À l'appui de la demande d'ajournement des audiences déposée par Interprovincial, M. Walden et le trésorier de la compagnie, M. J. Blight, ont invoqué les motifs suivants: les conditions économiques qui prévalaient lors de la préparation de la demande de permis de construction, en mai dernier ainsi que les informations alors disponibles sur la situation de l'offre et de la demande de pétrole au Canada même, ont été à ce point bouleversées, depuis, que la compagnie ne peut plus baser sa décision sur

les hypothèses de travail admises comme raisonnables.

L'impact de l'inflation sur les coûts de construction et d'opération de l'oléoduc, la hausse des taux d'intérêt sur le capital, et surtout, la possibilité que, dès le début des années 1980, les surplus de pétrole conventionnel de l'Ouest soient nuls empêchent la compagnie de prendre la décision ferme de prolonger son réseau jusqu'à Montréal, ont-ils dit.

MM. Walden et Blight ont également évoqué la situation internationale, qui s'est grandement améliorée, selon eux. De plus le Canada s'est joint à un plan international de répartition en cas d'urgence, ce qui rend moins nécessaire les mesures pour "protéger" l'Est du pays.

Les raisons cachées de l'abandon du projet par Interprovincial...

Dans sa requête pour la suspension des audiences de l'ONE, M. Walden, président d'Interprovincial faisait remarquer que "depuis l'annonce, le 4 septembre 1973 par le premier ministre aux Communes, du prolongement de l'oléoduc jusqu'à Montréal, les actions de la compagnie étaient tombées de 23 à \$12 chacune et que Interprovincial devait veiller aux intérêts de ses actionnaires.

Le principal actionnaire est Imperial Oil Ltd. qui détient le tiers du capital de la compagnie Interprovincial.

La critique néo-démocrate en matière pétrolière et ancien premier ministre de Saskatchewan, M. T.-C. Douglas, déclarait aussitôt à la Presse canadienne que du temps où il dirigeait cette province, Imperial Oil s'est toujours opposé au prolongement de l'oléoduc jusqu'à Montréal et que le revirement brusque d'Interprovincial pouvait être dû aux pressions de la compagnie-mère.

M. Douglas suggère, en effet, que Imperial Oil qui approvisionne déjà le Québec et les provinces atlantiques avec le pétrole qu'elle tire du Venezuela, n'a pas intérêt à se fermer ce débouché pour le

pétrole sud-américain, en construisant un oléoduc Sarnia-Montréal par l'intermédiaire de sa propre filiale.

Rappelons qu'en mai dernier, Interprovincial projetait de fournir \$30 millions de liquidités externes et d'emprunter \$110 millions à 9 1-4 pour cent pour le financement de ce projet. Maintenant, assurent les dirigeants de la compagnie, il est nécessaire d'emprunter \$160 millions, à 11 1-4 pour cent.

Les dirigeants de la compagnie, pour expliquer leur "souci des actionnaires" sans donner raison au politicien néo-démocrate, il sera nécessaire d'emprunter au moins \$160 millions à 11 1/4 pour cent, ce qui bouleverse tous les calculs.

Mais encore là, des intérêts cachés semblent avoir joué. Au président des audiences qui demandait si la compagnie "mettait de côté les \$30 millions qu'elle prévoyait investir initialement dans ce pipeline, pour la réalisation d'un autre projet encore inconnu, et pour lequel Interprovincial n'aurait pas encore fait de demande officielle", le trésorier John Blight devait admettre que c'était, en effet "en partie le cas".

bref économie

Le P.Q. réclame l'indexation des prix payés aux agriculteurs

QUÉBEC (PC) — Les prix de vente des produits agricoles devraient être indexés automatiquement tous les trois mois selon la hausse du coût de la vie, afin que les agriculteurs ne soient pas accablés à la faillite.

Cette proposition a été formulée, mercredi, par le député péquiste de Saguenay, M. Lucien Lessard, porte-parole du Parti québécois en matière d'agriculture.

Dans un communiqué, M. Lessard soutient que le gouvernement Bourassa doit "prendre des mesures immédiates et consentir un effort financier important pour l'agriculture québécoise en crise, au lieu de publier de vagues programmes à long terme comme le fait le ministre Toupin".

M. Lessard a également réclamé du gouvernement Bourassa la mise sur pied d'un office québécois des grains de provende, "seule méthode efficace pour assurer un approvisionnement uniforme à des coûts stabilisés".

Aucune panique n'a suivi la faillite et la vente de la Franklin

NEW YORK (AFP) — Les 104 succursales de la Franklin National Bank ont ouvert normalement leurs portes, après que l'institution (qui fut jusqu'à tout récemment la 20e banque aux E.U.) ait été contrainte à la faillite, et que ses avoirs aient été acquis par un consortium européen.

M. Harry Eklblom, président de l'Euro-American Bank, filiale d'un consortium européen de six banques qui a racheté la banque américaine, a déclaré hier que les clients n'étaient pas inquiets et que les dépôts devraient reprendre très vite.

La Franklin Bank a perdu près de \$89 millions sur le marché des changes.

M. Eklblom a déclaré que le consortium européen prenait en charge les avoirs de la banque qui s'élevaient à \$1,7 milliard et dont l'essentiel est constitué par de l'argent liquide, des bons et différents prêts.

Les six banques participant à l'Euro-American Bank and Trust sont la Société générale France, la Société générale de Belgique, la Deutschebank d'Allemagne fédérale, la Creditanstaltbankverein d'Autriche, l'Amro-Bank des Pays-Bas et la Midland-Bank de France-Bretagne.

Levée de boucliers contre la prise de contrôle de Rio Algom par le groupe Rio-Tinto-Brinco

MONTREAL (PC) — Dans le monde des affaires, le projet de fusion des sociétés Rio Algom Mines et Brinco, provoque de fortes répercussions. De l'avis de plusieurs, une telle fusion risque de coûter des millions de dollars aux Canadiens.

Un courtier de Toronto, M. Grodon Ball, a entrepris la lutte contre l'opération financière lancée par le groupe britannique Rio Tinto Zinc pour favoriser cette fusion.

M. Ball a déclaré: "Nous croyons être en droit de faire agir le gouvernement fédéral dans ce cas qui relève des droits sur la propriété étrangère des ressources énergétiques (uranium)".

"Et si cela ne suffit pas, nous ferons appel à des mesures légales". Jusqu'ici, Ottawa n'a pas semblé vouloir inter-

venir. Avec la fusion projetée, les plus grosses institutions financières canadiennes risqueraient de perdre gros. Notamment les actionnaires de Rio Algom. Il y a aussi le facteur que Rio Tinto, une fois la fusion réalisée, contrôlerait 70 pour cent de l'affaire.

Parmi les principaux actionnaires qui contestent cette opération figurent Canadian Pacific Investments Ltd., la Caisse de dépôt et de placements du Québec, ainsi que plusieurs fonds mutuels et sociétés d'assurances.

Les Sheikhs du Koweït auront leur pied-à-terre en Amérique

KOWEIT (Retuer) — La Kuwait Investment Company a acheté pour \$17,5 millions une île américaine au large de l'État de Caroline du Sud.

M. Hamad Al-Bahar, directeur général de la société, a déclaré mercredi que l'achat de la petite île de Kiwa était un investissement sans implication politique.

Sa société, dont la majorité des capitaux sont privés, s'efforcera de développer le tourisme dans l'île, conjointement avec une société américaine.

La "tête de pont" du Koweït sur le continent américain est de petite taille. M. Al-Bahar a précisé qu'il n'y avait pour le moment que vingt et une habitations sur l'île... Cela rappelle néanmoins le temps (pas si lointain) où les américains achetaient de la même façon des petits coins de soleil pour leurs millionnaires!

Un peu de répit dans la ronde de l'inflation

WASHINGTON (AFP) — La hausse des prix de gros américains n'a été, en septembre dernier, que de 0,1 p.c. à celui enregistré un an plus tôt. Ce ralentissement de la mesure des prix de gros ne semble être que temporaire dans la mesure où les hausses des cours ont repris de plus belle, au cours des dernières semaines, sur les marchés commerciaux américains. Cela laisse malgré tout présager un ralentissement (tout aussi temporaire sans doute) dans le rythme d'inflation, pour les prochaines semaines, au niveau des prix à la consommation.

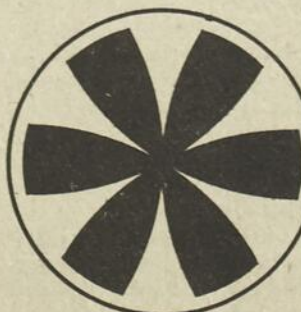
Ce brusque ralentissement a pour origine une baisse de 1,9 p.c. des prix de gros pour les produits agricoles et alimentaires, qui avaient progressé respectivement de 6,4 et 7,6 p.c. en juillet et en août.

Cette baisse a compensé la hausse de 1 p.c. enregistrée pour les produits industriels.

Fin septembre, les prix de gros américains étaient toujours à un niveau supérieur de 19,7 p.c. à celui enregistré un an plus tôt.

Ce ralentissement de la hausse des prix de gros ne semble être que temporaire dans la mesure où les hausses des cours ont repris de plus belle, au cours des dernières semaines, sur les marchés commerciaux américains. Cela laisse malgré tout présager un ralentissement (tout aussi temporaire sans doute) dans le rythme d'inflation, pour les prochaines semaines, au niveau des prix à la consommation.

630 Avis légaux - soumissions
appels d'offres
Sous la rubrique
630
des petites annonces,
I.C. JOURNÉE
publie vos avis légaux,
soumissions et
appels d'offres.
Communiquez avec:
Ginette Tremblay
331-8961



le consommateur

Le champ est libre pour le rachat des cooprix de Montréal par leurs membres

par Marie Vallée

Le rachat des deux Cooprix de Montréal par les membres est maintenant possible. En effet la charte que les délégués avaient demandée pour constituer une coopérative indépendante de la Fédération des magasins Coop a été accordée le 21 septembre dernier. Le premier geste du Conseil d'administration provisoire de la "Coop des Consommateurs de Montréal" a été de présenter un protocole d'entente à la Fédération pour réaliser la transaction.

La situation actuelle

Actuellement les 75,000 membres qui achètent chez Cooprix à Montréal, sont membres directement de la Fédération. Il avait fallu, en 1967, faire modifier la charte de la Fédération pour lui permettre d'admettre des membres individuels.

Les magasins de Montréal sont donc la propriété de toute la Fédération, et non pas des seuls membres de Montréal. Mais les 75,000 membres individuels ont un seul délégué au Conseil d'administration de la Fédération, et n'ont, en conséquence, aucun

pouvoir réel sur ce qui se passe dans leurs magasins. Les nombreux conflits intervenus entre la Fédération et les délégués ont démontré une conception souvent divergente aussi bien du coopératisme que de la mise en marché. Les délégués élus de Montréal en ont venus à penser que la seule solution à leurs problèmes était de racheter les magasins de la Fédération, après avoir regroupé dans une coopérative autonome les consommateurs de Cooprix.

La demande d'une charte de coopérative autonome avait été une réponse "au coup de force" du 19 mai dernier, alors que le Conseil d'administration avait tenté de faire adopter dans une assemblée générale spéciale des modifications aux règlements, en vue de supprimer les pouvoirs des membres des Cooprix de Montréal et de leurs délégués, en réduisant leur représentation, en leur interdisant de se réunir entre eux, et en remettant en question le principe coopératif "un homme — un vote."

Le protocole

La nouvelle Coop des Consommateurs de Montréal

désire exercer ses activités sur un territoire couvrant le grand Montréal (incluant Laval, Boucherville, Longueuil, St-Lambert, Brossard, Greenfield Park, St-Hubert, Candiac, Laprairie et Châteauguay).

En plus des actifs des Cooprix eux-mêmes, la Coop demande une option de trois ans sur le terrain de Brossard que la Fédération possède déjà pour un futur magasin, et une option de dix ans sur les immeubles existants.

La Coop de Montréal propose à la Fédération de "regrouper leur pouvoir d'achat tant dans les secteurs alimentaires que non-alimentaires afin de pouvoir bénéficier au maximum de tout escompte et allocation obtenus par l'une ou l'autre des parties, lesquels seront parta-

gés au pro-rata de leurs achats". Cet item est extrêmement important pour la nouvelle coopérative, parce que les escomptes que les fabricants accordent permettraient de baisser les prix aux consommateurs. Or, cette clause n'existe pas actuellement dans les contrats qui lient la Fédération aux autres Cooprix de province, relevant déjà d'associations indépendantes.

Pour les membres du conseil d'administration provisoire de la Coop des Consommateurs de Montréal, il est important de baisser davantage les prix, parce que c'est leur façon de pratiquer la ristourne "sociale" plutôt que d'effectuer en fin d'exercice le partage des "trop-perçus" entre les actionnaires-coopérants.

AUJOURD'HUI CREDO

octobre 1974

- Éthiopie, la fin d'un empire.
- Berlin, l'île divisée
- Les chrétiens et le Chili
- Les derniers jours de Jésus

Lisez Credo

CREDO 3840 Décarie, Montréal H4A 3J5 486-9213
Abonnement annuel: \$4.00 Le numéro: \$0.50.

MBA
SYMPOSIUM 1974
secteur public,
secteur privé:
évolution
et avenir.

objectifs:
discussions sur l'orientation professionnelle
des MBA œuvrant au Québec,
présentation de l'Association
MBA Québec nouvellement créée.

endroit:
Ecole des Hautes Etudes
Commerciales
5255 avenue Decelles
Montréal H3T 1V6

activités:
conférenciers invités (dont M. Marshall
McLuhan) et ateliers.

date:
les 18 et 19 octobre 1974

pour de plus amples renseignements: (514) 343-4538

le monde

Italie: ultime tentative pour reconstituer un gouvernement de coalition

(AFP)—L'impossibilité de reconstituer dans l'immédiat une coalition gouvernementale de centre gauche a contraint le président de la République italienne, M. Giovanni Leone, à charger le président du sénat, M. Giovanni Spadolini, d'une mission d'information.

Membre de la démocratie chrétienne, le second magistrat de la république, par ses contacts avec ses propres amis politiques, avec les socialistes, les sociaux-démocrates et les républicains devra dresser un constat des points—jusqu'ici source de profonds différends—susceptibles de subir un rapprochement. En quelque sorte, il s'agit d'établir s'il est possible de reconstituer, aujourd'hui, une coalition de centre gauche.



M. Giovanni Leone

Si les conditions sont remplies, M. Amintore Fanfani, secrétaire de la D.C., sera alors chargé de conduire la seconde étape devant déboucher sur la formation du gouvernement.

La mission confiée à M. Spadolini a cependant un risque: celui d'aboutir à la dé-

livrance d'un acte de décès du centre gauche. Ce risque, M. Fanfani ne voulait pas le courir lui qui, avec M. Aldo Moro, actuel ministre des Affaires étrangères, fut le père de la politique de centre gauche.

Depuis l'ouverture de la crise, il y a une semaine, les partis sont en effet restés sur leurs positions.

Les socialistes sollicitent avec fermeté la définition de nouveaux objectifs en matière de politique économique, monétaire et sociale.

Ils se heurtent, sur ce point, à l'hostilité des sociaux-démocrates et surtout des républicains qui préconisent une rigoureuse politique d'austérité, celle-là même que les partis de la majorité approuvèrent en juin dernier et que les socialistes voudraient aujourd'hui modifier.

Sociaux-démocrates et républicains voient dans l'attitude des socialistes une pénétration des thèses des syndicats et des vues des communistes. La réduction des horaires chez Fiat, a démontré l'exceptionnelle gravité de la crise économique de l'Italie, et n'a fait, au cours des derniers jours, qu'exaspérer les polémiques.

À ces divergences de vues d'ordre économique s'ajoute le différend politique, sur l'éventuel rôle que devrait jouer le plus fort parti communiste du monde occidental. Pour les socialistes, la démocratie italienne a tout à gagner de la contribution des communistes. Pour les autres alliés, il convient au contraire de mettre la coalition de centre gauche à l'abri de toute influence de l'opposition, qu'il s'agisse de celle

de droite comme celle de gauche.

Les uns et les autres se prononcent encore pour la poursuite de centre gauche. Mais on voit mal comment il sera possible de concilier ces thèses parfois diamétralement opposées, sans concessions.

M. Giovanni Spadolini a justement pour mission de dire au chef de l'État si les partis du centre gauche sont prêts à faire taire leur ressentiment pour donner à l'Italie le gouvernement dont elle a tant besoin. Le président du sénat compte recueillir tous les éléments d'information nécessaire dans un bref laps de temps, pour permettre à M. Giovanni Leone de prendre une décision définitive, peut-être dans le courant de l'après-midi de dimanche.

La onzième session du synode

Libérer l'homme du péché ou de l'exploitation?

CITÉ DU VATICAN (AFP)—Le refus catégorique de l'Église catholique d'être assimilée à un "opium du peuple" et sa volonté de reconquérir la jeunesse et la masse immense des déshérités ont été les éléments dominants de la 11ème session du synode des évêques, jeudi.

À l'ordre du jour figuraient les rapports des 12 commissions sur les moyens pratiques d'évangéliser le monde. Les préoccupations

sont à peu près identiques, d'un groupe à l'autre. Mais les opinions vont de la droite à la gauche. Les uns insistent sur la "libération du péché", les autres sur la libération de l'exploitation.

Paul VI est présent. Il prend fréquemment des notes. La Commission francophone, présidée par le cardinal François Marty Paris, affirme que l'évangélisation doit s'accompagner d'une libération économique et sociale. On l'a un peu trop oubliée, au risque de faire apparaître la religion comme l'"opium du peuple". Il ne faut pas, pour autant, tomber dans un "messianisme temporel", dans l'asservissement de l'Église à un parti politique. Mais la lutte pacifique pour la libération demeure un devoir pour le chrétien, qu'il s'agisse de celle du Tiers-Monde, encore opprimé par des structures néo-colonialistes, ou celle du "deuxième monde", le monde communiste.

Dialogue avec les marxistes

Dans ce domaine, le rapport reproche amèrement à la presse occidentale sa soumission à l'opinion publique et son silence trop fréquent sur l'oppression dans le domaine spirituel, idéologique, religieux et moral.

La commission signale que les églises de certains pays de l'Est se défendent contre la persécution, l'union avec Rome et le maintien de la tradition.

Dans le domaine, plus général, du dialogue avec les marxistes, la commission, sans l'exclure, fait toutefois remarquer qu'il est difficile. Certains marxistes ont une attitude "plus ouverte". Il convient donc de souligner ce que l'Église a en commun avec eux: amour de la justice, volonté de libérer les pauvres etc.

Autres rapports

Une commission anglophone insiste sur la libération du péché qui entraîne toutes les autres et sur la nécessité de rejoindre une jeunesse, éventuellement hostile, là où elle est. Mais pour la commission francophone présidée par le cardinal de Curie G.M. Garrone, il ne faut pas exagérer cette hostilité. Les valeurs communes à la jeunesse et à l'Église sont évidentes: soit de justice, de générosité, d'égalité etc.

La commission allemande demande que l'on considère les jeunes comme

des catéchumènes. Une commission espagnole assure que la jeunesse demande à l'Église des certitudes et pas de démagogie. Les Italiens insistent sur la "crédibilité" nécessaire de l'Église et le dialogue avec les intellectuels. Trois des rapports signalent que cette "crédibilité" dépendra de l'attitude et de l'exemple des catholiques dans la vie quotidienne.

De nombreux rapports traitent des communautés de base, sans leur trouver une définition satisfaisante. Les opinions passent de l'enthousiasme qu'elles gardent, au moins, un lien avec l'évêque local.

Déjeunés "en ville"

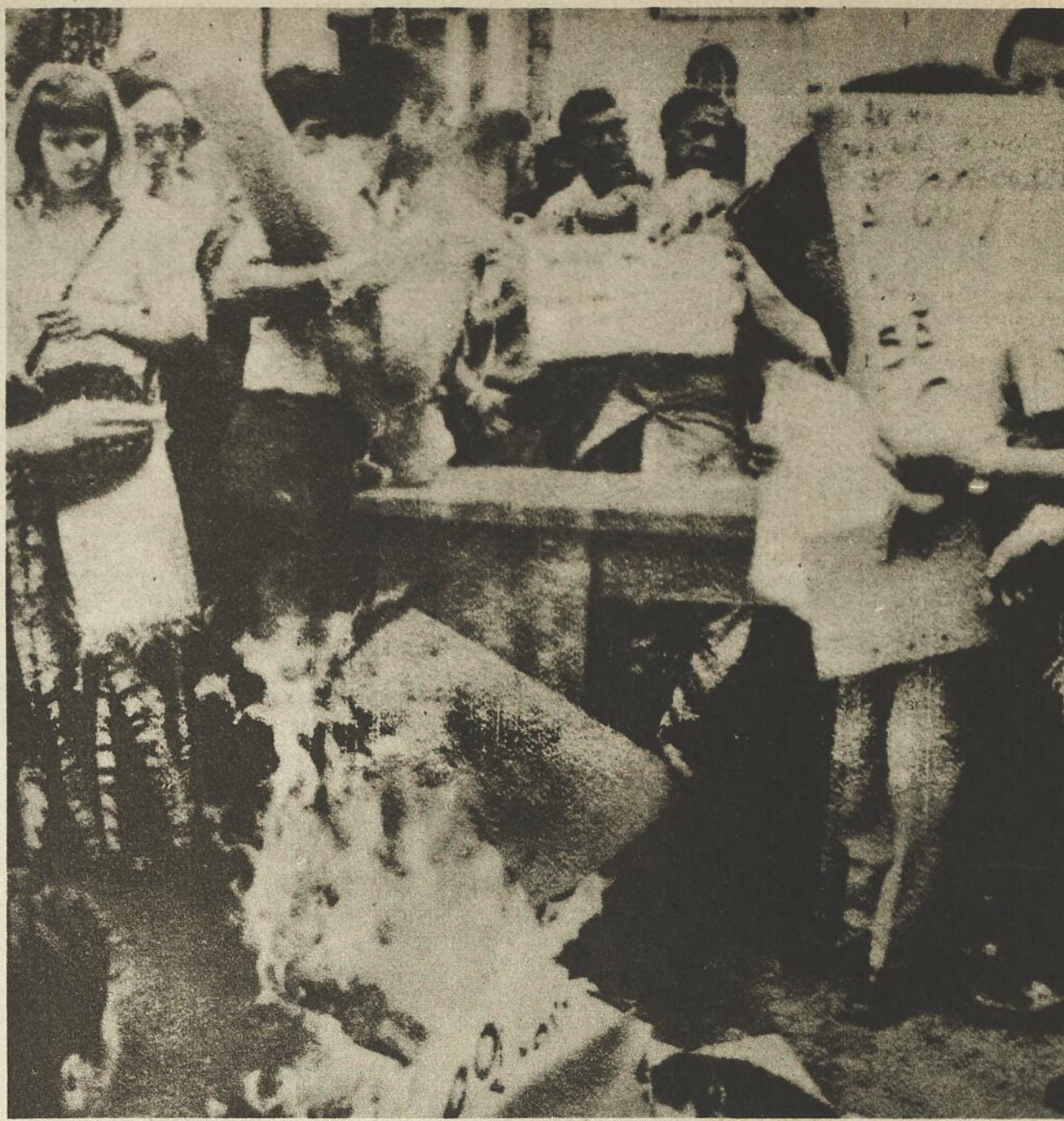
Le 20 octobre prochain, Paul VI quittera le Vatican pour aller déjeuner "en ville", au collège romain de "Propaganda Fide" sur le Janicule, avec les 207 pères synodaux. Ce sera la première fois que le Pape partagera le repas d'évêques du monde entier rassemblés à Rome. Mais ce sera la deuxième fois que le Souverain Pontife quittera le Vatican pour participer à un repas collectif. Le 30 juin 1964, après avoir fêté solennellement, à Saint-Pierre, le 1er anniversaire de son couronnement, Paul VI était allé "rompre le pain" chez les vieillards des Petites sœurs des pauvres. Il les avait servi lui-même avant de déjeuner en leur compagnie.

L'annonce du déjeuner du Pape avec les évêques a été faite jeudi, à l'issue de la 11ème assemblée générale, par le secrétaire du synode, Mgr Ladislav Rubin. L'invitation a été adressée au Saint-Père et aux pères synodaux par le cardinal brésilien Angelo Rossi, préfet de la congrégation pour l'"évangélisation des peuples" Propaganda Fide. Elle a été aussi acceptée par le Saint-Père, a précisé Mgr Rubin.

Et maintenant le pétrole chinois

WASHINGTON

(AFP)—Les ressources pétrolières dont dispose la Chine populaire lui rapportent sous peu d'importants revenus, a prédit hier M. David Bruce, qui vient de rentrer de Pékin où il dirigeait le bureau de liaison des États-Unis. M. Bruce, qui témoignait devant la commission des Affaires étrangères du Sénat, a dit que les Chinois, "s'ils poursuivent leur politique actuelle, seront riches plus tôt qu'on aurait pu s'y attendre". La Chine est appelée à devenir un producteur pétrolier comparable à l'Indochine, et ses ressources pourraient lui rapporter bientôt un milliard de dollars par an.



L'opposition grandit à Saigon

La situation politique demeure toujours aussi confuse au Vietnam du Sud mais l'opposition au gouvernement Thieu se manifeste de plus en plus. Hier, ce sont des journalistes et des manifestants anti-gouvernementaux qui se sont réunis devant l'Assemblée Nationale à Saigon pour protester contre un décret gouvernemental rendant légales des confiscations de journaux.

Le débat général s'est terminé à l'ONU

Une véritable révolution politico-économique est engagée à l'échelle mondiale

par Georges Wolff de l'agence France-Presse

NATIONS-UNIES

(AFP)—Le débat général de l'Assemblée s'est terminée hier soir et, durant les trois semaines qu'il a duré, il a permis de constater que la communauté internationale est pleinement engagée dans la révolution politico-économique à l'échelle planétaire dont la session extraordinaire de l'Assemblée du printemps dernier sur les matières premières et le développement avait marqué l'ouverture.

L'exposé de la doctrine et des principes de cette révolution avait été fait par le président de l'Assemblée, M. Abdel Aziz Bouteflika, ministre des Affaires étrangères d'Algérie des son discours inaugural du 17 septembre. Tous les discours prononcés par les représentants, le plus souvent des ministres des Affaires étrangères, des pays du monde en voie de développement, des pays se réclamant du non alignement ou de l'appartenance du Tiers-Monde ont été marqués par la teneur de cet exposé.

On n'a pour ainsi dire, pas relevé de déviations, tout juste quelques nuances. Ainsi, le débat général a confirmé l'influence prépondérante prise par l'Algérie dans la conduite de la politique du Tiers-Monde et, en fait, dans la lutte révolutionnaire dans laquelle ce dernier s'est engagé contre le monde des héritiers des grands empires d'autrefois et surtout contre la puissance économique et politique mondiale des États-Unis.

On a pu constater, pour confirmer le véritable monolithisme de l'attitude politique prise par les pays du Tiers-Monde, qu'à de très rares exceptions près, les pays d'Asie et d'Afrique les plus éprouvés dans leur vie actuelle et dans leurs chances de survie par le quadruplage des prix des carburants pétroliers n'ont pas protesté contre le fait que les pays producteurs de pétrole ne se préoccupent pas excessivement, loin de là, de leur sort alarmant.

Sans doute, les représentants des pays producteurs de pétrole, l'Algérie non exclue, ont parlé de la

nécessité d'un "dialogue" avec les pays industriels affamés de matières premières et assoiffés de pétrole. Mais dans la teneur des discours prononcés on ne trouve, sous couvert du souci d'assurer l'égalité des participants à un éventuel dialogue, que des injonctions aux pays consommateurs à abandonner toute réminiscence d'impérialisme et à se soumettre, parce que c'est justice, aux réalités du nouvel ordre économique mondial. Certains observateurs des pays industrialisés d'Europe et d'Amérique ont pu émettre l'opinion qu'il y a eu des relats de soif de vengeance et des desirs mal cachés de faire "rendre gorge" dans les diatribes dont fut émaillé le débat général contre les pays qui furent naguères des métropoles d'empires coloniaux et, partant, économiques, et, bien entendu, contre le colosse industriel et technique, empire en soi, que sont les États-Unis. Il s'est peut-être agité à la de réactions trop affectives aux affirmations du

droit d'user et d'abuser de la souveraineté des États sur leurs ressources naturelles affirmations qui furent le thème central de tous les discours des pays "non alignés".

Le monolithisme de l'attitude politique du Tiers-Monde s'est également retrouvé, quoique, peut-être, dans une moindre mesure, lorsqu'il s'est agi des questions relatives au Moyen-Orient et à la Palestine. On peut parler à cet égard d'un alignement des positions sur ces questions entre la plupart des pays africains et les pays arabes. Il s'est trouvé, cependant, certains pays africains pour évoquer le droit à l'existence de l'État d'Israël et pour ne parler qu'en termes généraux des droits nationaux des Palestiniens. Ceci, même si le président somalien de l'Organisation de l'Unité Africaine a pu donner à la tribune de l'Assemblée, son approbation aux thèses arabes contre Israël.

Devant les réquisitoi-

res et les injonctions des pays non alignés, les orateurs des pays de la communauté européenne, avec une ferme courtoisie, ont maintenu leurs thèses et leurs arguments contre les dangers et l'inadmissibilité de l'unilatéralisme en matière d'économie mondiale, qu'il s'agisse de matières premières ou de pétrole. Ils ont fait appel aussi à un dialogue mondial authentique pour la définition des nouveaux rapports économiques sur la planète. Les États-Unis, tant avec les discours du président Ford qu'avec celui du secrétaire d'État Kissinger, ont brandi contre les tendances révolutionnaires du Tiers-Monde des menaces de représailles qu'ils ont ensuite nuancé quelque peu.

Quant à l'Union soviétique et aux pays de son obédience, ils ont appuyé sans trop d'émphase les thèses du Tiers-Monde et ont fait le panégyrique de la détente. Ce ne fut pas la moindre leçon de ce débat général.

Le président Vénézuélien dénonce le totalitarisme économique des pays riches

CARACAS (Prensa latina)—Le président du Venezuela, Carlos Andres Perez, a appelé tous les pays à extirper le colonialisme et l'impérialisme qui menace encore le monde.

Au cours d'un discours, prononcé devant plus de 600 délégués de l'Amérique latine participants au IXe congrès de l'Industrie de la construction, le chef d'État vénézuélien a déclaré que l'intégration latino-américaine représente le but principal, et que la tâche de tous est de contribuer à sa réalisation.

Il a précisé que "l'injustice flagrante qui existe encore dans le monde entre les pays capitalistes industrialisés et les pays sous-développés devra disparaître définitivement."

Carlos Andres Perez a exprimé le désir du Venezuela d'arriver à des accords im-

portants et équitables avec les autres pays producteurs de pétrole, mais a précisé qu'il refuse des négociations séparées et que tout le problème de l'économie mondiale et de l'échange soit basé uniquement sur la valeur de l'énergie.

"Il est nécessaire d'amener la discussion également sur le café, le fer, le cuivre et toutes les matières premières produites par le Tiers-Monde", dit-il.

Le président a expliqué que le changement de la technologie a amené des conditions onéreuses, des conditions d'esclaves: on nous a imposé les conditions d'un totalitarisme économique qui sont contre toutes les normes de la dignité, du respect et de la considération que méritent les peuples en voie de développement".

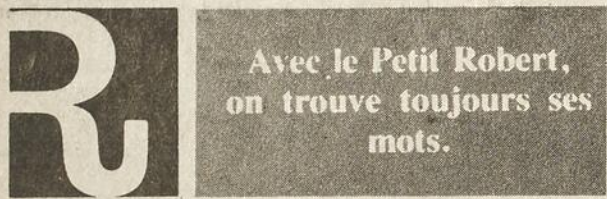
Il a ratifié ses déclara-

tions antérieures exprimées dans la réponse au président nord-américain Gerald Ford, à savoir "que le totalitarisme économique imposé aux pays sous-développés est au moins aussi dangereux et néfaste que le totalitarisme politique du nazi-fascisme."

Il a déclaré que les dirigeants latino-américains désirent la création d'un nouvel ordre économique international, "auquel tous nos pays puissent s'incorporer d'une façon digne et juste."

Il a dénoncé l'accusation injuste dirigée contre le Venezuela, lui imputant toute la responsabilité du processus inflationniste mondial.

La hausse des prix du pétrole a été une conséquence directe de l'augmentation des prix des produits manufacturés par les pays capitalistes industrialisés.



No 189 PAR GERMAIN

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

HORIZONTALEMENT

- 1—Pas étonnant que nous le soyons, avec toute la publicité qui nous tombe dessus!
- 2—Qualifie bien des programmes qui ne méritent même pas de l'être!... — Relativement riche.
- 3—Une jambe de bois peut l'être sans douleur... — Contenant.
- 4—Crible. — Grogner, bougonner.
- 5—Audacieuse. — Période de minorité d'un souverain pendant laquelle le Royaume était gouverné par quelqu'un d'autre.
- 6—Salpêtre. (pl.) — Nous réveillons quand on dort et nous endormons quand on est réveillé.
- 7—Un peu mongols sur les bords... — Strip-tease. — Dans un des quatre coins du globe.
- 8—Nég. — Poussé. — Fait tourner la tête.
- 9—Pronom. — Fait mourir Lise Payette! — Petit bout de terre.
- 10—C'est celui qui ne lâche jamais son fou qui l'est vraiment!... — Enervement.
- 11—Travail de petite main dans la haute couture. — Source arabe.
- 12—Une personne achalandée l'est toujours, quand on peut. — Une femme est prête à bien des sacrifices et des supplices pour en avoir un beau!

VERTICALEMENT

- 1—Arrêtons. — Limite.
- 2—Cause.

- 3—Fruit qui a la couleur d'un œil. — Permet souvent de faire des choses qui paraissent impossibles.
- 4—A remettre. — Lentille. — J'ai celui du Québec, dans l'âme.
- 5—Article dans un compte. — Qui concerne les habitants du Sahara occidental.
- 6—Pronom. — Voyou et débâché. (pop. fr.)
- 7—Commode quand il y a feu. — C'est une fille.
- 8—Quand j'essaie d'expliquer certains phénomènes qui se produisent dans ma tête, voilà ce que je fais de mon cas... — Consonne double.
- 9—Se dit d'une vulgaire petite boule de plastique synthétique pur qui a l'éclat d'une vraie perle.
- 10—Conj. — Rendis les affaires encore plus difficiles.
- 11—Sortes. — Où on demande aux gens collants de se tenir.
- 12—Pronom. — Quel budget ne l'est pas par les temps qui courent, le vôtre par exemple?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
M	A	G	A	S	I	N	E	R	D	E	
O	R	I	F	I	C	E	A	O	U	T	
N	E	A	F	I	R	I	T	E	E		
T	A	R	C	E	V	E	L	A	N		
A	F	F	O	L	E	E	L	I	E		
G	U	E	N	O	M	E	N	P	E	S	T
E	S	T	I	T	R	E	R	O	R		
T	R	E	T	E	A	U	S				
L	I	E	R	E	A	V	O	I	R		
A	G	I	E	C	E	S	D				
V	E	N	G	E	R	N	A	D	I	R	
E	R	E	S	E	N	T	I	S	E		

Les noms propres, les abréviations et les symboles chimiques sont proscrits.

Visite de M. Kissinger en Égypte

Les négociations de paix se poursuivraient ailleurs qu'à Genève

M. Henry Kissinger et le président Anouar El Sadate ont repris hier leurs entretiens dans le but de trouver une issue à l'impasse dans laquelle est actuellement plongée la situation au Proche-Orient. La position égyptienne telle qu'elle a été publiquement exprimée jusqu'ici est hostile à un règlement partiel du problème: Un retrait israélien du

Sinai devrait être immédiatement suivi d'opérations semblables sur le Golan et en Cisjordanie. Le premier entretien des deux hommes a été décrit comme "amical" par un porte-parole américain, lequel n'a pas fourni d'autres détails...

LE CAIRE. (d'après l'AFP et Reuter) — Les "grandes conversations" Sadate-Kissinger ont commencé hier soir à 21 heures locales au domicile du chef de l'État égyptien à Guizem, sur les bords du Nil, et devaient se prolonger plusieurs heures.

Le secrétaire d'État Américain est arrivé chez le président en compagnie de M. Ismail Fahmi, ministre égyptien des Affaires étrangères, avec lequel il avait eu des entretiens le matin et en fin d'après-midi. Le président Sadate et M. Kissinger ont posé quelques minutes pour les photographes dans un salon orné de tapisseries flamandes et ont répondu brièvement à quelques questions. Le président égyptien a indiqué qu'il évoquerait, avec son interlocuteur américain, les questions relatives à sa visite aux États-Unis et à la conférence de Genève.

Interrogé à son tour sur l'objet des conversations, M. Kissinger a simplement répété ce qu'il avait dit en arrivant mercredi soir à l'aéroport du Caire: "Nous sommes là pour voir quels progrès nous pouvons faire."

Les problèmes à résoudre sont autrement plus compliqués que ceux causés par les désengagements militaires immédiatement après la guerre d'octobre. Du côté américain on espère préparer un nouvel arrangement israélo-égyptien qui donnerait également quelques satisfactions à d'autres parties en cause dans la confrontation: Syrie, Jordanie ou Palestiniens.

D'une part, le gouvernement américain souhaite trouver une solution négociée au Proche-Orient à cause de la crise du pétrole et des conditions économiques générales qui interdisent d'envisager une nouvelle "guerre d'octobre". D'autre part, l'opinion publique américaine accuse confusément les Arabes d'être les responsables de l'inflation.

Du côté égyptien, les données du problème ne sont pas moins compliquées. Il y a encore six mois on faisait une entière confiance aux Américains et en particulier au secrétaire d'État Kissinger pour trouver une solution

pacifique au conflit israélo-arabe. Maintenant, on en est moins sûr et l'on cherche à nouveau un appui du côté de Moscou. Le voyage de M. Fahmi pour la capitale soviétique est toujours prévu pour lundi prochain. Un échange

de messages a eu lieu, dit-on, tout récemment entre le président Sadate et M. Brejnev pour une rencontre entre les deux hommes d'État. Mais ce réajustement de la diplomatie égyptienne ne va pas sans grincement.

Surtout le problème palestinien prend de plus en plus d'ampleur alors qu'assez paradoxalement les activités de la résistance ont plutôt tendance à diminuer. Si le sommet de raïbat et la prochaine Assemblée générale de l'ONU consacrent l'OLP comme un véritable gouvernement palestinien "la question d'Orient" nouvelle manière que tente de régler le disciple de Metternich qu'est M. Kissinger, à toutes les chances de devenir définitivement inexplicable.

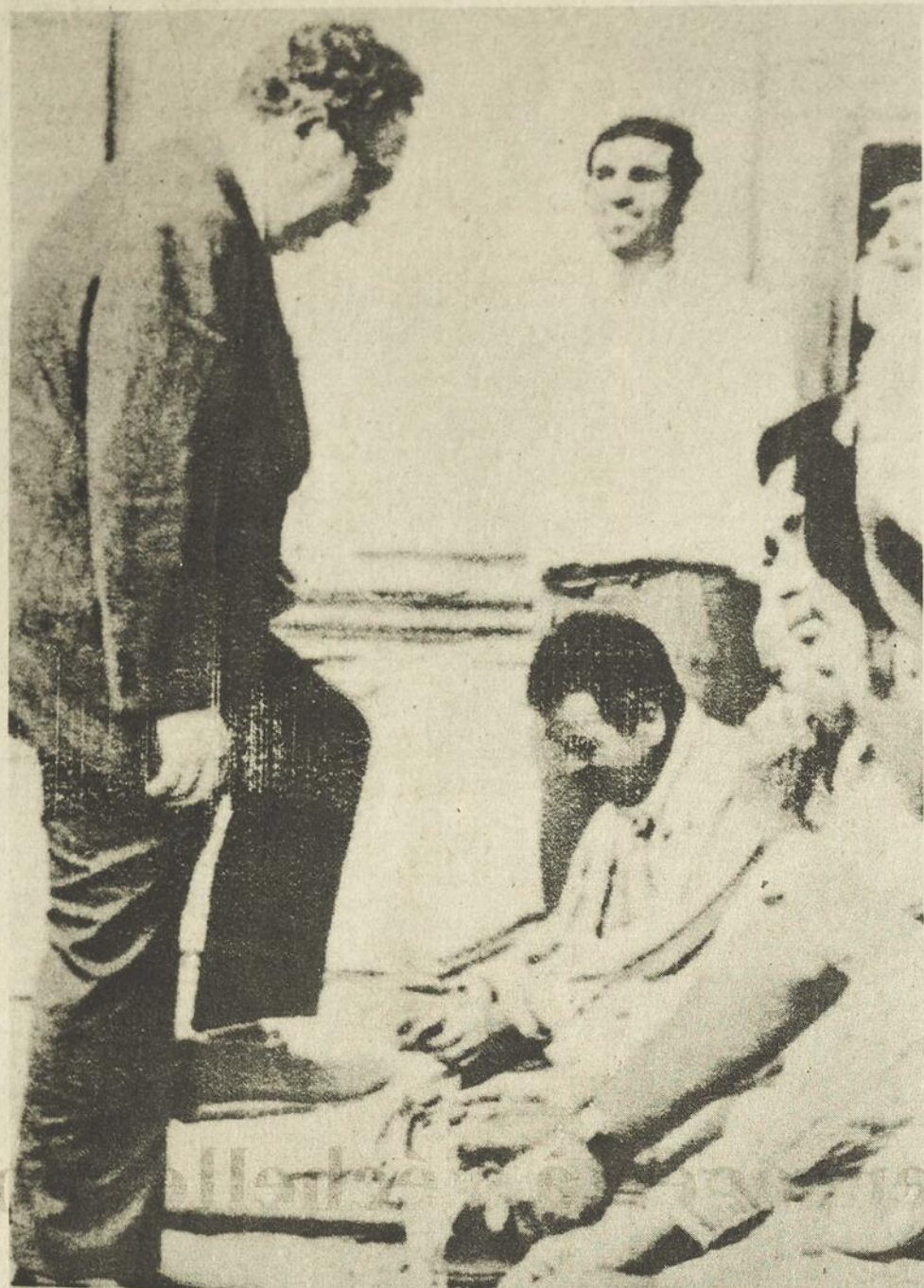
Il semble probable, que les négociations sur le Proche-Orient se poursuivent ailleurs qu'à la conférence de Genève. Des fonctionnaires américains ont déclaré mercredi soir que la conférence pourrait ne pas être reconvoquée du fait que l'Union soviétique entend y voir siéger les Palestiniens, ce à quoi Israël s'oppose de manière formelle.

L'Égypte et la Syrie souhaitent également que les Palestiniens soient représentés à Genève mais, selon son entourage, M. Kissinger ne voit pas l'utilité d'une reprise de ces travaux si les parties en présence ne peuvent y dialoguer.

De même selon des sources dignes de foi, M. Fahmi déclaré en privé que la conférence de Genève est "mise en veilleuse".

Les États-Unis souhaitent aborder le problème palestinien, à la solution duquel les Arabes accordent désormais la priorité, par le biais de négociation jordano-israéliennes. Maintenant que Le Caire a affirmé la représentativité de l'OLP sur la totalité des Palestiniens, refusant tout statut semblable au roi Hussein, aucune issue immédiate à l'impasse ne semble se dessiner.

Tout abandon de la conférence de Genève représenterait un revers pour l'Union soviétique, soucieuse de conserver un rôle dans les manœuvres diplomatiques visant à un règlement au Proche-Orient.



Le secrétaire d'État américain Henry Kissinger se fait enlever les chaussures avant de rentrer à la mosquée Mohammed Ali au Caire. Le chef de la diplomatie américaine sera de retour dans la capitale égyptienne dimanche soir.

Pétrole, paix, pain



par Antoine K. Char

23 septembre 1974. Aux côtés de M. Gerald Ford, Henry Kissinger profère des menaces à peine voilées contre les pays arabes détenteurs d'or noir. Quinze jours plus tard, le "pompiers diplomatique" s'envoie pour la sixième fois, depuis la guerre d'octobre, vers la région la plus chaude du globe. Sur son agenda, deux mots: paix et pétrole.

Les cartes kissingériennes

Le praticien de la diplomatie américaine est convaincu que "ce qui a été augmenté par des décisions politiques peut être diminué par des décisions politiques". Pour le docteur Kissinger la guerre du pétrole — venue se greffer à la guerre arabo-israélienne pour des raisons purement politiques — ne peut avoir qu'un remède politique. C'est donc en parlant de paix avec les nouveaux riches du Tiers-Monde que le prix du pétrole baissera et que l'Occident pourra sortir de l'effroi dans lequel l'Orient l'a jeté.

Mélangeant pétrole et paix, prenant comme unique porte-parole des pays arabes producteurs de pétrole, l'Arabie Saoudite, et comme chef politique de la "nation" arabe le président égyptien Anouar el Sadate; le "superman" du département d'État a décidé de s'attaquer à la fois aux aspects économiques et politiques de la question pétrolière. Erreur tectique. La baisse du prix du pétrole ne passe pas — ne passe peut-être plus — par la seule décision du roi Fayçal Ibn Saoud. L'expérience de quatre guerres arabo-israéliennes a prouvé d'autre part que la paix au Proche-Orient ne peut emprunter les chemins des dirigeants arabes mais celui d'une "poignée" d'exilés: les Palestiniens.

La fin d'un monde

La décision des pays de l'OPAEP (l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole) de hausser les prix pétroliers a été prise pour d'autres raisons que la simple conflit arabo-israélien. L'inflation, l'augmentation des matières premières et de produits manufacturés ont incontestablement été à l'origine des hausses pétrolières. Le contraire est moins vrai. Le règlement du problème moyen-oriental, aussi désirable soit-il, n'est donc pas,

en lui-même, suffisant pour faire tomber les prix.

Avant de quitter Washington, mardi, et de se lancer dans la "diplomatie du pétrole" Henry Kissinger prévenait: "Il ne faut pas s'attendre cette fois à ce que je ramène un nouvel accord de paix..." Il ne faut pas s'attendre non plus à ce que le "magicien diplomatique" fasse baisser le prix du pétrole. Selon certains experts cette baisse ne se produira jamais. Les pays pauvres, riches en matière premières, ne veulent plus — ne peuvent plus — avoir leurs richesses naturelles exploitées à bon marché par les pays riches. Le secrétaire d'État américain aura beau parler de catastrophe imminente ou de coopération, il aura beau dire aux cheikhs arabes qu'en rarefiant l'or noir du cœur occidental, ils risquent de brûler les lauriers de la paix et de se faire enlever le pain de la bouche, la lutte qu'il mène actuellement pour faire casser les prix pétroliers est vouée à un échec. Les pays pauvres ont soudain appris à vivre et à se servir de leurs richesses. Les pays riches comprennent-ils de leur côté qu'ils ne peuvent plus vivre avec la misère des autres.

À l'aube du 21ème siècle la société d'abondance fait peu à peu place à une société pseudo-abondante. En attendant une société de pénuries?

Pour le chef de la diplomatie algérienne

Le Tiers-Monde n'a pas à payer pour l'inflation des pays riches

NATIONS-UNIES (AFP) — Les acquis des pays producteurs de pétrole ont "donné tout son sens à la politique de souveraineté et de récupération des richesses naturelles" de ces pays, mais il existe "d'autres formules de coopération" qui peuvent assurer "l'équilibre des intérêts et un développement harmonieux des relations internationales", a déclaré M. Abdelaziz Bouteflika, ministre algérien des Affaires étrangères et président de l'Assemblée générale des

Nations-Unies, dans un interview exclusif à l'agence France-Presse.

M. Bouteflika, qui a précisé qu'il parlait aussi bien en sa qualité de ministre des Affaires étrangères de l'Algérie en ce qui concerne le problème du pétrole: "il s'agit d'une phase cruciale dans l'histoire des relations économiques internationales et singulièrement d'une mutation significative dans les rapports Tiers-Monde "pays industrialisés".

M. Bouteflika a ajouté: "Au nom de quels principes, de quelle loi, de quelle morale les pays sous-développés seraient-ils tenus à payer la note de l'inflation et du gaspillage des pays riches, alors que leurs peuples viennent à peine de se libérer du joug colonial et de l'exploitation, qu'ils doivent tout à la fois moderniser leur agriculture, s'industrialiser, promouvoir l'enseignement, toutes actions que leurs seules ressources ne pourraient résoudre".

bref monde

Mitterrand, nouveau premier ministre français?

BONN (Reuter) — Selon le magazine "Quick", de Munich, le président Valéry Giscard d'Estaing envisage la nomination du chef socialiste François Mitterrand, son principal adversaire aux élections présidentielles françaises, au poste de premier ministre. Ils comptent se rencontrer ce mois-ci pour discuter cette possibilité, affirme "Quick". Le magazine se fonde sur des "cercles politiquement informés de Paris". Il fait état d'indices de plus en plus clairs de coalition entre les Républicains indépendants et les socialistes.

M. Giscard d'Estaing pose comme condition que les communistes soient exclus d'un gouvernement Mitterrand, écrit "Quick", mais en ce cas la Confédération Générale du Travail riposterait en déclenchant une grève.

Le prix Nobel de médecine à un Belge, un Luxembourgeois et un Roumain

STOCKHOLM (AFP) — Le Collège des professeurs de l'institut Karolinska-faculté de médecine de Stockholm, constituant le jury du prix Nobel de médecine, a désigné, hier, comme lauréats pour 1974, les professeurs Albert Claude, de l'Université libre de Bruxelles, Christian de Duve, de l'université Rockefeller à New York, et George Emil Palade, de la faculté de médecine de l'université Yale de New Haven.

Le prix Nobel de médecine 1974 a été attribué aux trois lauréats, à parts égales, pour "leurs découvertes sur l'organisation structurale et fonctionnelle de la cellule".

Le montant des prix Nobel est cette année de 550.000 couronnes-environ 120.000 dollars.

Les guérilleros de Saint-Domingue ont choisi Panama

PANAMA (Reuter) — Les sept terroristes de gauche qui avaient détenu sept otages pendant douze jours au consulat du Vénézuéla à Saint-Domingue sont arrivés à Panama, après avoir libéré leurs prisonniers sans avoir réussi à obtenir la moindre rançon.

Juste avant de quitter Saint-

Domingue avant-hier soir, les terroristes ont menacé d'y retourner, pour exécuter de nouveaux actes de violence. En arrivant à Panama, ils ont dit à la presse qu'ils avaient "accepté" de sauver leurs propres peaux pour la cause de la révolution.

Le président bolivien ne se présentera pas aux élections de 1975

BUENOS-AIRES (Prensa-Latina) — Le chef du régime bolivien, le général Hugo Banzer, a annoncé des élections pour le premier semestre de 1975, annulant le référendum prévu avant les élections et, de nouveau, déclare qu'il ne sera pas candidat à la présidence. Dans un message à la nation, qui a été accueilli avec surprise par l'opinion publique bolivienne, Banzer a déclaré à travers la radio officielle, que les élections qui avaient été programmées pour novembre 1975 auront lieu au cours du premier semestre de la même année, sans toutefois en préciser la date exacte.

Prochain Synode: la jeunesse?

ROME (AFP) — Le prochain synode des évêques sera peut-être consacré à la jeunesse. Une proposition a été présentée en ce sens dans deux "groupes de travail" de l'actuel synode des évêques à Rome, un anglophone et un francophone, présidés respectivement par les cardinaux William Conway (Irlande) et François Marty (France).

"Nous aimerions être prévenus aussitôt que possible de la décision, afin de consulter la jeunesse du Canada", a déclaré mercredi soir Mgr W.E. Power, évêque d'Antigonish au Canada, qui patronne le projet. Les thèmes des synodes sont choisis par le pape, après consultation des évêques. Normalement, le prochain synode devrait se tenir en 1977, si le rythme triennal actuel est maintenu.

Schmidt ira aux États-Unis dans deux mois

BONN (AFP) — Le chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt effectuera une visite officielle aux États-Unis les 5 et 6 décembre, a annoncé hier le secrétaire d'État à l'information, M. Klaus Boelling. Le porte-parole du gouvernement a ajouté que le président Gerald Ford voulait à cette occasion examiner avec M. Schmidt des "questions d'intérêt commun".

Reprise du procès de Mgr Capucci

JÉRUSALEM (AFP) — Le procès de Mgr Hilarion Capucci, vicaire patriarcal melchite de Jérusalem et de Cisjordanie, a repris hier à Jérusalem après une suspension due aux fêtes juives.

L'archevêque est accusé de coopération avec une organisation illégale, le "Fatah", et de transport et détention d'armes pour le compte de cette organisation.

Me Aziz Shehadeh, avocat de la défense, a écouté sans réagir la lecture de la déposition initiale faite par le prélat, le 8 août, jour de son arrestation, après la découverte des armes et des munitions dissimulées dans sa voiture. Mgr Capucci avait alors affirmé tout ignorer de ce qu'il transportait: lors de son

séjour à Beyrouth, il avait laissé sa voiture dans un garage et primis au propriétaire de garage de mettre l'automobile à sa disposition quand il viendrait en visite en Cisjordanie. Il est possible, avait-il ajouté, que c'est ce garage qui a dissimulé les armes dans la voiture.

Me Shehadeh a en revanche fait objection aux aveux faits par la suite par l'archevêque et qui, selon lui, ont été extorqués sous la promesse de le libérer immédiatement et la menace de lui faire subir un mauvais sort s'il refusait de signer sa déposition. Le juge, Mme Myriam Ben Porath, a décidé de reprendre la séance ce matin pour statuer sur ce point.

Selon une étude de la FAO L'Amérique latine peut nourrir le double de sa population

MEXICO (Prensa-Latina) — Une étude de la FAO révèle que l'Amérique latine a des possibilités d'augmenter sa production agricole telles qu'elle pourra alimenter le double de population (prévue dans 26 ans).

L'étude indique que la région dispose d'un milliard 500 millions d'hectares aptes à la culture et au développement de l'élevage et des forêts alors qu'en 1972 la surface cultivée ne dépassait pas 118 millions d'hectares.

Les estimations de la FAO en ce qui concerne la récolte de 1973-1974 montrent que la production régionale de blé se maintiendra au même niveau que les dernières années (12 millions de

tonnes). Les récoltes de cinq principaux producteurs (Argentine, Brésil, Mexique, Chili et Uruguay) qui ont fourni 97 pour cent de la production régionale de blé en 1969-1971 ont atteint la quantité de 11,2 millions de tonnes.

L'Argentine, producteur le plus important, présente cette année une baisse de 23 pour cent du fait des conditions climatiques lors de semailles, la surface cultivée ayant été réduite de 27 pour cent.

Cette baisse a été partiellement compensée par une augmentation de la production au Brésil (25 pour cent), aux Mexique (15 pour cent) et en Uruguay.

ÉCONOMISEZ
\$7
Sur l'achat d'un sac pour dame ou d'une paire de chaussures pour homme en présentant cette annonce
Le BOTTIER
PLACE LONGUEUIL

Entreprise Jacques Cartier
La loi du plus fort
Un moteur puissant et solide, éprouvé dans les pires conditions d'hiver, qui vous servira pendant des années.
4, 5, 6 et 8 c.v.
système à deux phases
4 ou 5 vitesses avant, selon le modèle, plus neutre et arrière.
Différentiel réglable
Vente service
13905 boul. Gouin ouest
Pierrefonds, Québec
Tél.: 626-5575

Sf —10% sur présentation de l'annonce
SAGE-FIL
POUR VOTRE INTÉRIEUR
6032 st-hubert - montréal - tél.: 279-4981
DRAPERIES
COUVRE-LITS
SUR MESURE

La qualité **Sansui** fait la différence;
Notre personnel de vente aussi
SANSUI 661
Croyez-le ou non, la compétence existe encore.
SONOTRONIC ltée
472 Notre-Dame Repentigny 581-8050

SOREL — TRACY
CAMPAGNE DE PROMOTION 74
"On repart en grande"
Abonnez-vous par camelot
Composez: **742-3328**
Le JOUR
chaque matin

vie et culture

Encan à "Projet 80"

L'éducation "populaire" par le loisir

Une exposition d'œuvres d'art et une vente aux enchères se tiendront dans les locaux du Projet 80, situé au 1926, rue Pleiss à Montréal. L'exposition débutera le mardi 15 octobre à 20 heures (soir du vernissage) et se terminera le 18 octobre à 18.30 heures. L'encan aura lieu au Projet, le vendredi 18 octobre à partir de 19.30 heures.

Plus d'une soixantaine d'artistes québécois connus et moins connus, peintres, sculpteurs, graveurs et céramistes participeront à cette exposition ainsi qu'à la vente aux enchères. Claude Castonguay, ex-ministre des Affaires Sociales, inaugurera la soirée d'ouverture.

Depuis cinq ans, le Projet s'occupe des enfants du quartier centre-sud à Montréal, l'un des quartiers les plus défavorisés de Montréal. Son objectif est l'éducation par le loisir. Il offre aux enfants tout un éventail d'activités culturelles et sportives. Différents ateliers en peinture, en pyrogravure, en batik et en menuiserie ont été aménagés dans ses locaux et sont à la disposition des enfants. Durant la période estivale, le Projet organise de nombreuses excursions et sorties dans la ville ou à l'extérieur.

Le fonctionnement d'ensemble du Projet 80 est

assuré par une trentaine de personnes comprenant les moniteurs, les instructeurs et la direction. À cela s'ajoute un conseil administratif purement bénévole. Enfin, contrairement aux organismes sociaux traditionnels, le Projet 80 n'a pas attendu passivement que les enfants se présentent à lui. Chaque jour les moniteurs parcourent les rues et ruelles du quartier ramenant des centaines d'enfants au Projet.

L'exposition-encan qui se déroulera le vendredi 18, dans les locaux du Projet 80, a pour but principal de permettre au Projet de poursuivre et d'améliorer les services récréatifs et culturels qu'il offre aux enfants. En effet, les bénéfices retirés de la vente des œuvres serviront à financer les activités du Projet 80. De plus cette exposition permettra au Projet 80 de se faire connaître par un plus grand public et en même temps, offrira la possibilité aux gens du quartier de se familiariser avec les œuvres de nos artistes québécois.

Il est à noter que la plupart des artistes ont offert les œuvres qui seront mises aux enchères. Parmi les artistes qui participeront à l'exposition on relève les noms de Edmund Allyn, peintre; Gilles Boisvert, graveur; Yvon Cozic, sculpteur; Monique



Horaires Télévision

2 CBFT (R-C), Montréal	6 CJPM (TVA), Chicoutimi	9C Câble TV, Montréal	12 CFCF (CTV), Montréal
4 CFCM (TVA), Québec	7 CHLT (TVA) Sherbrooke	9NC National Cablevision, Montréal	(12) CKRS, Jonquière
(4) CBOT (CBC), Ottawa	8 CUSS (CTV), Cornwall	10 CFTM (TVA), Montréal	13 CKTM, Trois-Rivières
5 CKMI, Québec	9 CBOFT (R-C) Hull	11 CBVT (R-C), Québec	(13) CJOH (CTV), Ottawa
6 CBMT (CBC), Montréal	(9) CKSH (R-C), Sherbrooke	(11) TCQ (câble), Québec	(30) CFVO, Hull

matinée

9.00
4 Au bout du fil
(4) The Friendly Giant (enfant)
(6) Les bouts d'chou (enfant)
8 (12) Karen's Yoga

9.15
29 (9) 11 (12) Les Orléans (éducation)
4 Ontario School
7 Filmatini: "Ames perdues", It. 1954.
Drame passionnel de P. Billon et G. Capitani avec Raf Vallone, Françoise Arnoul et Elena Varsi.
10 36-24-36 (culture physique)

9.30
2 (9) 11 (12) Les 100 tours de Centour (éducation)
(6) Cinéma: "Trois troupes", E.U. 1951. Aventures de T. Garmett avec Stewart Granger, Cyril Cusack et Robert Newton.
(8) 13 Pay Cards (jeu)
10 Pour vous mesdames
12 The Community (information)

9.45
2 (9) 11 (12) 13 En mouvement (enfant)
10.00
2 (9) 11 (12) 13 Au jardin de Pierrot (enfant)
5 6 Mon ami (enfant)
8 (13) It's Your Move (jeu)
12 Pay Cards (jeu)

10.15
2 (9) 11 (12) 13 Clak (éducation)
5 6 The Friendly Giant (enfant)

10.30
2 (9) 11 (12) 13 Personnalité féminine
4 Pour vous mesdames
(4) 5 Mr. Dressup (enfant)
(9) 13 Secrets from the kitchen (cuisine)
9 Cours scolaires de l'Ontario
12 McGowan & Co.
13 Rue Principale

10.45
(30) 36-24-36 (culture physique)
11.00
2 (9) 11 (12) 13 Les recettes de Juliette
(4) 5 Sesame Street (éducation)
(6) Jinnny (comédie)
7 10 (30) Personnalités (jeu)
(8) 13 The A.M. Show (magazine)
12 Définition (jeu)
11.30
2 11 Les animaux chez eux (documentaire)

4 Leçons de beauté (conseils)
(6) Dessins animés
7 10 La famille Stone (comédie)
9 Les recettes de Juliette
(9) 13 Rue Principale
12 The Art of Cooking
12 Le module du midi
(30) Le saint (suspense)

11.45
(6) Dessins animés
(4) A votre service

11.50
4 Les informations

après-midi

12.00
2 11 Mini-Fée (dessins animés)
4 De tout de tout
(4) 5 6 Luncheon Date (interview)
7 Informations
8 (13) Flintstones & Friends (dessins animés)
9 Tout au bonheur
10 Les p'tits bonshommes (dessins animés)
12 The Flintstones (dessins animés)

12.15
(6) Nouvelles du midi

12.30
29 (9) 11 (12) 13 Les coqueluches (variétés)
(6) Rond-Point
7 10 (30) Les nanants (variétés)
12 Matinée with George Balcan: "To all my friends on shore", E.U. 1972. Drame de G. Cates avec Bill Cosby, Floria Foster et Dennis Hines.

1.00
4 La fête (variétés)
(4) 2nd Case
5 Robin Hood (aventure)
6 The Bob Newhart Show (comédie)
8 (13) Définition (jeu)

1.30
2 (9) 11 (12) 13 Le téléjournal
(4) Platform

5 Peter Gunn (policier)
6 Bon appétit (cuisine)
(6) 30 Pour vous mesdames
7 Annie, agent très spécial (aventure)
(8) 13 The Bold Ones (drame)
10 Au jour le jour (affaires publiques)
1.35
2 (9) 11 (12) 13 Femme d'aujourd'hui (12) Information première

2.00
4 Cinéma: "Marchands de filles", Fr. 1957. Drame social de M. Cloche avec Georges Marchal, Agnès Laurent et Daniela Rocca.
5 What on Earth
6 Love American Style (comédie)

2.30
29 (9) 11 (12) Cinéma: "Une fois avant de mourir", E.U. 1966. Drame de guerre réalisé et interprété par John Derek avec Ursula Andress et Richard Jaeckel.
5 6 The Edge of Night (téléroman)
7 Cinéma: "Meurtre en mer", Mex. 1959. Film d'aventures réalisé et interprété par René Cardona avec Arturo Arias et Lorena Velazquez.
8 12 (13) Somerset (téléroman)
10 Cinéma: "La belle espionne", Roum. 1959. Drame de guerre de L. Bratu avec Emanuel Peirout, Maki Merueta et Angela Chiuariu.
(12) Cinéma chez vous: "Remarions-nous", E.U. 1953. Comédie d'A. Hall avec Jane Wyman, Ray Milland et Aldo Ray.

13 Conseil Express
3.00
(4) 5 6 Juliette & Friends (magazine)
8 12 (13) Another World (téléroman)
(6) Personnalités (jeu)
(13) Personnalité féminine
(30) Les joyeux naufrages (comédie)

3.30
4 Patohville (enfant)
(4) 5 6 Take 30 (actualité)
(6) Adèle (comédie)
8 12 (13) What's the good word? (jeu)
13 Mini-Fée (dessins animés)
(30) Le cirque (enfant)

4.00
2 (9) 11 (12) 13 Bobino (enfant)
4 Au sous-sol d'André (enfant)
(4) 5 6 Family Court (drame)
(9) 10 (30) Patohville (enfant)
8 12 (13) He knows she knows (jeu)
9NC Sesame Street (éducation)

4.30
2 (9) 11 (12) 13 Picolo (enfant)
(4) 5 6 Dr. Zerk and the Zinks (enfant)
(6) La famille Stone (comédie)
7 Cinéma: "La marque du faucon", E.U. 1958. Drame social de M. Hudley avec Sidney Poitier, John McIntire et Eartha Kitt.
(8) 13 The Lucy Show (comédie)
10 Jinnny (comédie)
12 The Flintstones (dessins animés)
(30) Ciné 430: "La frontière de la peur", Esp. 1967. Drame avec Amelia Gade et Ruben Rojo.

5.00
2 (12) Pour tous: "L'amour du métier", Deuxième de trois parties avec Albert Augier, Brigitte Arel, Marcel Affita et Jacques Serre.
4 Les bannis (western)
(4) 5 6 The Flaxton Boys (aventure)
(6) Les nanants (variétés)
(8) 13 Mannix (policier)
9 11 Nanny (comédie)
(9) 13 Cinéma de 5 heures: "La charge sauvage", E.U. 1951. Aventures de W. Burke avec Johnny Weissmuller, Sherry Moreland et William Henry.

9NC A l'écoute du présent
10 Patrouille du cosmos (science-fiction)
12 Truth or Consequences (jeu)

5.30
(4) 5 6 The Partridge Family (comédie)
9 11 Le comportement animal (documentaire)
9C Vidéo Laval
9NC L'église au présent
12 It's Your Move (jeu)

solrée

6.00
4 7 10 (30) Parle parle, jase jase...
(4) Sports People Play
(6) The City at Six (information)
(6) Studio Six (information)
(8) 13 Newline
9 Tout au bonheur
9C Ciné-Voyage
9NC A la découverte
11 Le joint (variétés)
12 Pulse (information)

6.30
(4) 6 Rhoda (comédie)
5 The Lawrence Welk Show (musique)
(6) Monsieure Country, Claude Patry (variétés)
7 10 Auto patrouille (policier)
9C Polymission
9NC Big Fights of the Decades
(30) Gens de parole

22.00
(4) 6 Rhoda (comédie)
5 The Lawrence Welk Show (musique)
(6) Monsieure Country, Claude Patry (variétés)
7 10 Auto patrouille (policier)
9C Polymission
9NC Big Fights of the Decades
(30) Gens de parole

22.30
2 (9) 11 (12) 13 Le téléjournal

6.30
2 11 Actualités 24
(4) This Day (information)
5 Around the City with Bob (information)
(6) Parle, parle, jase, jase
(9) 13 La soeur volante
9C Secourisme au foyer
9NC Vidéo-Laval
(12) Information première

6.40
(12) Les plus beaux films: "Les poneytes", Fr. 1968. Comédie musicale de J. Le Moigne avec Hubert, Corinne Piccoli et Arlene Dahl.

7.00
4 Aujourd'hui le 11 octobre (information)
5 6 Rush at Large (interview)
7 Monsieure Country, Claude Patry (variétés)
8 12 (13) The Swiss Family Robinson (aventure)
9 Le téléjournal
(9) Le 9 vous informe
9C 9NC Radio-Québec — Francis: "Les premiers souvenirs de Francis"
10 Le 10 vous informe
13 Le 13 vous informe
(30) Le quotidien (information)

7.15
9C 9NC Radio-Québec — Mains habiles, mains agiles.

7.30
29 (9) 11 13 Marcus Welby, M.D. (drame)
4 En première: "Voyage à deux", G.B. 1967. Comédie de S. Dorn avec Audrey Hepburn et Albert Finney.
(4) 6 Howie Meeker Hockey School
5 The Protectors (policier)
(6) En première: "Un colt pour MacGregor", Esp. 1966. Western d'A. Balcazar avec Carl Mohner, Fernando Sancho et Gloria Milland.

7 En première: "Un corps, une nuit", It. 1967. Drame psychologique de G. Bontempy avec Gian Maria Volonte, Mireille Darc et Giampiero Albertini.
8 12 (13) The Six Million Dollar Man (science-fiction)
9C 9NC Radio-Québec — Fugue et vie: "Haydn et Liszt"
10 En première: "Deux salopards en enfer", It. 1969. Drame de guerre de T. Ricci avec Klaus Kinski, George Hilton et Ray Sanders.
(30) En première: "Croisière surprise", E.U. 1967. Comédie de N. Taurag avec Elvis Presley, Annette Day et John Williams.

17.45
(4) 6 Mr. Chips

20.00
(4) 5 6 All in the Family (comédie)
2 (9) 11 (12) 13 Hors série: "La légende des Strauss — Emilie", Deuxième de huit épisodes avec Eric Wolfe, Alastair McKenzie, Anne Stalibrass et Barbara Ferris.

(4) 5 6 Mash (comédie)
8 (13) Ann in blue
9C 9NC Radio-Québec — Un mailloin de la chaîne: "La peinture"

21.00
(4) 5 6 The Tommy Hunter Show (variétés)
8 12 (13) Friday Mystery Movie: "McCloud — The gang that stole Manhattan", avec Dennis Weaver, Fernando Lamas, Larry Hagman et Leslie Parrish.

9C 9NC Radio-Québec — La vie qu'on mène.

9.15
(6) Arts et spectacles

21.30
2 (9) 11 13 Dossiers: "Images du Canada — Splendeur intouchée"
4 Cheval de fer (western)
(6) 7 10 (30) Découvertes 74
(12) Chapeau melon et bottes de cuir (suspense)

22.00
(4) 6 Rhoda (comédie)
5 The Lawrence Welk Show (musique)
(6) Monsieure Country, Claude Patry (variétés)
7 10 Auto patrouille (policier)
9C Polymission
9NC Big Fights of the Decades
(30) Gens de parole

22.30
2 (9) 11 (12) 13 Le téléjournal

4 (6) 7 10 (30) Les nouvelles TVA
(4) 6 Man about the House (comédie)

22.45
29 (9) 11 (12) Nouvelles du sport et météo
13 Le 13 vous informe

23.00
29 (9) 11 (12) 13 Appelez-moi Lise (variétés)
4 Cinéma: "Le temps du châtiment", E.U. 1960. Drame social de J. Frankheimer avec Burt Lancaster, Dina Merrill et Shelley Winters.
(4) 6 8 12 (13) News
(6) En fin de soirée: "Pieds nus dans le parc", E.U. 1967. Comédie de G. Saks avec Jane Fonda, Robert Redford et Mildred Natwick.
7 Sans pantoufles: "Fort Bravo", E.U. 1953. Western de J. Sturges avec William Holden, Eleanor Parker et John Forsythe.
9NC Les plaisirs de la nuit
10 La couleur du temps
(30) Cinéma: "L'appât", E.U. 1972. Drame policier de L.V. Lorn avec Donna Mills, Michael Constantine et William Devane.

23.15
10 Sans pantoufles: Programme double — "El Desperado", It. 1967. Western de F. Rosetti avec Andrea Giordana, Rose-Marie Dexter et Franco Giomelli. — "La place de sergent", E.U. 1953. Drame de J. Barry avec Barbara Stanwyck, Barry Sullivan et Ralph Meeker.

23.20
(8) 13 Sportsline
12 Pulse (information)

23.22
(4) 5 6 Viewpoint (information)

23.30
(4) CBOT Tonight (information)
5 After Eleven: "Petulia", E.U. 1968. Drame psychologique de R. Lester avec Julie Christie, George C. Scott et Richard Chamberlain.
6 Montréal Tonight (information)
(8) 13 Simply Charlotte (magazine)

11.45
6 Midnight

11.50
(4) Rock Concert

00.00
2 9 11 Cinéma: "Bonnes funérailles, amili", Sartana paiera", It. 1970. Western d'A. Ascott avec Gianni Garko, Antonio Vilar et Daniela Giordano.

(8) 13 Midnight at the movies: "Countdown", E.U. 1968. Drame de science-fiction de R. Altman avec James Caan, Robert Duval et Joanne Moore.

(9) Cinéma: "La fille à la casquette", E.U. 1963. Comédie de M. Shavelson avec Paul Newman, Joanne Woodward et Thelma Ritter.

12 Feature Movie: "Giant", E.U. 1956. Etude de mœurs de G. Stevens avec Elizabeth Taylor, Rock Hudson et James Dean.

(12) Strictement pour adultes: "Mont-Dragon", Fr. 1970. Drame psychologique de J. Valère avec Jacques Bril, Carole André et Françoise Prevost.

13 Cinéma: "Trahison sur commande", E.U. 1961. Drame d'espionnage de G. Seaton avec William Holden, Lilli Palmer et Hugh Griffith.

00.30
(30) Cinérotique

00.45
6 Monty Python's Flying Circus.

1.30
29 Cinéma: "Un amour à trois", It. 1968. Drame psychologique de S. Capogna avec Mita Medici, Alain Noury et Raymond Lovelock.

11 Cinéma: "L'amour", Fr. 1968. Comédie sentimentale de R. Balducci avec Martine Brochard, José Maria Flotats et Christian Hay.

2.15
10 Le 10 vous informe

3.00
2 Le téléjournal

Ferron, céramiste; Louise Gauthier-Mitchell, peintre; Guido Molinari, peintre; Alfred Pelland, peintre; Pierre Tétreault, peintre; Claude et Serge Tousignant, peintres; Armand Vaillancourt, sculpteur.

Signalons enfin que le Projet 80 est subventionné à 54% (soit \$59,000) par des dons du secteur privé et à 46% (soit \$47,000) par le secteur public.

2 CLAVECINS EN CONCERT

Réjean Poirier & Hélène Dugal

Interpréteront Bach, Couperin, Soler, Philips, Frescobaldi.

Bateau Théâtre l'Escale St-Marc-sur-Richelieu

Samedi le 12 octobre à 21 heures

Admission à l'entrée: Adultes: \$3.00 Etudiants: \$1.50

Informations: M. Danis 464-1431

L'UNIQUE, L'INCOMPARABLE

27 octobre 20h

Michel Simon

Première partie Guy Trépanier

SALLE WILFRID-PELLETIER

PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

LISE AUBUT présente

La chanteuse acadienne

edith butler

2 et 3 nov. 20h30

\$3 - \$4 - \$5 - \$5.50

THÉÂTRE MAISONNEUVE

PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

BIENTÔT

Le Chef-d'œuvre de la littérature érotique devient enfin un film.

Un film de JUST JAECKIN

Couleur

en bref

Mainmise à quatre ans

Octobre '70/Octobre '74. Quatre ans de présence "différente" au contexte québécois. Pour fêter ça, l'équipe de MAINMISE vous invite au lancement de son numéro anniversaire, lundi le 14 octobre au Patriote en haut.

Tout le monde est invité à l'exception de ceux qui n'aiment pas!

L'équipe de MAINMISE sera là au grand complet et fera partie des choses qui circulent dans la salle. Amenez ce que vous voudrez: instrument de musique, poisson rouge, tract politique, tract antipolitique... en mettant tout ça ensemble, on trouvera certainement le moyen de fêter dignement le 4ème anniversaire de la seule revue québécoise contre-culturelle.

Lundi prochain, le 14 octobre, au Patriote en haut, de 5 à 7.

Faroun films

Les Films Faroun (des "films qu'on aime voir et revoir", dit le slogan publicitaire) annonce qu'au cours de la présente saison cinématographique une collaboration très étroite s'établira entre cette maison de distribution et le Cinéma Outremont. Collaboration qui devrait permettre aux nombreux amateurs de bon cinéma d'avoir accès à de nombreux films en "primeur" qui n'auraient sans doute jamais été offerts au public.

Cette collaboration a déjà porté ses fruits et on ne peut que s'en réjouir. C'est ainsi que la programmation du mois d'octobre de l'Outremont nous a déjà offert: "Chili, terre promise" de Miguel Littin, "Viol en première page" de Marco Bellocchio, "Un homme qui dort" de Perec et Quaysanne, "Baisers dangereux" de Henrik Stangerup. Autant de films qu'on ne peut que chaleureusement recommander. Et au début de cette semaine on a pu voir, "en primeur", deux autres films importants: "Jetons les livres et sortons dans la rue" du japonais Shuji Terayama, et "La classe ouvrière va au paradis" de l'italien Elio Petri avec Gian-Maria Volonte.

Et on annonce une dizaine d'autres films qui paraîtront durant les trois prochains mois. Voilà donc bien du pain sur la planche.

Cinéma québécois

Le cinéma québécois est en train d'envahir tout lentement nos salles à travers le Québec. Actuellement, une quarantaine de salles ont affiché un film québécois. Que cela soit "La pomme, la queue et les pépins" de Claude Fournier ou "Les ordres" de Michel Brault, en passant par "Les deux pieds dans la même botte" de Pierre Rose et "Les Beaux Dimanches" de Richard Martin, on n'a plus que l'embarras du choix.

Et comme cela ne semble pas suffir, voilà qu'on nous annonce la sortie prochaine (le 31 octobre très exactement) d'un autre film québécois: "Valse à trois...". C'est un film de Fernand Rivard mettant en vedette Ian Ireland, Karin Schubert, Paule Bélanger et Laurier Lapiere.

Ce film très simple, nous dit-on, tourné de façon modeste et en secret aura connu une étrange carrière. C'est que, paraît-il, il aurait déjà été vendu dans 16 pays à la suite d'une efficace campagne de promotion au dernier festival de Cannes.

"Valse à trois..." est tiré du roman de Michelle Guérin intitulé "Les oranges d'Israël". Le film sera lancé simultanément à Montréal, Trois-Rivières et Québec. La première montréalaise aura lieu au cinéma Rivoli.

Serge Lama

On vient d'apprendre que Serge Lama présentera un spectacle supplémentaire le lundi 28 octobre à 10h30 au Maisonneuve. Ce spectacle s'ajoute aux trois initialement prévus, et qui auront lieu les 29, 30 et 31 au Théâtre Maisonneuve de la Place des Arts à Montréal.

Faisons de la musique

Dès le 14 octobre prochain à 13h30, le Ministère de l'éducation, en collaboration avec la société Radio-Canada, reprendra la diffusion de ses séries "Faisons de la musique" à la radio.

Cette année, il y a cependant une modification importante dans la diffusion de ces séries. En effet, afin d'améliorer la qualité technique de réception au bénéfice des auditeurs, les émissions seront diffusées sur les antennes FM de radio Canada, soit sur deux (2) stations Télémedia (Sherbrooke, Rimouski) ou sur les ondes de Radio Interité (Drummondville). Des informations supplémentaires à ce sujet seront bientôt communiquées à toutes les écoles.

D'autre part, les régions qu'il est absolument impossible de desservir sur le réseau FM recevront les émissions, soit sur les stations relais AM de Radio-Canada, soit sur deux (2) stations Télémedia (Sherbrooke, Rimouski) ou sur les ondes de Radio Interité (Drummondville). Des informations supplémentaires à ce sujet seront bientôt communiquées à toutes les écoles.

Cours par correspondance

Le Ministère de l'éducation vient de publier le prospectus 1974-1975, au service des cours par correspondance. Ce document contient la description des 37 cours de formation générale et des 13 cours de formation professionnelle avec attestations d'études, offerts cette année.

Emmanuelle, Enfin!



Le succès d'"Emmanuelle" se chiffre ainsi: 1.000.000 entrées à Paris en 14 semaines (un record absolu, paraît-il)... 2.000.000 dans les principales villes de France... premier en tête des recettes du box-office belge... démarrage foudroyant (!) en Angleterre et en Hollande... et une sortie américaine de grande envergure prévue pour très bientôt. Et le Québec n'a naturellement pas été oublié. "Emmanuelle" prendra l'affiche vendredi le 18 octobre aux cinémas Béri et Villeray, à Montréal, et le 25 octobre au cinéma Le Dauphin à Québec.

Et un communiqué nous annonce que "pour satisfaire les nombreux cinéphiles (sic) qui voudront voir le film dès sa sortie, les Films Mutuels et les cinémas Odéon ont prévu 7 séances par jour." Voilà qui réjouira bien du monde.

Le film met en vedette Sylvia Kristel, entourée (resic) d'Alain Cuny et de Marika Green. Il a été réalisé par Just Jaeckin en Tahiti où l'action est censée se dérouler.

ATELIER DE THÉÂTRE DU CEGEP LIONEL-GROULX

PRÉSENTE LA LEÇON ET JACQUES OU LA SOUMISSION D'EUGÈNE IONESCO MISE EN SCÈNE DE LUC DURAND

DU 15 AU 19 OCTOBRE

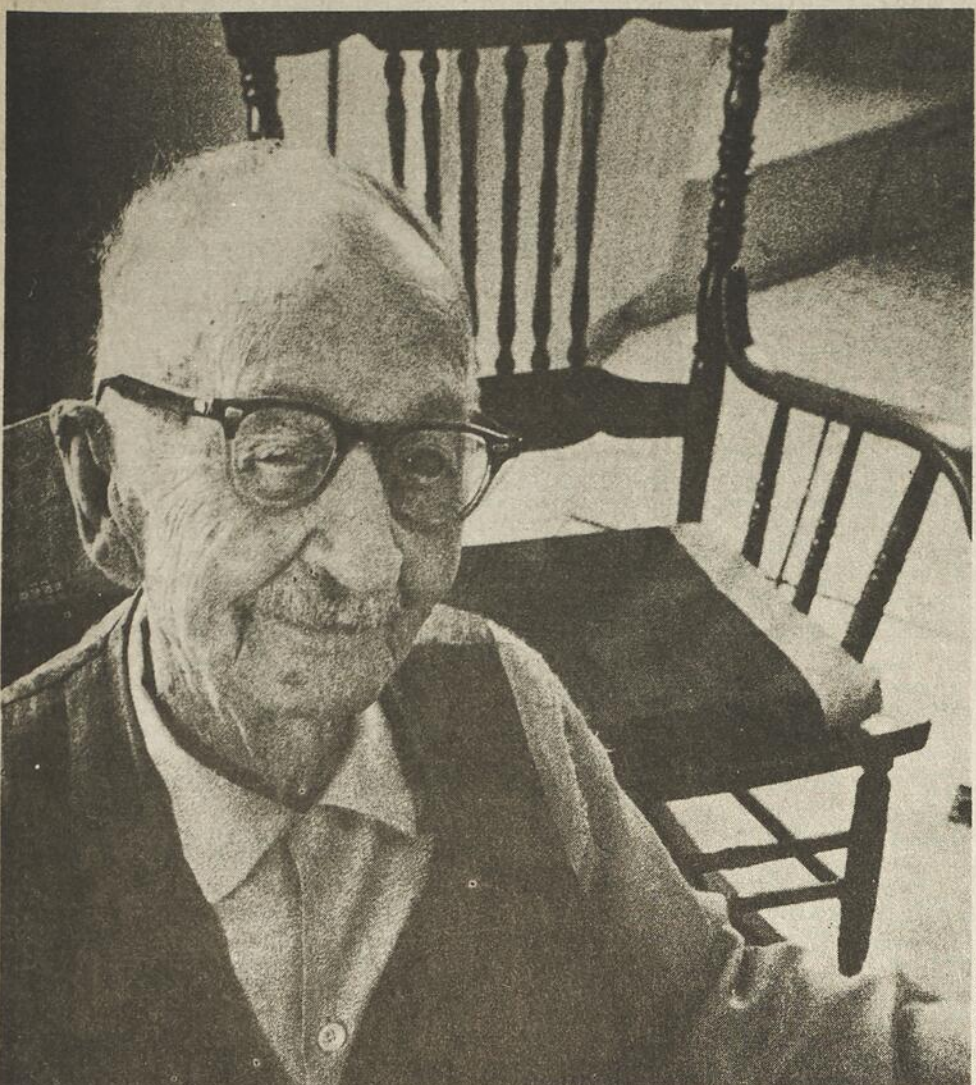
A 20:30 HEURES

AU CEGEP LIONEL-GROULX A STE-THERÈSE

Emmanuelle

Un film de JUST JAECKIN

Les pensions: \$350 par mois en 1985



OTTAWA (PC) — D'importantes modifications au régime de pensions du Canada seront étudiées par les Communes par suite du dépôt, jeudi matin, d'un projet de loi en ce sens qui prévoit, notamment, une augmentation des prestations qui atteindraient \$350 par mois d'ici à 1985.

De plus, un veuf aura droit, au même titre que la veuve, à une pension, même s'il ne souffre pas d'incapacités physiques, ce qui n'est pas le cas présentement.

Un pensionné âgé entre 65 ans et 69 ans pourra toucher ses prestations de retraite tout en continuant à travailler et à toucher un salaire, s'il le désire.

Objectifs

Le bill C-19 a été déposé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, qui en a expliqué les principaux objectifs:

a) assurer un traitement égal aux hommes et aux femmes;

b) supprimer les critères de retraite et d'examen des gains pour avoir droit aux prestations de retraite;

c) établir une nouvelle formule pour déterminer le maximum des gains sujets à cotisation en vertu du régime, et ainsi amorcer une augmentation rapide des prestations éventuelles au régime;

d) modifier la formule d'exemption de base du régime et assurer ainsi l'accès à un plus grand nombre de petits salariés d'adhérer au régime;

e) permettre l'exclusion facultative du régime des membres de certains groupes religieux.

f) apporter au régime plusieurs modifications techniques pour l'améliorer et le rendre plus efficace.

Nouvelle formule

La nouvelle formule de cotisations au régime prévoit un relèvement annuel de 12-15% des gains admissibles jusqu'à ce que le montant atteigne la moyenne des gains du salarié canadien dans le secteur industriel.

Par suite de cette période de transition, le parallélisme sera maintenu entre le maximum des gains admissibles et la moyenne des gains grâce à une projection des données relatives au secteur industriel.

De cette façon, le gouvernement prévoit qu'au cours des années 1980, la pension de retraite maximale augmentera d'environ 1980, la pension de retraite maximale augmentera d'environ 250 p.c. jusqu'à la somme de \$350 par mois, tandis que la pension d'invalidité et les prestations aux survivants représenteront jusqu'à 180% des taux actuels. Une loi adoptée l'an dernier a fixé le maximum des gains admissibles à \$6,600 et celui de 1975 à \$7,400.

Exemption de base

Le présent projet de loi prévoit également une exemption de base annuelle le montant sur lequel aucune cotisation n'est versée à 10% du maximum des gains admissibles, alors qu'à l'heure actuelle le taux est de 12 pour cent.

Si le nouveau bill est adopté, l'exemption annuelle de base sera de \$600.

D'autre part, la loi interdit présentement à un pensionné âgé de 65 à 69 ans d'occuper un emploi régulier s'il veut toucher ses prestations de retraite, et ce pensionné risque en outre de voir sa pension réduite ou supprimée si ses gains après la re-

traite dépassent le montant prévu par la loi.

Une fois le nouveau projet de loi adopté, ces critères et cet examen ne seront plus applicables de sorte que le pensionné âgé de 65 à 69 ans pourra toucher ses prestations de retraite indépendamment du fait qu'il continue à travailler et à retirer un salaire.

Veuf

Actuellement, un veuf ne peut prétendre à une pension sauf s'il est invalide et à la charge de son épouse avant la mort de celle-ci.

Une veuve, par contre, peut bénéficier d'une pension si elle est âgée de plus de 45 ans ou de moins de 45 ans et souffre d'invalidité ou a des enfants à charge.

Or, le nouveau bill placera le veuf sur le même pied que la veuve et il aura droit autant qu'elle aux prestations de la pension.

En ce qui regarde les religieux, une nouvelle disposition de la loi permettra l'exclusion facultative du régime de pension de quiconque est membre d'un groupe confessionnel ou d'une secte religieuse dont la doctrine interdit l'acceptation des prestations provenant d'une assurance privée ou publique.

Une veuve, par contre, peut bénéficier d'une pension si elle est âgée de plus de 45 ans ou de moins de 45 ans et souffre d'invalidité ou a des enfants à charge.

Une pension à taux fixe est également consentie à une veuve de 35 à 45 ans qui n'est ni invalide ni chargée de famille.

Or, le nouveau bill placera le veuf sur le même pied que la veuve et il aura droit autant qu'elle aux prestations de la pension.

En ce qui regarde les religieux, une nouvelle disposition de la loi permettra l'exclusion facultative du régime de pension de quiconque est membre d'un groupe confessionnel ou d'une secte religieuse dont la doctrine interdit l'acceptation des prestations provenant d'une assurance privée ou publique.

CARRIÈRES

Suzanne Asselin
n'invente pas d'offres d'emploi
mais elle prend bien soin
de celles que vous lui confiez.
composez 331-8961

petites annonces

Nos bureaux sont ouverts du
lundi au vendredi de 10h. à 5h.
331-8961

IMMEUBLES 100
101 propriétés à vendre
106 propriétés à louer
108 propriétés à la campagne
110 propriétés à la campagne
113 propriétés demandées
117 propriétés commerciales
120 cottages bungalows
123 administration des propriétés
126 maisons mobiles
128 immeubles
130 chalets à vendre
134 condominiums
appartements à vendre
138 manufactures à vendre
141 entrepôts à vendre
144 commerces à vendre
147 terrains à vendre
150 terres à vendre
154 maisons de pension à vendre
156 bureaux et locaux à vendre

LOCATION 200
202 appartements à louer
204 appartements chauffés à louer
207 appartements meublés
chauffés à louer
209 appartements demandés
211 appartements et
logements à partager
214 logements à louer
218 logements chauffés à louer
222 logements chauffés
meublés à louer
224 logements demandés
227 logements à sous-louer
229 chambres à louer
231 chambres demandées
234 commerces à louer

MARCHANDISES 300
302 ameublement
305 antiquités à vendre
308 antiquités demandées
310 articles de ménage
314 articles camping
caravanning - tentes
316 articles sport - skis
319 instruments de musique
322 photos et films
325 caméras
328 machinerie
330 matériaux de construction
332 effets de bureau - magasins
restaurants
335 tableaux - peintures
338 artisanat
340 tapis - carreaux - linoléum
343 terrazzo - céramique
346 machines à coudre
349 lingerie - fourrure vêtements

SERVICES 400
402 peintre
405 électricien
407 plombier
410 rembourreur
413 entrepreneur
417 denturologiste
420 menuiserie - ébénisterie
425 service domestique

FINANCE 500
502 associations demandées
505 agents demandés
508 occasions d'affaires
510 assurances
515 hypothèques

EDUCATION 700
701 école
706 école de conduite
709 école de métiers

AVIS DIVERS 600
602 activités sociales
605 voyages & Transport
608 ventes de charité
612 encans
620 chasses & pêche
625 divers
630 avis légaux - appels d'offres
demandes de soumissions
634 décès
638 remariages
640 messe

EMPLOIS 800
800 service de personnel
807 couples demandés
810 hommes demandés
820 femmes-filles demandées
830 hommes-filles demandés
835 agents vendeurs
840 coiffeurs-coiffeuses demandés
845 emplois demandés

VEHICULES 900
903 bateaux moteurs yachts
905 maisons mobiles

910 remorques routottes
914 bicyclettes
919 motocyclettes
922 tracteurs
928 équipement à neige
933 motoneiges
940 avions
944 clinique d'auto
955 réparations autos camions
958 pneus
962 pièces d'auto
970 équipement de garage
973 accessoires d'auto et camions
978 camions à vendre
982 autos et camions à louer
985 autobus
986 déboulage peinture
990 autos camions demandés
998 autos à vendre

101 propriétés à vendre
Duplex à vendre, situé sur la rue
Plette à Joliette, avec terrain et ga-
rage. Tél. après 5 heures p.m. à
1-756-2427.

130 chalets à vendre
Laurentides sortie 36, cottage
hiver-été, rustique, foyer, faites une
offre, aubaine \$18,000. Tél.: 254-
2382, 256-4476.

147 terrains à vendre
Iberville, 140' x 100', \$1400, sans
taxe municipale depuis 10 ans.
Tél.: 581-0364.

165 divers à vendre
FERME À VENDRE
PETITE FERME 6 1/2 arpents, mai-
son 10 pièces, éloignée du chemin,
5 chambres, confortable, très bon
état, système de chauffage, 200
ampères, petits bâtiments, jardin,
pommiers. 35 minutes du centre-
ville. \$32,500. Napierreville. Tél.:
1-245-7193.

202 appartements à louer
Logement à louer 5 1/2, 4294 Rivard.
Tél.: 843-8756.

417 denturologiste
Denturologiste J. Gauthier, fabri-
cation et réparation de prothèses,
dentaires amovibles. Tél.: 728-
3401. Bien-être accepté.

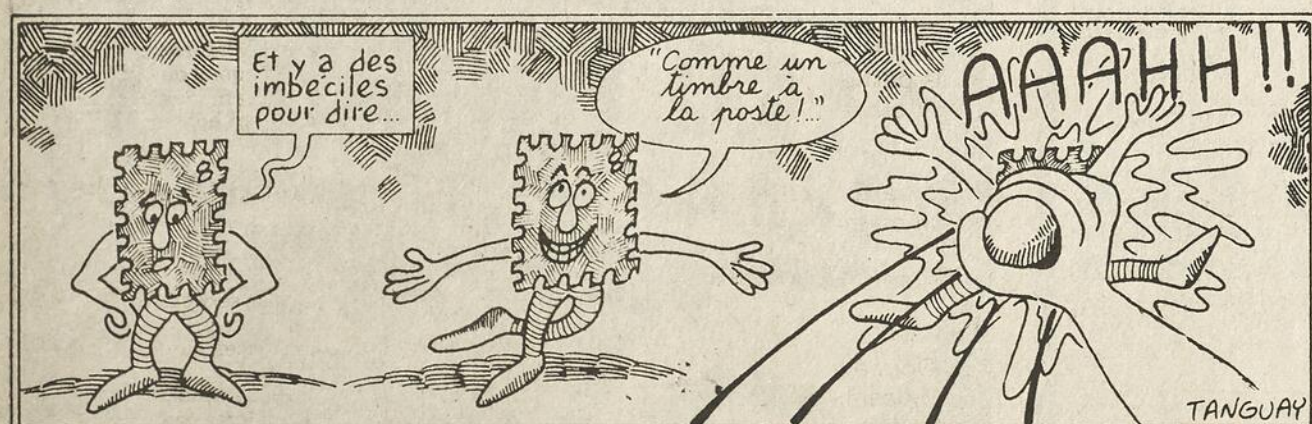
830 hommes-lemmes demandés
Secrétaire demandée pour avocat,
Place d'Armes. Demandez Mlle
Fleury, tél.: 843-8851.

**630 Avis légaux - soumis-
sions - appels d'offres**
Avis est donné que Barry Moore
Leasing Co., (Ontario) Ltd., s'adres-
sant à la Commission des Transports
du Québec afin d'obtenir un permis
spécial l'autorisant à faire la location
de véhicules de commerce pour le
compte de Glidden Company, divi-
sion de SCM (Canada) Ltd. pour une
période d'un an moins 1 jour ou
jusqu'à décision finale de la Commis-
sion des Transports du Québec.

La Coopérative et LE JOUR présentent

Les bandes dessinées québécoises

JAUNES D'OEUF



lunambule par tibo

Qui seune Lunambule (LE JOUR)

Cher petit...
Je te donne un bon conseil
pour réussir dans la vie.
"FAIS LE MAL,
MAIS
FAIS LE BIEN"

JOHNY DRAPO
PÈRE ET MAÎTRE
DE MONTRÉAL

P.S. J'AIME BIEN
TON JOURNAL.

le sombre vilain

QUEL COUP DE CHANCE! J'AVAIS
ENVOYÉ LA CARTE DE GARANTIE
DE L'ARME
ABSOLUE...

...ET ILS M'ONT EXPÉDIÉ LE
MODE D'EMPLOI

Oh! NON! DITES
MOI QUE JE RÊVE!

© Les Petits Dessins 1974

258 chalets à louer
St-Sauveur, 1 mille village, chalet
chauffé, toutes commodités, foyer,
saison. \$1,700. Tél.: 387-0860;
1-227-2995.

435 planchers
Sablage, finition plastique, var-
thane, nettoyage tapis. Tél.: 721-
7738.

845 emplois demandés
Accepterais travail de manufacture
à domicile. Tél.: 523-8309.

910 remorques routottes
Routotte 32 pieds à vendre, toute
équipée, après 5 heures. Mme Roy:
521-9207.

302 ameublement
Matelas, sommiers. Directement
du manufacturier. Tél.: 681-0307.

440 service divers
AMASO
Service de rencontres sérieuses, 822
est rue Sherbrooke, suite 5. Marthe
Gaudette, b.a.b.p.d.b.p. Les let-
tres. Tél.: 524-3852.

958 pneus
Pneus liquidation C7815 polyglass,
Volvo: réguliers \$42.95 pour
\$19.95. Norbert, tél.: 658-6623.

MARIO LAVOIE
VS
JEAN-PIERRE HOWINSON &
PIERRE PAINCHAUD &
COLE CAR. CORP.

310 articles de ménage
J'aimerais acheter congélateur neuf
ou usagé mais en bonne condition.
477-5829.

444 lavage - nettoyage
AA-1 Lavage murs, vitres, tapis,
planchers, sablage, varathane, pein-
ture. Estimation gratuite. Service 7
jours M. Roger 676-3332.

999 autos à vendre
FIAT 74 Modèle Stock. Prix coûtant
pour liquidation 658-6623.

**Les défendeurs, Jean-Pierre Howi-
son et Pierre Painchaud, d'adresses
inconnues, sont par les présentes re-
quis de comparaître dans un délai de
trente (30) jours de la dernière publi-
cation. Deux copies du bref d'assi-
gnation et de la déclaration ont été
laissées à la Cour Supérieure, 10 est,
Craig à Montréal, à leur intention.**

349 lingerie fourrure vêtements
Manteau midi, noir, grandeur 5 ans,
très très propre. Payé \$110 ven-
drais \$50. 389-1534 388-6924.

455 impôts - tenue de livre
DÉCLARATIONS D'IMPÔT
Formule depuis 1968. Tél.: 381-
5425.

999 autos à vendre
VOLVO usagées 69 à 74. Fort
Chambly Auto 658-6623.

Albert Corcos
VS
BONA DUBÉ

350 T.V. stéréos - radios
Téléviseur Electrohome Console
21" \$80.00. Manteau mouton de
pelle noir, très propre \$100.00 Tél.:
255-9264.

455 impôts - tenue de livre
DÉCLARATIONS D'IMPÔT
Formule depuis 1968. Tél.: 381-
5425.

999 autos à vendre
VOLVO usagées 69 à 74. Fort
Chambly Auto 658-6623.

Albert Corcos
VS
BONA DUBÉ

379 divers à vendre
Fournaise au gaz propane en
bonne condition, tuyau en alumi-
nium environ 20 pieds le tout:
\$75.00. Châteauguay. Tél.: 691-
0740 691-6110.

455 impôts - tenue de livre
DÉCLARATIONS D'IMPÔT
Formule depuis 1968. Tél.: 381-
5425.

999 autos à vendre
VOLVO usagées 69 à 74. Fort
Chambly Auto 658-6623.

Albert Corcos
VS
BONA DUBÉ

380 divers demandé
Achetons piano de toutes sortes,
louons \$2.50 semaine, option
d'achat, vente spéciale. Tél.: 271-
3085.

455 impôts - tenue de livre
DÉCLARATIONS D'IMPÔT
Formule depuis 1968. Tél.: 381-
5425.

999 autos à vendre
VOLVO usagées 69 à 74. Fort
Chambly Auto 658-6623.

Albert Corcos
VS
BONA DUBÉ

379 divers à vendre
Fournaise au gaz propane en
bonne condition, tuyau en alumi-
nium environ 20 pieds le tout:
\$75.00. Châteauguay. Tél.: 691-
0740 691-6110.

455 impôts - tenue de livre
DÉCLARATIONS D'IMPÔT
Formule depuis 1968. Tél.: 381-
5425.

999 autos à vendre
VOLVO usagées 69 à 74. Fort
Chambly Auto 658-6623.

Albert Corcos
VS
BONA DUBÉ

380 divers demandé
Achetons piano de toutes sortes,
louons \$2.50 semaine, option
d'achat, vente spéciale. Tél.: 271-
3085.

455 impôts - tenue de livre
DÉCLARATIONS D'IMPÔT
Formule depuis 1968. Tél.: 381-
5425.

999 autos à vendre
VOLVO usagées 69 à 74. Fort
Chambly Auto 658-6623.

Albert Corcos
VS
BONA DUBÉ

379 divers à vendre
Fournaise au gaz propane en
bonne condition, tuyau en alumi-
nium environ 20 pieds le tout:
\$75.00. Châteauguay. Tél.: 691-
0740 691-6110.

455 impôts - tenue de livre
DÉCLARATIONS D'IMPÔT
Formule depuis 1968. Tél.: 381-
5425.

999 autos à vendre
VOLVO usagées 69 à 74. Fort
Chambly Auto 658-6623.

Albert Corcos
VS
BONA DUBÉ

380 divers demandé
Achetons piano de toutes sortes,
louons \$2.50 semaine, option
d'achat, vente spéciale. Tél.: 271-
3085.

455 impôts - tenue de livre
DÉCLARATIONS D'IMPÔT
Formule depuis 1968. Tél.: 381-
5425.

999 autos à vendre
VOLVO usagées 69 à 74. Fort
Chambly Auto 658-6623.

Albert Corcos
VS
BONA DUBÉ

379 divers à vendre
Fournaise au gaz propane en
bonne condition, tuyau en alumi-
nium environ 20 pieds le tout:
\$75.00. Châteauguay. Tél.: 691-
0740 691-6110.

455 impôts - tenue de livre
DÉCLARATIONS D'IMPÔT
Formule depuis 1968. Tél.: 381-
5425.

999 autos à vendre
VOLVO usagées 69 à 74. Fort
Chambly Auto 658-6623.

Albert Corcos
VS
BONA DUBÉ

380 divers demandé
Achetons piano de toutes sortes,
louons \$2.50 semaine, option
d'achat, vente spéciale. Tél.: 271-
3085.

455 impôts - tenue de livre
DÉCLARATIONS D'IMPÔT
Formule depuis 1968. Tél.: 381-
5425.

999 autos à vendre
VOLVO usagées 69 à 74. Fort
Chambly Auto 658-6623.

Albert Corcos
VS
BONA DUBÉ

L'Association pour la protection des automobilistes

Il est temps d'étatiser l'assurance-automobile

À la deuxième session de la Commission parlementaire des Institutions financières sur l'assurance automobile, qui a eu lieu à Québec mercredi, les contrastes étaient à l'honneur. Des deux groupes principaux qui se sont exprimés, l'un (la Fédération des Courtiers d'Assurance du Québec) recommandait, à peu de chose près, le statu quo; l'autre (l'Association pour la Protection des Automobilistes) suggère comme premier choix l'étatisation pure et simple de l'assurance automobile.

Le second contraste manifeste touchait la quantité, et la qualité d'attention, des députés présents à la Commission; le matin pour entendre le porte-parole des courtiers, il devait y avoir le double des députés présents pour entendre le représentant des consommateurs après le dîner, et la qualité d'attention était à peu près dans la même proportion.

Un troisième contraste peut être relevé dans l'assistance: le matin, la salle était bondée de courtiers, venus physiquement appuyer leur porte-parole, qui malgré l'avertissement du président de ne pas manifester l'ont applaudi à plusieurs reprises; l'après-midi, le représentant des consommateurs au lieu d'un groupe de "fans" avait derrière lui une partie des spectateurs du matin, mais qui applaudissaient maintenant au "colles" posées par les députés au témoin plutôt que de le soutenir.

Disparition des courtiers

Les courtiers craignent que les recommandations 53 à 57 du rapport Gauvin amènent, à plus ou moins brève échéance, la disparition de la plupart des petits et des moyens courtiers.

Le rapport Gauvin leur retire le droit de vendre de l'assurance, proposant que les consommateurs transigent directement avec les compagnies d'assurance. "C'est la décapitation de la profession qui est décrétée, affirme mon-

sieur Jacques Paradis, président de la Fédération des courtiers, en la restreignant à un rôle ronflant de conseiller, mais sans lui donner les pouvoirs d'agir comme tel, puisqu'elle ne pourra intervenir notamment dans le processus de règlement des sinistres.

La preuve principale des courtiers pour établir la nécessité de leur profession, repose sur l'augmentation annuelle de 1% dans le pourcentage d'assurés qui préfèrent utiliser leurs services plutôt que de suivre la publicité de quelques compagnies qui invitent les consommateurs à faire affaires directement avec elles. Actuellement 86% des assurés traitent avec des courtiers. Si la tendance devait se maintenir, dans cinq ans la proportion atteindrait plus de 90%.

Suggestions des courtiers

En conséquence, les courtiers suggèrent à toutes fins utiles, de conserver le statu quo en assurance automobile. Ils refusent de se rallier au régime "sans égard à la faute", croyant suffisant d'améliorer le chapitre B du contrat d'assurance pour éviter que des victimes ne soient indemnisées.

La seule conclusion du rapport qu'ils acceptent, c'est l'assurance obligatoire, en réclamant que leurs champs et leurs modes d'exercice ne soient pas restreints.

Leur conseiller juridique, Me François Chapados, a déclaré que "sous couverture de mesures sociales, le rapport permet aux compagnies d'assurance de contrôler toute leur industrie, dont une partie leur échappe actuellement dans l'obligation "de fait" où elles sont de passer par les courtiers. Si les recommandations Gauvin sont appliquées, elles vont créer une situation de monopole. "Me Chapados a également souligné que ce serait le "monde ordinaire" qui écarterait de la nouvelle situation, puisque c'est le monde ordinaire qui fréquente les petits

et moyens bureaux de courtiers qui sont établis, près d'eux, dans les quartiers.

L'étatisation ou un ombudsman

De son côté, l'Association pour la protection des Automobilistes s'est dit entièrement d'accord avec le rapport Gauvin. Avec cette seule différence qu'elle propose l'étatisation comme premier choix. Et dans l'éventualité où notre gouvernement qui se dit "social-démocrate" ne serait pas prêt à nous l'accorder, l'APA propose quelques mesures qui pourraient améliorer le système proposé dans le rapport Gauvin.

On sait que le Comité Gauvin a fait 60 recommandations qui devraient être toutes intégralement appliquées sans quoi une régie d'État devrait être instituée.

Parmi les suggestions de l'APA, il faut signaler la création d'un poste d'ombudsman qui viendrait compléter le rôle de l'actuel surintendant des Assurances, dont la fonction consiste principalement à jouer l'arbitre entre les compagnies. L'A.P.A. est d'avis qu'il faut quelque chose de plus que la fonction spécifique est de surveiller si les assurances sont administrées dans l'intérêt des consommateurs.

Si la loi 22 était appliquée

Il y aurait moitié moins d'inscriptions dans les écoles anglophones

Les inscriptions dans les écoles anglophones de Montréal pourraient être réduites de moitié comparativement à ce qu'elles sont actuellement, si la loi des langues officielles est appliquée sévèrement.

C'est ce qu'a affirmé le directeur-adjoint de la Commission des écoles catholiques de Montréal, Robert Lavery, au cours d'une rencontre d'enseignants anglophones dans la métropole, hier. Selon lui, il y a lieu

Augmentation des primes

Avant d'augmenter les primes, le gouvernement devrait tenir compte des revenus que les compagnies tirent de leurs investissements à même les primes des assurés, a dit Philip Edmunston, président de l'APA. Au sujet des primes elles-mêmes, il suggère que le Québec institue des audiences publiques sur les tarifs avant d'accorder les augmentations aux compagnies. Les audiences devraient permettre à un maximum de citoyens de se faire entendre. En plus, un avocat devrait être commis d'office pour représenter la cause de consommateurs de façon à s'opposer efficacement aux positions de l'industrie.

En ce qui concerne les automobiles, l'APA réclame une fois de plus l'inspection annuelle obligatoire, en commençant à tout le moins par les voitures usagées au moment d'une revente.

Meilleure signalisation routière, meilleure surveillance des routes, application sévère des points de démerites, port obligatoire de la ceinture de sécurité, sont parmi les recommandations de l'APA en matière de sécurité routière.

Selon le quotidien The Gazette

La loi 22 provoque l'exode de nombreux cadres anglophones

Suite à une enquête qu'il a menée auprès des agences de placement, le quotidien The Gazette rapportait avant-hier une saignée importante des cadres et de la main-d'oeuvre spécialisée de langue anglaise depuis la promulgation de la loi 22.

Parallèlement à ce mouvement, les maisons de l'extérieur du Québec ont intensifié leur recrutement à Montréal. "Elles viennent nous ravir nos meilleurs éléments de langue anglaise," prétend notamment le directeur d'une agence de placement.

Les agences ne parlent pas d'exode comme au lendemain de la crise d'octobre 1970, mais elles conviennent toutes qu'il est de plus en plus difficile de persuader les unilingues d'expression anglaise d'accepter une nouvelle position dans le Québec et qu'il n'est guère plus aisé de recruter du personnel à l'extérieur.

Les cadres de langue française ne sont pas particulièrement recherchés, semble-t-il, pour compenser l'émigration des cadres de langue anglaise. Les agences, en tout cas, n'observent pas d'accroissement de la demande de personnel de langue française.

"Les unilingues d'expression française sont en réalité les plus défavorisés," dit John Land, de Land L'Indo Ltee. La loi 22 devait les privilégier, mais ils n'ont pas moins de mal à se placer qu'auparavant."

Quantité d'excellents postes de direction s'offrent aux candidats de langue anglaise dans le milieu des affaires et les maisons, en général, n'insistent pas trop sur le bilinguisme. Les candidats unilingues ou possédant une connaissance médiocre du français pourraient sans crainte proposer leurs services.

Plus on grimpe...

"Ce n'est vraiment qu'au niveau de la vente ou de la direction du personnel qu'on requiert la connaissance du français," dit M. Harvey Stewart, d'Executive Registry Ltd.

"Dans le domaine des finances ou de la mécanographie, on n'insiste pas beaucoup sur le français."

Plus on grimpe de niveau dans l'administration, moins on insiste sur le français, semble-t-il. Non pas que les employeurs dédaignent les cadres bilingues, mais ceux-ci, reconnaissent, sont extrêmement rares.

"Nous traversons une bien mauvaise période, je vous assure," dit Robert Swidler, de P.S. Ross and Associates, l'une des plus vieilles agences de placement de Montréal qui se spécialise dans la recherche de cadres

moyens et supérieurs.

En ce moment l'agence cherche à remplir 69 postes de direction qui commandent une rémunération de \$25,000 à \$35,000 par an. Le bilinguisme est requis dans 37 cas, "souhaitable" dans 18 autres et dispensable dans les 14 autres cas.

"Il ne fait pas de doute que les employeurs recherchent d'abord des candidats de langue française, même dans le domaine de la finance et du génie où on ne s'était jamais préoccupé de la langue auparavant," ajoute M. Swidler.

Quatre-vingt pour cent des postes que cherche à combler la maison P.S. Ross sont destinés à des candidats bilingues et seulement 60 p. 100 des 6,000 candidats fichés par la maison répondent à cette exigence. Presque tous sont de langue française.

Le bilinguisme

La maison Rourke Bourbonnais and Associates rapporte de son côté que 40 p. 100 des postes qu'il lui faut combler requièrent le bilinguisme. Dans 10 p. 100 des cas, le bilinguisme est souhaitable, mais il n'est pas impératif. Les candidats unilingues d'expression anglaise seraient acceptables dans 37 p. 100 des cas (les fonctions à combler commandent une rémunération de \$15,000 à \$100,000 par an) et les unilingues d'expression française dans sept pour cent des cas. Dans les autres, l'appel d'offres ne mentionne pas la langue.

Environ 10 p. 100 des offres proviennent de maisons situées à l'extérieur du Québec.

La moitié des 2,200 candidats fichés par la maison Rourke Bourbonnais sont bilingues. Le quart environ sont des anglophones qui ont appris le français chez nous.

L'offre et la demande ne correspondent pas pour autant puisque les candidats bilingues ne sont pas forcément aptes à remplir les postes vacants.

"Les maisons recherchent d'abord des gens compétents, note M. Pat Rourke. Plus la fonction est importante, plus on insiste sur l'aptitude des candidats à la remplir, au détriment souvent du bilinguisme. Nous comptons beaucoup d'ouvertures pour des unilingues d'expression anglaise, mais le bilinguisme est néanmoins un atout."

Les spécialistes du placement ne se risquent pas à prévoir l'avenir. La plupart, cependant, sont optimistes. Ils ont confiance que l'offre se rapprochera de plus en plus de la demande au fur et à mesure que les col-

lèges et les universités de langue française formeront des diplômés orientés vers les affaires et que le nombre des anglophones bilingues augmentera.

Les meilleurs s'en vont

"La plupart des hommes d'affaires de langue anglaise avec qui je traite, dit M. Bourke, sont conscients de la nécessité de préserver et d'enrichir la culture française.

"La plupart, je pense bien, sont disposés à apprendre le français et à participer activement à la vie québécoise."

Les agences s'accordent à dire que les appréhensions qu'entretiennent beaucoup de candidats de langue anglaise suite à la loi 22 sont mal fondées. Mais, dans l'ensemble, il est difficile de les retenir dans le Québec. D'autant plus que les maisons de l'extérieur du Québec s'efforcent de tirer parti de la situation.

"Elles sont en train de nous ravir nos meilleurs éléments de langue anglaise," dit M. Paul Pollack, de Pollack and Associates.

La maison Pollack, dont le siège principal est à Ottawa, est l'une de celles qui misent sur les craintes des cadres québécois de langue anglaise pour les attirer en Ontario.

"Vous limitez-vous à dire que vous ne parlez pas le français?" clame la publicité de la maison Pollack, notre siège social est à Ottawa.

"La raison pour laquelle nous faisons cette publicité, confesse M. Pollack, c'est que nous avons noté une grande appréhension chez les cadres de langue anglaise au Québec."

À l'instar de Pollack, Smith Caldwell Associates a implanté une succursale dans le Québec suite à l'adoption de la loi 22. L'un de ses directeurs, M. Doug Caldwell, prétend toutefois qu'elle l'a fait pour attirer à Montréal des candidats de Toronto plutôt que l'inverse.

Il reconnaît d'emblée que la tâche n'est pas facile, étant donné surtout le sensationnalisme auquel se sont livrés les journaux de Toronto au moment du débat sur la loi 22. Les conseillers en placement de la maison s'efforcent de convaincre les candidats éventuels des avantages de la position à combler avant de leur annoncer qu'il leur faudra emménager à Montréal.

M. Caldwell dit que les Torontois répugnent à s'établir dans notre pays parce qu'ils comprennent mal les implications de la loi 22 et pensent en général qu'il leur faudra inscrire leurs enfants à l'école française.

carrières

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 10h. à 5h.

331-8961

CHEF DE FABRICATION (en cosmétologie)

L'entreprise se spécialise dans la fabrication de produits cosmétiques et dermatologiques pour le compte de firmes nationales et multinationales.

Ce poste des plus intéressants s'adresse à un ingénieur-chimiste ou chimiste, bilingue, ayant une expérience de fabrication. Des connaissances dans le domaine des cosmétiques seraient un atout. La fonction exige de la disponibilité personnelle, le sens des responsabilités, le goût pour le travail d'équipe.

TRAITEMENT:
A discuter selon qualifications et expérience.

Communiquez par écrit avec:

Le Coordonnateur de la Production
LARESCO INC.
900 avenue Jean-Marchand
Lauzon, Québec
G1V 8N6
ou téléphonez à: (418) 833-3268.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE VAUDREUIL

Offre d'emploi Conseiller pédagogique en français (langue maternelle) pour l'élémentaire

A. CATÉGORIE DU POSTE
Personnel professionnel non-enseignant.

B. FONCTION:
Animer et coordonner l'enseignement du français dans les écoles de la Commission Scolaire de Vaudreuil.

C. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:
—Détenir une autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministère de l'Éducation du Québec.
—Posséder un diplôme universitaire terminal dans la discipline appropriée dont l'obtention requiert un minimum de 16 ans d'études ou avoir complété 15 ans de scolarité et être engagé dans des études conduisant à l'obtention d'un diplôme terminal de premier cycle dans la discipline appropriée.
—Posséder un minimum de 3 ans d'expérience au niveau élémentaire.
—Une attention particulière sera portée aux candidats possédant une formation en animation, en pédagogie active et en pédagogie audio-visuelle.

D. TRAITEMENT:
Dans une échelle de traitements se situant entre \$9,192 et \$17,116, tenant compte des qualifications et de l'expérience.

E. ENTRÉE EN FONCTION:
Aussitôt que possible.

Toute personne intéressée par la présente offre d'emploi est priée de faire parvenir son curriculum vitae complet, avant le 18 octobre au:

Directeur Général
La Commission Scolaire de Vaudreuil
10, Boul. Cité des Jeunes
Vaudreuil, P.Q.

L'AUBERGE "LA CABOUSE" INC.

recherche un
ANIMATEUR
(homme ou femme)

RESPONSABILITÉS:
Sous l'autorité du directeur général, il est responsable de la planification et de l'application d'un programme d'activités à l'auberge. De plus, il doit gérer l'auberge en l'absence du directeur.

QUALITÉS REQUISES:
—Le candidat doit posséder une expérience pertinente en animation socio-culturelle.
—Une connaissance du domaine du plein-air.
—Des aptitudes en gestion générale.

TRAITEMENT:
\$6,800. et conditions de travail à discuter.

Les candidats doivent envoyer leur curriculum vitae avant le 15 octobre 1974 à l'adresse suivante:

Auberge "La Cabouse"
C.P. 143
Lac Carré
Comté Laurentide Labelle
Province de Québec.

LA COMMISSION SCOLAIRE DES MILLE-ILES

CONCOURS: ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE

NATURE DU TRAVAIL:
L'Analyste de l'informatique est chargé de l'étude de problèmes de gestion administrative et de problèmes reliés à l'implantation de projets de recherches ou autres, en vue de trouver une solution soit par l'élaboration d'un plan par ordinateur, soit par l'introduction de procédés administratifs nouveaux.

QUALIFICATIONS:
Diplôme universitaire terminal, premier cycle, soit en science pure, appliquée ou commerciale.

Expérience dans le domaine scolaire si possible.

SALAIRE:
Selon la Convention de l'A.P.N.E.Q.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:
Dès sa nomination.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 28 octobre 1974 à l'attention de:

M. André Chaput
Directeur du personnel
2275 Honoré-Mercier
Ste-Rose, Laval.

HVR Hôpital Maisonneuve-Rosemont

LE CENTRE HOSPITALIER MAISONNEUVE ROSEMONT requiert les services

D'INFIRMIER(ÈRE)S AUTORISÉ(E)S

À temps complet ou à temps partiel pour des postes stables de soir, de nuit ou de rotation.

D'INFIRMIERS

À temps complet ou à temps partiel pour des postes stables de soir, de nuit ou de rotation.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec:

Monsieur Nelson Doucet
Hôpital Maisonneuve-Rosemont
5415, Boul. L'Assomption
Montréal H1T 2M4
Tél.: (514) 254-8341 poste 592

ÉCOLE MONT ST-ANTOINE INC. ÉDUCATEURS DEMANDÉS

FONCTIONS:

- 1—Assurer une présence rééducative auprès des adolescents;
- 2—Organiser, coordonner et participer aux activités rééducatives;
- 3—Collaborer avec l'équipe multidisciplinaire à la formation et à la réintégration sociale des jeunes;
- 4—Assurer le maintien des politiques et des méthodes de traitement établies par le Centre.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- 1—D.E.C. en éducation spécialisée, ou avoir entrepris études collégiales en éducation spécialisée, ou avoir scolarité exigée pour admission au cours en éducation spécialisée (C.E.G.E.P.).
- 2—Âge: 21 à 35 ans et résider au Québec depuis 5 ans;
- 3—Aptitude aux relations inter-personnelles;
- 4—Maturité et capacité de travail en équipe;
- 5—Travailler sur une base rotative, incluant soirées et fins de semaines;
- 6—Réussir tests et entrevues de sélection.

SALAIRE: Selon la convention collective en vigueur.

Faire parvenir "curriculum vitae" au:

Directeur du personnel,
ÉCOLE MONT-ST-ANTOINE INC.
8147 est, rue Sherbrooke,
Montréal H1L 1A7

LE CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES ST-HENRI PETITE BOURGOGNE

recherche

- MÉDECINS (2) à temps plein
Les candidats étant reconnus par le Collège des Médecins, le reste est affaire d'entente entre les candidats et le C.L.S.C.; toutes les possibilités demeurent ouvertes. Notre équipe étant disponible, détendue et enthousiaste, il va de soi que nous souhaitons des candidats qui sauront travailler au même diapason.
- COORDONNATEUR DU MODULE "SANTÉ"

Tâche:

- Analyser les besoins en santé;
- définir les objectifs prioritaires des services à mettre sur pied;
- coordonner et maintenir les services qui fonctionnent actuellement;
- assurer la supervision du travail de l'équipe "santé";
- représenter le secteur "santé" auprès des organismes gouvernementaux et auprès des organismes du quartier;
- préparer et administrer les budgets du module.

Il va de soi qu'une expérience pertinente dans chacun des points mentionnés est requise de la part des éventuels candidats.

- COORDONNATEUR DU MODULE "SOCIAL ET ACTION COMMUNAUTAIRE"

La définition de tâches et les exigences sont les mêmes que pour le Coordonnateur du module "santé", toutefois l'expérience a été acquise dans le domaine du travail social ou dans celui de l'action communautaire.

- SECRÉTAIRE MÉDICALE

Tâche:

- Participer à l'élaboration des mécanismes de fonctionnement interne;
- effectuer du travail inhérent à sa fonction;
- responsable des dossiers;
- diplôme de secrétariat médical requis;
- attestations d'expérience requises.

Pour chacun des postes:
Curriculum vitae et attestation d'expérience requis.

Les réponses devront parvenir à l'adresse suivante avant le 24 octobre 1974:

C.L.S.C. St-Henri
a/s Directeur Général
4607 rue St-Jacques ouest
Montréal H4C 1K3
P.Q.

le sport

Le mépris n'aura qu'un temps

par Jean-Marc Desjardins

La saison est à peine entamée dans la Ligue nationale que déjà Scotty Bowman s'est mis les pieds dans les plats.

Et cette fois, il les a enfoncés d'une façon magistrale. J'ai beau penser et repenser à son geste à l'endroit du capitaine du Canadien, Henri Richard, lors du match de mercredi dernier au Forum, je ne parviens pas à m'expliquer la bêtise d'une telle décision.

Alors que le Canadien prend enfin conscience que le public du hockey se laisse de moins en moins impressionner par le calibre de la LNH, alors qu'on sent maintenant des courants d'air dans les gradins du Forum, faute de pouvoir vendre tous les sièges, alors qu'on veut prudemment renouveler toute la mise en marché du Tricolore, voilà qu'on laisse à Bowman le loisir de rayer le nom du joueur le plus populaire de l'équipe de l'alignement du match d'ouverture.

Inexplicable!

Puis, ironie du sort, comme si le destin s'acharnait sur la famille Richard, on profite de cette soirée d'ouverture pour mettre en scène un petit gala où on honore entre autres grands du hockey, Maurice, son frère, le premier qui eut à pâtir des "oubliés" stratégiques de la Canadian Arena...

Alors qu'Henri a signé un contrat en bonne et due forme avec le Canadien, qu'il est de l'avis général dans une forme éclatante, qu'il tient à jouer (ce qu'on ne peut vraiment pas dire de tous ceux qui endossaient l'uniforme mercredi) Bowman s'empresse de l'exclure de son alignement.



Photo Michel Giroux

Scotty Bowman... une insulte inexcusable

Les raisons officielles pour son absence ne tiennent pas debout. Ce n'est pas une présumée blessure au coude ou au poignet ou n'importe où ailleurs qui puisse motiver une telle attitude. Si Henri était vraiment indisposé, il aurait pu à tout le moins endosser l'uniforme, être présenté à la foule, participer à une mise au jeu symbolique... quelque chose. Tout, mais pas ça. Pas la claquette en plein visage qu'on lui a réservée...

Hier, Henri dont on connaît la fierté et la dignité, a reçu un coup de téléphone de Bowman ainsi qu'une visite personnelle de Sam Pollock qui a tenté de recoller les morceaux en avouant, ô suave excuse, qu'il ignorait tout de l'affaire.

Pêcher par ignorance, spécialement dans un cas comme celui-ci constitue une faute encore plus insultante, un manque de savoir-vivre encore plus flagrant qu'un coup bas posé en toute connaissance de cause.

Une fois de plus, via un des frères Richard, on se moque des Québécois d'expression française... Richard, le capitaine du Canadien, qui entreprenait sa 20e saison à Montréal mercredi soir, a été bafoué par le bien petit monde dont il n'a que faire.

Après avoir subi une gifle aussi impardonnable qu'imbécile, Henri devrait démissionner. Ses services sont trop précieux pour qu'il les gaspille en servant un maître dont l'ingratitude n'a d'égale que la petitesse.

La Série mondiale
La jeunesse vs l'expérience

LOS ANGELES (AP) — Est-ce que la jeunesse peut vaincre l'expérience?

En somme est-ce que les jeunes Dodgers de Los Angeles peuvent mettre fin au règne des champions As d'Oakland? La première Série mondiale toute californienne débute samedi au Stade des Dodgers et les jeunes Dodgers, selon les prévisions des livres de Las Vegas, sont légèrement favoris à 6 1/2-5 dans le premier match de cette série 4 de 7.

Les deux clubs affichent le même style offensif avec des coureurs rapides et de puissants frappeurs. Les Athletics alignent les rapides Bill North et Bert Campaneris, mais les Dodgers répliquent avec Dave Lopes et Bill Buckner. Après un premier revers contre Baltimore dans la série finale de la L.A., la vitesse de Campaneris et un vol retardé de Gene Tenace a changé l'aspect du deuxième match.

Les deux clubs sont rapides

"Nous voulons être agressifs et faire notre propre chance", a dit Alvin Dark, gérant du Oakland. Walter Alston, gérant des Dodgers, partage cette philosophie. Son lent receveur Steve Yeager a même volé un but contre Pittsburgh mercredi.

"Nous n'attendons pas que les événements surviennent, nous les provoquons", a dit Alston.

Les deux clubs sont capables de frapper des coups retenus, de frapper et courir et de voler des buts pour compter, ou bien exploser avec des circuits.

Reggie Jackson, Sal Bando, Gene Tenace et Joe Rudi ont cogné 99 circuits pour les As, contre 87 par Jim Wynn, Steve

Garvey, Ron Cey et Joe Ferguson, des Dodgers.

Chez les lanceurs, les Dodgers ont la qualité et les As, la quantité.

Après avoir choisi Andy Messersmith, 20-6, et Don Sutton, 19-9, pour commencer les deux premiers matches, Alston n'a pu nommer son troisième artilleur. Si Tommy John, 13-3 n'était pas opéré au coude, les lanceurs des deux clubs seraient d'égale force.

Dark dispose de Ken Holtzman, 19-17, Catfish Hunter, 25-12, et Vida Blue, 17-15, comme débutants, tandis que Rollie Fingers est l'as en relève avec 76 matches. Mike Marshall a participé à 106 matches avec les Dodgers, ce qui n'a pas aidé la balance des autres lanceurs de relève, si bien que les As ont l'avantage en relève.

Chez les réguliers des As, Bando, Dick Green et Campaneris ont 30 ans et plus. L'ainé des Dodgers réguliers est Wynn à 32 ans. Bill Russell et Garvey ont 25 ans; Buckner, Cey et Yeager, 26.

Le plus grand contraste entre les deux clubs est la personnalité.

Même sans leur costume multicolore, les As sont flamboyants.

Le propriétaire Finley a une mule comme mascotte et un penchant pour l'extraordinaire, comme l'engagement d'un coureur-étoile, Herb Washington, spécifiquement comme voleur de buts. Les As se chicanent entre eux et critiquent gérant et instructeurs.

Les Dodgers ne manquent pas de personnalité, mais sont loin d'être aussi flamboyants que les As.

Le club règle ses problèmes dans l'intimité du vestiaire, sans étaler son linge sale en public.

Jackson jouera si
Finley le veut bien

BALTIMORE (AP) — Ken Holtzman lancera dans le premier match de la Série mondiale et Reggie Jackson évoluera au champ droit si le propriétaire Charles Finley le permet.

Selon la rotation des lanceurs utilisée pour vaincre Baltimore dans la finale de la L.A., Holtzman devrait affronter les Dodgers de Los Angeles samedi.

"Ce sera probablement Holtzman, a confié le gérant Alvin Dark, mais je devrai consulter Charlie."

Finley, le propriétaire controversé qui veut avoir son mot à dire dans les alignements débutants et le personnel des joueurs, décidera également du statut de Jackson dans la Série mondiale.

Le voltigeur puissant, handicapé par un malaise à une jambe, a agi comme frappeur désigné dans les trois derniers matches de la finale de la L.A.

Comme l'usage des frappeurs désigné n'est pas permis dans la Série mondiale, Jackson sera limité au rôle de frappeur d'urgence s'il n'évolue pas au champ droit.

"Après deux jours de repos, je serai prêt, a affirmé Jackson mercredi, à la suite de son double victorieux contre Baltimore. Je serai prêt même s'ils doivent m'amener au champ en chaise roulante."

Mais Finley ne pense pas ainsi.

"Nous ne prendrons pas de décision immédiate. Nous ne la prendrons pas avant un examen médical."

Jackson est fréquemment blessé aux jambes. Il a manqué la Série mondiale en 1972, après s'être blessé à un pied dans la série éliminatoire.

Finley a été impliqué dans un autre incident dans la Série mondiale de l'année dernière, concernant encore un médecin.

Il a suspendu Mike Andrews à la suite de deux erreurs dans le 2e match, sous prétexte que le médecin l'avait jugé incapable de jouer.

Les joueurs avaient protesté à leur façon en portant des brassards noirs pour le 3e match et Andrews a subéquemment rejoint le club sur les ordres du commissaire Bowie Kuhn.

Les lanceurs des As ont été superbes dans la série éliminatoire en limitant les Orioles à sept points et 22 coups sûrs en quatre matches, y compris 30 manches sans point.

Holtzman et Blue ont blanchi Baltimore successivement, puis Catfish Hunter, avec l'aide de Rollie Fingers, a imité les Orioles à quatre coups sûrs mercredi.

Les As ont célébré calmement leur titre mercredi et Jackson a expliqué leur attitude calme ainsi:

"Peut-être parce que nous étions favorisés pour l'emporter, sinon nous passions pour des imbéciles. Si nous gagnons la Série mondiale, nous allons célébrer pendant une heure à peu près."

les capsules

de Christian Nobert

Maintenant que notre slogan est lâché: "Tout ce qu'il faut... et même un peu plus"; on ne peut plus se permettre de s'arrêter en cours de route... ou, comme Jacky Ickx, en cours d'eau. En effet, le pilote de Grand prix enfourchera un hors-bord pour son prochain départ. Sachant la différence entre une roue et une hélice, Ickx ne prendra pas le volant du hors-bord lors de la course Miami-Nassau aujourd'hui (justement à cause de cette différence). Il jouera le rôle de navigateur au côté du champion du monde, Carlo Bonomi qui dirigera les commandes, évidemment. Évidemment aussi que Ickx doit connaître le circuit d'un Grand prix autant que le Golfe du Mexique...

Pour sa part, Fittipaldi n'a pas dévié de sa course. Après deux jours d'essais scolaires sur le circuit d'Indianapolis, il en est venu à la conclusion très brillante que les 500 milles d'Indianapolis est une course trop rapide, donc dangereuse (qui, en passant vite, a déjà coûté la vie de 38 pilotes). Malgré tout, Fittipaldi a reçu une note de 20/20 par les vieux de la vieille du circuit, Johnny Rutherford et A.J. Foyt: "Il était sensationnel pour un débutant". Rappelons que le champion a atteint la vitesse de 295 km/h au volant d'une formule Indy sur le petit ovale de 4 km.



Johnny Rodgers... et sa JR

Un gros week-end sportif s'annonce. Pour les fanatiques de la télévision, vous pourrez rester assis dans votre bon vieux fauteuil, avec vos chips pis vous brouiller quelques bonnes heures chaque jour. En commençant par samedi, on vous présentera la première partie de la Série mondiale entre les Athletics et les Dodgers dans l'après-midi, le soir, si vous n'avez pas trop été déçus du premier match, le Canadien affronte les Kings de Los Angeles, puis vous dormez quelques heures. Dimanche, les Alouettes jouent contre les Argonauts de Toronto à deux heures (à ce sujet, le réseau de télévision de Radio-Canada ne pourra pas télédiffuser le match en direct à cause de la Série mondiale, on a essayé d'avancer l'heure du match, mais la direction des Alouettes a refusé). Vers trois heures trente, la deuxième rencontre Athletics-Dodgers, du hockey en fin de

soirée, et la retransmission du match des Alouettes à 11h40... Alors, les sportifs, soyez à votre poste!

Pour perdre les kilos que vous avez pris devant la télévision, la Fondation du Québec pour les Maladies du cœur organise lundi, de 10h.am à 10h.pm, son premier marathon annuel de patins à roulettes (à la Récréothèque de Laval) pour vous aider, tout en soignant votre cœur, de les perdre. Les curieux verront les Jean Béliveau, Johnny Rodgers, Peter Dinklage, Johnny Rougeau, etc... à l'œuvre. Pour participer au marathon, il faut vous inscrire à la Récréothèque. Les paresseux sont les bienvenus (avec un petit don de deux dollars pour le spectacle).

Emil Griffith, avec du cœur au ventre, a ravi le titre de champion des poids moyens d'Amérique du Nord à Bennis Briscoe. Le combat a été serré, mais Briscoe, paraît-il, a eu sa leçon...

Les Japonais jouent au baseball (pas trop mal à ce qu'on dit) et s'adonnent au sport du golf. Le vétéran japonais Shigeru Uchida a pris la tête après la première ronde du tournoi des Maîtres du Pacifique avec un 67, quatre coups sous la normale. Après un championnat de circuits de Hank Aaron, les Japonais lanceront un défi à Johnny Miller!

Encore au Japon, Ken Rosewall défend actuellement son titre dans le tournoi ouvert au Japon. Rosewall est venu de l'arrière pour se qualifier dans les quarts de finale en battant son compatriote Syd Ball 3-4, 6-4 et 6-2. Newcombe a défait plus facilement Grover Reid 6-3 et 6-2, et Roscoe Tanner a bafoué le "top pro" du Japon, Kamiwazumi, 6-0 et 6-0 (ils ont encore du chemin à faire au tennis les Japonais).

Une Rolls Royce de plus dans les rues de Montréal, ou devrait dire une JR de plus. En plus clair, cela veut dire: à la suite de la signature de son contrat de sept ans avec les Alouettes, Johnny Rodgers a décidé de rouler dans le luxe, dans une Rolls Royce, mais avec la différence, c'est qu'on lira les initiales JR sur la grille de l'auto au lieu des fameux RR. Je ne sais pas si ça roule plus vite avec ses initiales... mais, lui, il court vite.

Enfin, encore sur les courts de tennis, l'Argentin Guillermo Vilas a facilement défait le Britannique Buster Mottram 6-3 et 6-4 pour s'aventurer dans les quarts de finale du tournoi Melia.

C'est à peu près tout ce qu'il vous faut aujourd'hui...



Parce que tout le monde ne semblait pas piger le truquage de notre photo sur les 100 formules Ford dans Les capsules d'hier, je vous reproduis aujourd'hui la façon dont le photographe s'y est pris. Une image vaut mille mots, donc je ne m'éterniserai pas sur des explications.

les statistiques

hockey

Ligue majeure (Qué.)

DIVISION EST					
G	P	N	Bp	Bc	Pts
T.-Rivières	3	1	28	18	7
Québec	3	2	25	22	6
Shawinigan	2	1	20	17	5
Sorel	1	3	17	25	2
Chicoutimi	0	5	13	37	0

BLUE BONNETS

par Mario Lavallée

Les sélections du JOUR

3 choix d'hier: le double 2 et 4, \$71.30

Chiffre entre parenthèse = "Rating" (Relation entre les chevaux.)

- 1—Lila Lee (62)—The Hood (58).
- 2—Quilla Messmer (73)—Silent Slade (67).
- 3—General Dayan (72)—Glencoe Valley (69).
- 4—Royal Kiwi (76)—Solid Oak (69)—Phoenix Byrd (69).
- 5—David Lobell (74)—Come Closer (73).
- 6—Trail Boss (70)—Grandpa Joe (65)—Valley Volo (66).
- 7—Herman Minbar (69)—Gémini Joe (64).
- 8—Grant Alone (77)—Edgar Sénator (78)—Jambo Captain (78).
- 9—Knight Whiz (83)—Early Arrival (87).
- 10—Happy Century (79)—Tigias Monarch (72)—Alton Prince (71).

courses

Les inscrits

PREMIERE COURSE: Amble - alloc. pour âge et sexe. A réclamer. Bourse 2,100.			
6—Another Red	MacDonald	5-2	2
3—Parker Bars	Boucher	3-1	3
1—Lila Lee	Gendron	4-1	2
2—The Hood	Picard	9-2	5
5—Stormy Ken	Seaman	5-1	1
7—Friday Painter	Gauthier	6-1	8
8—Ring Twice	Bedard	8-1	1
4—Byrd Flicka	Gagnon	8-1	1
DEUXIEME COURSE: Amble - novices. Bourse 1,600.			
4—Silent Slade	Gamache	5-2	1
7—Dancing Bruin	Gendron	3-1	3
5—Quilla Messenger	Hebert	5-1	2
6—Idlewhites Bill	Fortier	9-2	5
3—Second Tier	DeGue	5-1	1
8—Penelope	DeGue	6-1	1
2—Adios B. Squaw	Chamberland	8-1	1
1—Flying magoo	Gauthier	8-1	1
TROISIEME COURSE: Amble - Conditions. Bourse 4,000.			
6—Cyclone Queen	Côté	5-2	3
3—Razelle Abbe	Picard	3-1	5
7—Festus Worthy	Gendron	4-1	1
5—Fait Accompli	Bouvette	9-2	2
2—Glencoe Valley	Robillard	5-1	8
1—General Dayan	Turcotte	6-1	2
4—Granby C.L.	Grisé	8-1	1
QUATRIEME COURSE: Amble - alloc. pour âge et sexe. A réclamer. Bourse 2,100.			
2—Royal Kiwi	Lachance	5-2	2
5—Justa Tom	Grisé	3-1	1
4—All Time Great	Giguère	4-1	1
3—Milly Pepita	Samson	9-2	5
1—Solid Oak	Gamache	5-1	1
1—Kings Medal	Gauthier	6-1	8
8—Jose	Bedard	8-1	1
8—Phoenix Byrd	Turcotte	8-1	1
CINQUIEME COURSE: Amble - pour 5 ans et moins. Conditions. Bourse 2,200.			
4—Gentle Charlie	Gendron	3-2	1
5—Overbrook	Hebert	5-1	2
2—Ebb Hanover	Dostie	4-1	1
1—Sally's Choice	Gamache	9-2	2
1A—Meadow Onkie		9-2	1
SIXIEME COURSE: Amble - alloc. pour âge et sexe. A réclamer. Bourse 2,000.			
7—David Lobell	Bouvette	5-1	3
6—Special Notice	Boucher	6-1	1
3—Come Closer	Grisé	8-1	1
2—Ebb Hanover	Dostie	4-1	1
6—Clam	O'Mouette	8-1	1

ÉTUDIANTS!
ENSEIGNANTS

Ça "presse!" Faites-vous un "devoir" de



ABONNEMENT DE: 7 mois: \$33.00
8 mois: 37.00
9 mois: 41.00
10 mois: 45.00
(Abonnements postaux)

S.V.P. Remplir ce coupon et nous le faire parvenir à: Le Jour, 387
boul. Lebeau, Ville St-Laurent.

Cl-inclus, \$..... pour un abonnement scolaire de mois à
NOM:
ADRESSE:

football

Ligue canadienne

Conférence de l'est

G	P	N	Pp	Pc	Pts
Montréal	7	4	1269	221	15
Edmonton	6	7	1230	251	12
Ottawa	6	7	1214	206	12
Toronto	5	7	1207	243	10

Les meneurs

T	C	P	S	Pts
Sunter, H.	0	17	32	8 121
Organ, O.	0	14	32	7 117
Andrusyshyn, T.	0	16	22	14 96
Sweet, N.	0	25	18	4 83
Rodgers, M.	10	0	0	0 60
Nixon, O.	7	0	0	0 42
Dalla Riva M.	6	0	0	0 36
Muller, T.	5	0	0	0 30
Fleming, H.	5	0	0	0 30

Conférence de l'ouest

C-B.	Edm.	Winnipeg	Saskatchewan	Calgary
8	4	5	6	7
0	225	212	16	
4	1272	198	15	
6	5	189	241	12
6	7	1247	251	12
3	9	1089	249	6

Les meneurs

Cutler, E.	MacMillan, C-B.	Berg, S.	Harris, W.	McKee	Eley, C-B.	Hare, R.	Thompson, S.
0	26	25	10	13	7	6	6
0	15	11	0	9	0	0	0
8	109	63	0	52	42	42	36

Ligue nationale

Matches d'hier non compris

AUJOURD'HUI

Atlanta à Californie

SAMEDI

L. Angeles à Canadien

NY Rangers à Toronto

Kansas C. à NY Islanders

Buffalo à Philadelphie

Washington à Minnesota

Detroit à Pittsburgh

St-Louis à Vancouver

DIMANCHE

Kansas C. à Philadelphie

Atlanta à Chicago

Californie à Detroit

L. Angeles à Buffalo

Toronto à Boston

DIVISION 1

NY Rangers

2NY

Atlanta

Philadelphie

DIVISION 2

St-Louis

Vancouver

Chicago

Minnesota

Kansas City

DIVISION 3

Pittsburgh

Detroit

Canadien

L. Angeles

Washington

DIVISION 4

Toronto

Californie

Boston

Buffalo

le sport

"Le Monde" et le hockey...

PARIS (PC) — Mis à part Le Monde, la presse quotidienne française a manifesté bien peu d'intérêt pour le tournoi soviéto-canadien de hockey qui a pris fin, dimanche, au Palais des sports de Loujniki, par une victoire des Russes.

Le journal Le Monde qui publie, dans ses éditions de jeudi, une dépêche de son correspondant à Moscou, Jacques Amalric, souligne notamment l'adresse des joueurs soviétiques et la brutalité des athlètes canadiens.

"La performance des joueurs soviétiques, écrit Jacques Amalric, est d'autant plus remarquable que le hockey sur glace n'existait pas en URSS avant la dernière guerre, en tant que sport de compétition. En moins de 30 ans, les Soviétiques ont donc réussi à supplanter les Canadiens, qui étaient considérés comme imbattables."

Incident malheureux

Poursuivant, le correspondant du Monde craint que ce tournoi, qui s'est déroulé dans une atmosphère de violence et de brutalité, ne puisse favoriser l'amitié entre les peuples canadien et soviétique. "Souvent, écrit Jacques Amalric, ces brutalités ont été le fait des joueurs canadiens, manifestement dépités par leur impuissance. Tel a été le cas, en particulier, le 3 octobre, lorsque, au terme de la sixième rencontre, un joueur canadien s'en est pris à un joueur soviétique, déclenchant une bagarre générale sur la piste glacée."

Selon lui, l'incident a failli dénénerer en incident diplomatique, lorsque l'entraîneur de l'équipe soviétique a réclamé des poursuites judiciaires contre les joueurs canadiens.



Mike Marson, des Capitals de Washington, (ils jouent dans la Ligue nationale, au cas où vous l'ignorez...) tient à ce qu'on le considère comme n'importe quelle autre recrue qui tente de percer...le problème c'est que Marson, (celui avec le casque) est le deuxième joueur noir de l'histoire de la LNH.

Le recrutement pour le COJO: dès décembre!

MONTREAL (PC) — C'est en décembre prochain que le Comité d'organisation des Jeux olympiques de 1976 entreprendra le recrutement de quelque 14.000 employés à court terme affectés aux divers services lors de la tenue des jeux.

Le COJO décidera de l'ampleur du personnel recruté, du type de personnes convenant à tel emploi et de la durée de chacun d'eux.

Déjà le comité a reçu quelques 6.500 demandes d'emploi et s'attend à en recevoir près de 100.000 d'ici l'inauguration des jeux. Un nombre imposant de personnes seront appelées à fournir divers services aux 100.000 athlètes et spectateurs qui sont attendus à Montréal pour l'événement.

M. Paul Howell a déjà déclaré que les candidats non spécialisés seront orientés surtout vers la maintenance et le travail clérical.

"Je pense, a-t-il dit, que les étudiants pourraient raisonnablement occuper ces emplois. Mais vous pouvez être sûrs que nous ne poserons aucun geste qui serait de nature à déplaire aux syndicats."

Il y aura entre autres postes à combler, les postes d'hôtes, parlant à la fois le français et l'anglais. On indique déjà qu'on portera un intérêt particulier aux candidats pouvant s'exprimer dans plus de deux langues.

Le Comité se mettra en outre à la recherche de personnes pouvant porter assistance aux officiels des jeux.

Ces travailleurs seront, a-t-on précisé, recrutés parmi les jeunes gens, en particulier parmi les athlètes ne participant pas aux jeux. On leur demandera d'agir à titre d'aide aux officiels dans les disciplines sportives où ils ont déjà acquis une certaine expérience.

Filion franchit le cap des 5,000 gains

YONKERS, N.Y., PA — Hervé Filion est devenu mercredi soir le premier conducteur de courses sous harnais, en Amérique du Nord, à remporter 5.000 victoires. Sur la piste de Yonkers, mercredi, Filion a été le premier à franchir la ligne d'arrivée, dans la première course au programme.

Né à Angers, au Québec, Filion est âgé de 34 ans.

Mercredi, il conduisait Lovin Time, qui était le favori des parieurs. Il se classe

maintenant troisième parmi les grandes vedettes mondiales des courses sous harnais; viennent avec lui Hans Fromming, de l'Allemagne fédérale, avec 5.202 victoires, et Eddie Freumdt, du même pays, avec 5.064 victoires.

Mardi soir, Filion avait remporté sa 4.999e victoire, mais mercredi après-midi, à Freehold, dans le New-Jersey, il n'avait pu obtenir que trois deuxième places et deux troisièmes.

Joliette: officiel

Le protocole d'entente entre le COJO et la corporation du tir à l'arc de Joliette a été ratifié hier par M. Roger Rousseau, président du COJO et commissaire général des jeux de 1976, et le président de la corporation, qui est également conseiller municipal à Joliette, M. Claude Brousseau.

Joliette a été désignée comme ville hôte de ces épreuves, toutes ses installations répondant aux exigences de la Fédération internationale du tir à l'arc.

SKI
DIRECT SPORTS
1182 CHEMIN CHAMBLY
LONGUEUIL
674-4637
Ouvert tous les soirs jusqu'à 9 heures

Honda Civic
championne du rallye du Québec 1974
VOYEZ LE MODÈLE 1975
chez Sigi Motors Ltée
Vente et service
37 boul. Ste-Rose
Laval. 861-6110
et
1124 rue Bleury
Montréal 861-7888
30 à 35
milles
au gallon.
\$2.799.00

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

ils avaient l'amour au fond du coeur...

Jean Duceppe Denise Filiatrault

dans un film de

Richard Martin

avec

Yvon Dufour

Luce Guilbeault

Andrée Lachapelle

Yves Létourneau

Gérard Poirier

Louise Portal

Robert Maltais

et

Catherine Bégin

musique de

Claude Léveillé

une production:

Richard Hellman



Les Beaux Dimanches

D'après l'oeuvre de
Marcel Dubé

images:
Jean-Claude Labrecque

montage:
Jacques Gagné

producteur associé:
Jean Zaloum

distribution: Ciné-Art, SNC

CINÉMA DE PARIS

896 ouest, Ste-Catherine 861-2996

FLEUR DE LYS

858 est, Ste-Catherine 288-3303

JEAN-TALON

4255, Jean-Talon 725-7000

MAISONNEUVE

3001 est, Sherbrooke 525-2174

CINÉMA
V

489-5559
5550 Sherbrooke, O
salon rouge

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC